

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDÉ I

HIGHER TEACHER TRAINING COLLEGE

DEPARTMENT OF HISTORY

**LES FEMMES EWONDO ET LA
RESOLUTION DES CONFLITS : LE CAS DE
LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE
PREMIER DEGRE D'EFOULAN
(YAOUNDE-CAMEROON) DE 1913 A 2014**

Mémoire rédigé et soutenu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire 2^e Grade (DIPES II) en Histoire

Par :

Éric Alex KOWO AKOWO

Licencié en Histoire des Relations Internationales

Sous la Direction de :

Dr. Linda ANKIAMBOM LAWYER

Chargé de Cours

Soutenu le 18 Juin 2019 devant le Jury composé de :

M. EYEZO'O Salvador, Professeur,
Ecole Normale Supérieure de Yaoundé

Président du Jury

Mme ANKIAMBOM L. Linda Epse YANG, Chargé de Cours,
Ecole Normale Supérieure de Yaoundé

Rapporteur

Mme ADA DJABOU Epse HAYATOU, Chargé de Cours,
Ecole Normale Supérieure de Yaoundé

Examineur

Année académique 2018-2019

A ma mère, Jeannette KOWO,

Pour les précieux conseils de vie qu'elle me donne au quotidien.

REMERCIEMENTS

Pour la réalisation de ce travail, nous avons bénéficié de l'aide multiforme.

Le Docteur Linda Ankiambom Lawyer, notre directeur, a suivi ce travail d'une façon particulière. Sa rigueur a contribué à l'amélioration de notre écriture historique. Merci au Docteur René Ngek Monteh pour sa co-direction.

Au-delà de leurs enseignements, tous nos enseignants du Département d'Histoire nous ont apporté leur importante contribution à la réalisation de ce travail. Nos discussions avec le Professeur Salvador Eyezo'o, nous ont ouvert de nouveaux horizons. Docteur Ada Djabou a mis à notre disposition ses ouvrages. Docteur Noupoudem Jules, Docteur Maura David et Monsieur Gasisou, se sont toujours montrés disponibles pour nous aider. Nous sommes reconnaissants à nos enseignants du Département d'Histoire de la FALSH, à l'Université de Yaoundé I.

Nous remercions nos guides et interprètes pour le travail de terrain particulièrement Atsama Otoko Perzel. Nous sommes reconnaissants à tous nos informateurs et à tous ceux qui nous ont accordé le gîte lors de nos recherches. Nous pensons notamment à Atangana Gordien et Ndengue Jean Willibordus.

Nous disons merci à Georgette Djoufack, Fidèle Tagodjeu et Jeannette Donfack, qui nous ont apporté une aide financière. Nous avons bénéficié du soutien multiforme des familles Asse, Owono, Nzimo, Lontouo, Tontsa et Nguenguang. Nous sommes aussi reconnaissants à Collins Tsamo et Roméo Sa'a Ngouana qui nous ont initié à l'utilisation de l'outil informatique. C'est grâce à cette initiation que nous avons pu saisir ce travail sur notre micro-ordinateur acquis au travers de l'opération "un étudiant un ordinateur", initiée et mise en œuvre par Son Excellence Paul Biya, Président de la République du Cameroun. Merci aux responsables des Centres de recherches pour leurs accueils. Merci à notre fille Erica Maffokou et la maman Fideline Tsaffo ; à nos frères, sœurs et amis : Charles Nguimekeu, Francklin Ngoufack, Yollande Temfack, Mireille Tonleu, Sidoine Soh, Aflodite Azangmo, Jonas Donfack et Joseph Djetcheu pour l'assistance.

SOMMAIRE

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE D'ILLUSTRATIONS	iv
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	vi
RESUME	vii
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET HUMAINE DE LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE PREMIER DEGRE D'EFOULAN	21
A- LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE PREMIER DEGRE D'EFOULAN.....	21
B- L'INTERET PORTE SUR LES FEMMES EWONDO	31
C- LA ROYAUTE ATANGANA CHEZ LES EWONDO : QUAND UNE FEMME SUCCÈDE AUX HOMMES	35
CHAPITRE II : TYPES DE CONFLITS DANS LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE PREMIER DEGRE D'EFOULAN,	40
A- LES CONFLITS DANS LA CHEFFERIE SUPERIEURE D'EFOULAN	40
B- CAUSES ET EVOLUTION DE CES CONFLITS DANS LA CHEFFERIE SUPERIEURE D'EFOULAN.....	45
C- RESOLUTION ET IMPACTS DE SES CONFLITS DANS LA CHEFFERIE SUPERIEURE D'EFOULAN	52
CHAPITRE III : LE ROLE DES FEMMES EWONDO DANS LA RESOLUTION DES CONFLITS DANS LA CHEFFERIE SUPERIEURE D'EFOULAN	58
A- LA FEMME DANS LA PROMOTION DE LA PAIX	58
B- L'INTELLIGENCE DE LA PAIX CHEZ LES FEMMES EWONDO	66
C- LES FEMMES, LA PAIX ET LA SECURITE DANS LE PAYS EWONDO	73
CHAPITRE IV : LES FEMMES EWONDO : CES CAMEROUNAISES MENDIANTES DE PAIX ET DE SECURITE ENGAGEES POUR LE DEVELOPPEMENT	78
A- LA FEMME ET L'INTERET PORTE SUR LA PAIX ET LA SECURITE	78
B- QUAND LA RELIGION S'EMPRE DE L'ACTIVISME DES FEMMES	84
C- LES FEMMES EWONDO ET LES STRATEGIES DE PRESERVATION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE	87
CONCLUSION GENERALE	91
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	97
ANNEXES	105
TABLE DES MATIERES	130

LISTE D'ILLUSTRATIONS

A- PHOTOS

N°1 : Entrée Principale du Palais Royal Charles Atangana	28
N°2 : Entrée Arrière du Palais Royal Charles Atangana	28
N°3 : Vue de face de La chapelle Saints Charles et Martin d'Efoulan	29
N°4 : Hôtel de Ville de Yaoundé 3 ^e	29
N°5 : Portrait officiel de Charles Atangana	35
N°6 : Litige dans la famille de Charles Atangana	41
N°7 : Photos du « Palais Charles Atangana » à Efoulan	42
N°8 : Marie Thérèse Assiga en attributs de Chef	44
N°9 : Marie Thérèse Assiga en attribut de Député	44
N°10 : Palais Charles Atangana en état de délabrement	44
N°11 : Charles Atangana et la Chefferie supérieure des Ewondo	46
N°12 : Portrait de Charles Atangana	48
N°13 : sortie de messe de Charles Atangana Ntsama, sur une charrette	48
N°14 : Marie-Thérèse Assiga Ahanda, née Princesse Atangana	51
N°15 : Princesse Catherine Atangana, Etudiante en Allemagne	51
N°16 : Offrande de présents par des femmes pour quémander la paix	59
N°17 : Une illustre femme Ewondo dans un geste de pardon	69
N°18 : Les femmes Ewondos à la recherche des solutions de paix durable	80
N°19 : Les Brebis retrouvées chantant à la vierge marie en Ewondo, pour la paix ...	82
N°20 : les femmes Ewondo en parade de paix	83

B- CARTES

N°1 : Localisation de la zone d'étude	10
N°2 : La Commune de Yaoundé 3	23

N°3 : Principales Ethnies dans la Région du Centre	24
N°4 : Localisation de Efoulan, siège de la Commune D'Arrondissement de Yaoundé 3	27

C- TABLEAUX

N°1 : Les Communes du Département du Mfoundi	22
N°2 : Les grands quartiers du grand village urbain Efoulan	26

D- FIGURES

N°1 : Répartition du patrimoine de la Chefferie d'Efoulan	43
N°2 : Représentation de la descendance Atangana et assimilés	52

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

- ACK :** Association Culturelle du Kazanga
- ACTRANK :** Association des Chefs Traditionnels du Nyong Ekéllé
- BEAC :** Banque des États de l’Afrique centrale
- CAY3 :** Commune d’Arrondissement de Yaoundé 3
- DIH :** Droit International Humanitaire
- DIPES II :** Diplôme de Professeur de l’Enseignement Secondaire Général 2^e
grade
- ENS :** Ecole Normale Supérieure
- FALSH :** Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
- IPF :** Indicateur de la Participation des Femmes
- ISDH :** Indicateur Sexo-spécifique de Développement Humain
- ONU :** Organisation des Nations Unies
- OUA :** Organisation de l’Unité Africaine
- PNUD :** Programme des Nations Unies pour le Développement
- UNESCO :** Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la
Culture
- UNFPA :** Fonds des Nations Unies pour la Population

RESUME

La Chefferie Supérieure d'Efoulan, autrefois à l'image d'un Empire, est à l'ère de la libéralisation politique, l'image d'un marché socio-politique où les femmes se sont investies et investissent beaucoup d'énergie pour la faire rayonner dans la paix. Ces investissements n'ont pas que des fins philanthropiques ; elles visent aussi à asseoir, mieux, à conforter des assises traditionnelles et politiques des acteurs politiques de cette chefferie. En d'autres termes, le contrôle du Pays Ewondo et plus particulièrement de la Chefferie traditionnelle de premier degré d'Efoulan à l'ère de la libéralisation politique fait l'objet d'un enjeu à la fois stratégique et pragmatique opposant parfois Chef traditionnel-Elites ; Chef traditionnel-Descendance royale ; Chef traditionnel-Populations ; Elites-Elites ; Elites-Populations, ou tout simplement à favoriser la création des alliances de revers. Cependant pour mieux apprécier les conflits latents et manifestes du contrôle du Pays Ewondo, et le rôle des femmes dans la résolution de ces conflits, faut-il relever ici qu'ils sont fortement entretenus par des logiques politico économiques et ethnico traditionnelles ? Ou tout simplement par la soif du leadership. En dernière analyse la contribution des femmes Ewondo pour la résolution des conflits en Pays Ewondo a vu émerger « les femmes de fer », qui par leurs multiples investissements, ont relativement permis la modernisation de la Chefferie traditionnelle de premier degré d'Efoulan et se faisant du Pays Ewondo dont le crédo est axé sur le militantisme ostentatoire de la promotion de la paix durable ; l'amélioration des conditions de vie ; enfin la promotion de la condition féminine.

Mots clés : Femmes Ewondo ; Résolution des conflits ; Chefferies traditionnelles.

ABSTRACT

The chieftom of Efoulan, formerly in the image of an Empire, is the era of political liberalization, the image of a socio-political market where women have invested and invest a lot of energy for the to radiate in peace. These investments are not just for philanthropic purposes ; they are also aimed at establishing, better, consolidating the traditional and political foundations of the political actors of this chieftaincy. In other words, the control of the Ewondo Country and more particularly of the Efoulan traditional chieftom in the era of political liberalization is the subject of both a strategic and pragmatic challenge, sometimes opposing traditional leader – elites ; traditional chief – royal descent ; traditional chief – population ; elite-elite ; elite-population, or simply to favor the creation of reversal alliances. However, in order to better appreciate the latent and obvious conflicts of control of the Ewondo Country, and the role of women in the resolution of these conflicts, should we note here that they are strongly maintained by traditional, political economic and ethnico logic ? Or simply by the thirst of leadership. In the final analysis, Ewondo women's contribution to conflict resolution in Ewondo Country has seen te emergence of « women of iron », who through their multiple investments have relatively enabled the modernization of Efoulan's traditional first-rate chieftaincy and Ewondo Country whose credo focuses on ostentatious activism for the promotion of lasting peace ; improvement of living conditions ; finally, the promotion of the status of women.

Keywords : Ewondo women ; conflict resolution ; Chiefdoms

INTRODUCTION GENERALE

A- PRESENTATION DU SUJET

Les femmes sont concernées à plusieurs titres par les conflits. Elles peuvent être à la fois victimes de violences et actrices potentielles dans toutes les phases des conflits. Elles jouent également un rôle important dans la résolution des conflits. Le 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies adoptait à l'unanimité la résolution 1325 « Femmes, paix et sécurité »¹, visant à accroître la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, et à la consolidation de la paix.

Cette résolution appelle les Etats à prendre les mesures nécessaires à la protection des femmes avant, pendant et après les conflits. Elle réaffirme que le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles, et la participation des femmes dans le processus décisionnel et à tous les niveaux de responsabilité constituent à la fois des objectifs et des moyens essentiels pour prévenir les conflits, les résoudre et favoriser une culture de paix. Pourtant, dans un contexte de multiplication des crises, le niveau des violences à l'égard des femmes reste extrême et la participation des femmes aux processus de négociations et de consolidation de la paix est encore beaucoup trop faible. Ce constat continue d'exiger une mobilisation internationale accrue. Et partout ailleurs, les femmes sont sollicitées pour la résolution des conflits. Il en est de même dans la chefferie supérieure des Ewondo où les femmes ont apportés leur expertise dans la résolution des conflits dans cette grande famille.

En 1913, Charles Atangana est adoubé définitivement par les Allemands comme Chef suprême des Ewondo et des Bene². Il fait construire une résidence

¹ Résolution 1325 (2000), Adopté par Conseil de sécurité des Nations Unies à sa 4213^e séance le 31 octobre 2000.

² Ibid.

qui porte aujourd'hui le nom de « Palais Charles Atangana »³. L'année 2014, est marquée par le décès de Marie-Thérèse Catherine Atangana Assiga Ahanda. Née en 1941, elle est la fille de Charles Atangana, Chef suprême des peuples Ewondo et Bene, et de sa seconde femme, Julienne Ngonoa. Son père meurt en 1943⁴.

B- CADRE CONCEPTUEL

Dans le souci d'éviter toute mauvaise interprétation, toute ambiguïté, la précision du sens de certaines expressions s'avère nécessaire. Nous allons le faire pour les expressions : femme ; Ewondo ; résolution ; conflit ; résolution des conflits ; chefferie ; traditionnelle ; chefferie traditionnelle.

Selon le Dictionnaire de l'Académie française, une **femme** est l'être qui dans l'espèce humaine appartient au sexe ou au genre féminin⁵. On parle également de « femme » pour désigner un individu de sexe masculin ou inter sexe s'identifiant comme de genre féminin. La synthèse de ces définitions nous permet de retenir que dans ce travail, une **femme** désigne un être humain de sexe féminin et d'âge adulte. Avant la puberté, elle porte le nom de fille ou jeune fille.

L'**ewondo** ou plus exactement le « kóló » est une langue parlée dans la partie centrale et dans la partie sud du Cameroun. Elle est à peu près similaire à quelques exceptions près, à d'autres langues du Cameroun comme l'« itón » (ou eton), le nnanga, le bulu, le fang (ntumu, etc.). C'est la langue maternelle des « Bëti be Kóló (ou Kóló Bëti) » couramment appelés, par abus de langage, **Ewondos**. Cette dernière appellation tire son origine d'une erreur faite par les premiers colons. Antoine OWONA, dans son mémoire de maîtrise intitulée : « L'orthographe harmonisée de l'ewondo », relève que, chez les « Kóló Bëti »,

³ Voir Photo N°7 : Photos du « Palais Charles Atangana » à Efoulan.

⁴ Ariane Ngabeu, « Assiga Ahanda Marie-Thérèse (Yaoundé 1941) », dans Béatrice Didier, Antoinette Fouque et Mireille Calle-Gruber (dir.), *Le dictionnaire universel des créatrices*, Yaoundé, Edition des femmes, 2013, p. 294.

⁵ « Femme », dans le *Dictionnaire de l'Académie française*. Définitions lexicographiques et étymologiques de « femme » du *Trésor de la langue française informatisé*, sur le site du Centre national de ressources textuelles et lexicales, Editions. « Femme : Définition Femme », sur dico-definitions.com.

Ewondo désigne juste l'un de leurs clans (et non une langue), au même titre qu'Edzoa, Bene, Emombo, Etudi, Tsinga, Enoa, Etenga, Yanda, etc⁶. Ces différents clans parlent le « kóló ». Par ailleurs, autour du clan **Ewondo**, on retrouve les quatre lignages que sont : les Mvog Atangana Mballa, les Mvog Tsoungui Mballa, les Mvog Fouda Mballa et les mvog Ebanda Ndzongo. Il est à noter que les Mvog Atemengue, les Mvog Betsi, les Mvog Mbi, etc. sont des familles Mvog Tsoung Mbala.

Dans ce mémoire, Les Ewondo sont un peuple d'Afrique centrale établi au Cameroun. Ils font partie du groupe des Béti. Ils parlent le « kóló » (abusivement et improprement appelé l'ewondo), une langue béti dont le nombre de locuteurs au Cameroun était estimé à 578 000 en 1982⁷. Il est alors question dans ce travail de La principale tribu originaire du département du Nfoundi, qui est la tribu Ewondo⁸. C'est la tribu autochtone de ce département qui épouse les limites de la capitale politique du Cameroun.

Le mot **résolution** peut avoir plusieurs significations toutes découlant du sens dissolution, désagrégation, disparition, et il est employé dans de nombreux domaines.

En droit, une résolution est un anéantissement rétroactif d'un acte juridique pour cause d'inexécution ou de mauvaise exécution. En politique, une résolution est une décision prise par le congrès d'un parti et aussi le résultat du vote d'une seule Chambre et n'a donc pas encore valeur de loi. Dans le contexte des Nations Unies une résolution est une décision impérative prise ou approuvée par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU), ou encore une résolution est une décision votée par l'assemblée générale de l'ONU.

⁶ Antoine OWONA, « L'orthographe harmonisée de l'ewondo », Mémoire de maîtrise en linguistique, Université de Yaoundé 1, 2004.

⁷ Fichier « langue », code « ewo », dans la base de données linguistique Ethnologue.

⁸ Voir Carte N°3 : Principales ethnies dans la région du Centre.

Dans cette étude, Une **résolution** est l'action de solutionner, de résoudre un problème ou une difficulté, une décision ferme, et par extension, la qualité d'une personne résolue, la fermeté, l'audace et le courage.

Le mot **Conflit** signifie choc, lutte, rivalité. Guerre, dispute, contestation, bataille, combat, antagonisme, désaccord, différend, discorde, dissension, litige, opposition⁹.

Au sens strict, **un conflit** est un contentieux sur un ou des points de droit. Au sens profond ou authentique du terme, conflit désigne l'affrontement de deux ou plusieurs volontés individuelles ou collectives qui se manifestent les unes à l'égard des autres une intention hostile et une volonté d'agression. Cette volonté essaye de briser la résistance de l'autre, éventuellement par le recours à la violence. En ce sens, la guerre est l'exemple paradigmatique du conflit armé. Le terme de conflit est aussi utilisé au sens figuré ou métaphorique. On parlera ainsi de conflit de devoirs, de conflit d'horaires ou encore de conflits d'intérêts. De même, par extension, le terme de conflit est utilisé pour qualifier de vagues rivalités, des compétitions, des désaccords ou des antagonismes qui ne donnent pas lieu à un heurt. On pense souvent que le conflit entre des personnes est une « mauvaise » relation. Pourtant, de nombreux sociologues comme Georg Simmel, philosophes comme Hegel ou Nietzsche ou psychologues, développent une vision plus positive du conflit comme mode de relation entre individus. Les psychologues Dominique Picard et Edmond Marc considèrent que les conflits ne sont pas des erreurs de la communication, mais qu'il est aussi normal et banal de se disputer que de bien s'entendre : « les problèmes relationnels sont inhérents à la nature et à la dynamique d'une relation parce que vivre ensemble et communiquer, c'est compliqué et difficile »¹⁰.

En définitive, dans cette étude, les **conflits** sont considérés comme étant des luttes entre deux personnes, deux peuples, les conflits de deux armées, les conflits

⁹ Les synonymes Media de conflit.

¹⁰ Dominique Picard, Edmond Marc, *Petit traité des conflits ordinaires*, Paris, Le Seuil, p. 8.

des intérêts, des passions, des devoirs. Tout en gardant à l'esprit qu'un conflit ou situation conflictuelle est la constatation d'une opposition entre personnes ou entités. Le conflit est chargé d'émotions telles que la colère, la frustration, la peur, la tristesse, la rancune, le dégoût. Parfois, il peut être fait d'agressivité et de violence.

La **résolution de conflit** est alors un concept associé aux relations humaines, principalement lié au management et aux méthodes et outils d'aide à la prise de décision. Elle consiste dans le choix d'une solution à un affrontement et sa mise en œuvre. Lorsqu'il s'agit de pratiques au regard du système judiciaire ou d'une décision étatique, il est question de modes alternatifs de résolution des conflits.

Selon Claude Rivière, dans *Anthropologie politique*, Une **chefferie** est une entité politique et administrative représentant des communautés territoriales sur un territoire limité à base régionale, soumise à la domination d'un chef dont l'autorité ne repose plus uniquement sur la parenté (à la différence du clan), mais également sur le prestige, le sacré, une certaine coercition limitée¹¹.

D'après Kate Baldwin, in *The paradox of traditional chiefs in democratic Africa*, le terme **chefferie** peut avoir deux autres significations :

- C'est une appellation d'origine coloniale qui désigne les institutions sociopolitiques typiques. Elle apparaît comme une forme intermédiaire entre les sociétés lignagères et les royaumes.
- Dans un autre sens, on entend par chefferie la résidence du chef du village. C'est là où il vit, entouré de ses nombreuses femmes et serviteurs.

En Afrique subsaharienne, les chefferies sont des micro-États avant la colonisation. Le chef appartenait généralement à la noblesse locale¹².

Pour cette étude, comprendre le mot **chefferie** comme une entité socio-politique, administrative et culturelle, représentant des communautés territoriales sur un

¹¹ Claude Rivière, *Anthropologie politique*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 133.

¹² Kate Baldwin, *The paradox of traditional chiefs in democratic Africa*, New York, Cambridge University Press, 2016, 237 p.

territoire limité à base régionale, soumise à la domination d'un chef dont l'autorité ne repose plus uniquement sur la parenté (à la différence du clan), mais également sur le prestige, le sacré, une certaine coercition limitée.

Traditionnelle : veut dire ce qui est conforme à une tradition. Le dictionnaire français définit traditionnel comme ce qui est basé sur la tradition. Une tradition est un ensemble de pratiques, idées, de connaissances, etc. transmises de génération en génération. En Anthropologie, Société traditionnelle par opposition à société moderne ou en voie de modernisation, est une société vivant d'après son histoire et sa tradition propre, avant toute modernité.

D'après Thinès-Lemp, en 1975, la société traditionnelle peut être décrite comme une société essentiellement agricole et rurale. En parlant d'un individu qui vit, qui agit selon les règles en usage dans une telle collectivité ; Le paysan traditionnel utilisait les mécanismes naturels, mais ne les dominait pas, il est leur serviteur (...). L'agriculteur moderne, au contraire, domine la nature, la soumet à sa volonté et la manipule à sa guise.

Les **chefferies traditionnelles** au Cameroun sont régies par un décret de 1972¹³. La loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 assure la représentation des chefferies traditionnelles en prévoyant leur présence dans les conseils régionaux. Les chefferies peuvent être du premier, deuxième ou troisième degré selon leur importance territoriale ou historique.

C- LES RAISONS DU CHOIX

La structure des enseignements dans le système universitaire camerounais prévoit, pour les Ecoles Normales Supérieures (ENS), la recherche diplômante pour le compte du diplôme de professeur de l'enseignement secondaire général 2^e grade (DIPES II). A ce dernier palier que nous avons atteint, et conformément à la réglementation académique, il faut marquer son passage par la production d'un

¹³ Décret N° 72/422 du 26 Août 1972, modifié et complété par le Décret N° 76/147 du 10 Avril 1976, fixant les attributions des chefs.

travail scientifique. C'est pourquoi nous nous sommes attelés à réaliser ce travail qui s'intitule : "Les femmes Ewondo et la résolution des conflits : le cas de la chefferie traditionnelle de premier degré d'Efoulan (Yaoundé-Cameroun) de 1913 à 2014".

Le choix du thème portant sur le Rôle des Femmes dans le maintien de la paix chez les Ewondo, résulte de plusieurs constats. La résolution des conflits n'est plus seulement l'affaire des Hommes, les acteurs dudit domaine sont multiples. C'est compte tenu de tout ce qui précède que nous avons voulu nous interroger sur la pertinence et/ou l'impact du rôle des femmes dans le maintien de la paix au Cameroun et plus précisément chez les Ewondo. L'objet d'un travail de recherche selon Madeleine GRAWITZ répond à la question qu'est-ce que je cherche ?¹⁴ Appliqué à notre thème de travail, il sera question pour nous de rechercher les buts de la politique intérieure visés par le Cameroun à travers la participation des Femmes aux processus et aux opérations de maintien de la paix dans les villes et villages. Le sujet que nous avons choisi est d'un intérêt à la fois théorique et pratique.

D- INTERET DU SUJET

Ce sujet dégage des intérêts à plusieurs niveaux, dans la mesure où, il permettra :

Aux **Autorités traditionnelles** de renforcer la participation des femmes dans les missions de maintien et de consolidation de la paix auxquelles prend part La chefferie ; de poursuivre la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en particulier par le renforcement des effectifs féminins dans les sociétés secrètes traditionnelles ; de renforcer la participation des femmes à des postes de commandement ou de responsabilité dans la chefferie traditionnelle. La constitution d'un vivier de femmes à haut potentiel pour répondre aux exigences

¹⁴ Madeleine Grawits, *méthodes des sciences sociales*, 11^e éd, Paris, Dalloz, 2001, P 83.

de désignation dans l'encadrement de la fonction traditionnelle ; de soutenir la participation des femmes aux processus de sortie de crise, et à l'ensemble des processus décisionnels dans le pays Ewondo touché par des conflits ou sortant d'une crise ; d'étudier les possibilités d'actions conjointes avec les Organisations traditionnelles, notamment dans le cadre des réseaux inter chefferies.

Aux **Autorités administratives** de comprendre d'avantage les pratiques traditionnelles de construction de la paix. De travailler davantage à la mise en œuvre des initiatives de médiation. De développer des stratégies pour la Promotion d'une culture de paix et la reconstruction de la cohésion sociale tout en impliquant les femmes.

A la **Société civile** de soutenir les femmes à des programmes internationaux d'aide aux victimes ; de Soutenir des démarches de réconciliation après-guerre. De développer des stratégies pour le Respect des droits des enfants et des femmes, et le rapprochement entre militaires et civils. De maîtriser Les difficultés d'une culture de paix dans une population ayant vécu la guerre.

Aux **Chercheurs** d'ouvrir des champs de recherche sur les actions des femmes pour la transformation des conflits.

Sur le plan scientifique et donc théorique, parler de l'apport des Femmes dans le maintien de la paix chez les Ewondo, rappelle la sociologie même des relations personnelles. C'est la dynamique de la recherche du positionnement et du rayonnement de la Chefferie sur une scène nationale, qui est caractérisée par la concurrence, la compétition et les questions de genre, les rapports de force et les alliances, les récupérations et l'opportunisme des acteurs.

Sur un plan pratique, ce travail pourrait permettre de comprendre les enjeux et considérations qui motivent l'engagement du gouvernement quant à la participation des femmes camerounaises au maintien de la paix. De même, cette réflexion pourrait également être pour les décideurs traditionnels, un moyen d'évaluation des décisions prises dans la perspective de l'amélioration de la

situation sécuritaire dans la chefferie supérieure d'Efoulan, en mettant en avant le rôle joué par les femmes au maintien de la paix.

E- CADRE SPACIO-TEMPOREL DE L'ETUDE

La borne inférieure de notre sujet, 1913, marque l'ascension de Charles Atangana à des postes importants et chef suprême des Ewondo. Il met en place une organisation socio-politique solide et relève la chefferie Ewondo. Cette dernière connaîtra plusieurs difficultés et plongea la chefferie dans un conflit infernal.

L'année 2014 marque la mort de Assiga Ahanda née Atangana Marie Thérèse, reine des Ewondo ; une femme qui a succédé à son père et qui a joué un rôle non négligeable dans la résolution des conflits dans cette chefferie.

Comment expliquer l'ascension de Charles Atangana ? Cette montée en puissance peut-elle s'expliquer par les rôles des femmes qui l'accompagnaient, la valeur des femmes qu'il a engendrées¹⁵, la qualité des femmes Ewondo ? Et que reste-t-il aujourd'hui des rêves et des espoirs de Atangana ? Cette émancipation apparemment complète de la femme Ewondo, à la différence des femmes d'anciennes colonies, qui ont, non sans heurts, choisi la voie de l'assimilation, est-elle pour autant parfaitement achevée ? Y a-t-il aujourd'hui des formes de dominations féminines post ou néocoloniales ? Dans quelle mesure les difficultés actuelles de la Chefferie de premier degré d'Efoulan à Yaoundé sont-elles imputables à la question du « Genre » ?

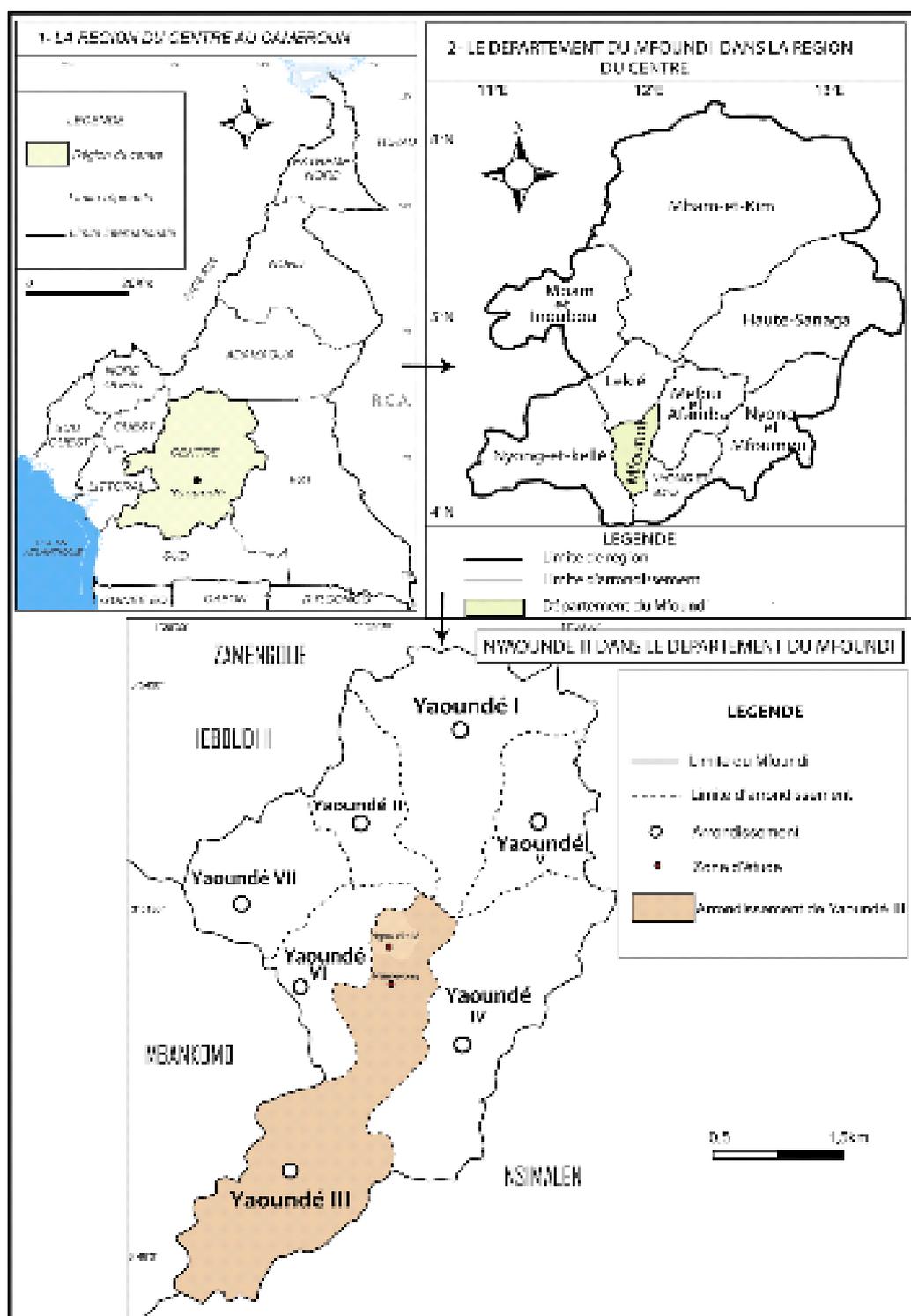
Il s'agit aussi d'examiner de plus près les événements afin de dresser un tableau plus nuancé d'un siècle, qui permettra de réviser la traditionnelle contribution de la femme, dans la résolution des conflits et le maintien de la paix en « pays Ewondo¹⁶ » entre un modèle germanique, un modèle britannique et un modèle français ainsi que de relativiser l'image d'une décolonisation « douce »,

¹⁵ Voir Photo N°14 : Marie-Thérèse Assiga Ahanda, née Princesse Atangana et Photo N°15 : Princesse Catherine Atangana, Etudiante en Allemagne.

¹⁶ Voir Carte N°1 : Location de la zone d'étude.

d'une indépendance « savourée » et d'une plus grande considération de la gente féminine.

Carte N°1 : Localisation de la zone d'étude



Source : Atlas du Cameroun, 2010 ; Communauté Urbaine de Yaoundé, 2009

F- REVUE DE LA LITTÉRATURE

L'ignorance est souvent le risque que court certains jeunes chercheurs. Or, comme l'Ecclésiaste nous le fait savoir : « il n'y a rien de nouveau sous le soleil »¹⁷. En d'autres termes, le chercheur est comme un nain juché sur les épaules de géants. Eu égard à ce constat, tout chercheur à l'impérieux devoir de se référer sur les travaux de ses devanciers, afin d'établir sa démarcation par rapport à ceux-ci et d'éviter d'inventer inutilement l'existant, le connu. Cette étape de la recherche qu'est la revue de la littérature est donc très essentielle, car elle est une sorte d'évaluation, qui permet de faire le point sur ce qui a été dit, ou écrit sur le sujet. Soucieux du respect de cette exigence, nous avons consulté certains travaux, qui abondent dans le sens de notre thématique, qui est : *Les femmes Ewondo et la résolution des conflits, le cas de la chefferie traditionnelle de premier degré d'Efoulan de 1913 à 2014*. Des travaux antérieurs ayant trait au rôle des femmes dans la résolution des conflits et le maintien de la paix ont été consultés. Nous avons par exemples les travaux qui parlent du Cameroun en général¹⁸. Ces ouvrages ne consacrent que peu de lignes à la contribution des femmes au maintien de la paix.

Le groupe un peu plus florissant contient des ouvrages qui s'occupent essentiellement des questions de « femmes, paix et sécurité »¹⁹. Il y ressort d'une résolution de l'ONU adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies en sa 4213^e séance le 31 Octobre 2000, la résolution 1325 (2000) que les femmes ont pendant longtemps, été mises à l'écart des négociations et des processus de paix. Considérées comme victimes, elles n'ont jamais pu jouer le rôle d'agents de changement qu'on leur reconnaît pourtant. C'est probablement fort de ce constat

¹⁷ Cf. ; La sainte Bible dans Ecclésiaste chapitre 1 verset 9.

¹⁸ V.T. LeVine, *The Cameroons from Mandate to Independence*, Westport/Connecticut, Greenwood Press Publishers, 1977; T. Eyongetah, R. Brain, *A History of the Cameroons*, London, Longman, 1974; V.J. Ngoh, *Cameroons 1884-1885. A Hundred Years of History*, Yaoundé, CEPER, 1988.

¹⁹ Résolution 1325 « Femmes, paix et sécurité », visant à accroître la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, et à la consolidation de la paix.

que l'ONU avait décidé de changer la donne et de leur attribuer le statut d'agents de consolidation de la paix dans divers pays du Monde.

L'Afrique, en proie aux conflits, a soutenu de manière active et constante l'adoption des sept résolutions « Femmes, Paix et Sécurité » qui ont vu le jour depuis 2000, et y porte plus particulièrement certains sujets (lutte contre l'impunité et Cour pénale internationale, santé et droits sexuels et reproductifs notamment). Elle veille à ce que les dispositions des résolutions « Femmes, Paix et Sécurité » soient bien présentes dans les résolutions géographiques et plus particulièrement les résolutions créant ou renouvelant des opérations de maintien de la paix.

La modernisation de la Chefferie traditionnelle s'est manifestée par l'action des élites, des associations apolitiques comme politiques sur la Chefferie traditionnelle. Pour Geschiere (1996), les élites revigorent la Chefferie traditionnelle. Pour cet auteur, sans leurs actions, les Chefferies semblent être vidées de leur substance. Par contre avec elles, elles reprennent leur vigueur. Mouiche (2005) par contre, laisse néanmoins transparaître les rivalités des élites avec les Chefs traditionnels. Pour Barbier²⁰ (1983), l'action des élites, notamment de la diaspora, qu'il qualifie de périphérie active de la Chefferie, est plutôt une manifestation de leur déférence vis-à-vis de la Chefferie. Pour Foaleng (2007), l'élite pose les actes à la Chefferie pour s'octroyer une place de notable au sein de la Chefferie ; d'où l'assimilation de l'élite comme une « néo-notabilité ». Il démontre à cet effet, que même les Chefferies Bamiléké sont aussi traversées par les phénomènes de « big-men »²¹.

Bayart (1989)²², résume de façon très laconique toute cette activité en faisant de la Chefferie, un des foyers « d'assimilation des élites ». Wim Van Binsbergen et Nyam Simb Calvin (2004), quant à eux, insistent davantage sur

²⁰ Il faut préciser ici que Barbier fait référence ici à la Chefferie Bamiléké.

²¹ Foaleng utilise ici une expression du « Camfranglais » pour identifier une certaine élite.

²² Bayart Jean François, *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, (« L'espace du politique »), 1989.

l'impact des associations sur la Chefferie traditionnelle. Wim Van Binsbergen, en étudiant les rapports entre les Chefs royaux de Nkoya, et l'association culturelle du Kazanga (ACK) en Zambie, nous démontre que l'émergence de ladite association a redynamisé la vie sociale de la Chefferie ; mais a entraîné la folklorisation des Chefs royaux de Nkoya, car les populations ont su que seul l'ACK pouvait leur apporter le bien-être.

Nyam Simb Calvin, quant à lui nous montre comment l'association des Chefs traditionnels du Nyong Ekéllé (ACTRANK), dans la Région du Centre au Cameroun a amorcé le chantier de la modernisation de la Chefferie traditionnelle dans ce ressort territorial. Concrètement, sur le plan vestimentaire, les Chefs de l'ACTRANK s'interdisent désormais lors des cérémonies officielles, à continuer d'arborer la tenue héritée de la colonisation par la confection d'une tenue symbolisant les valeurs culturelles Bassa²³. La même association octroie aussi des prêts aux Chefs traditionnels démunis afin que ceux-ci, bâtissent des maisons dignes de leur majesté. Bref, l'auteur met en exergue la prise de conscience des Chefs traditionnels Bassa qui s'associent dorénavant afin de redorer le blason de la Chefferie traditionnelle.

La politisation de la Chefferie traditionnelle s'est manifestée par la reconnaissance de manière formelle de la Chefferie traditionnelle dans plusieurs constitutions des Pays africains. Le Cameroun en fait partie, mais on note encore une implication institutionnelle relativement faible des Chefferies traditionnelles dans ce processus c'est pourquoi Nach Mback (2000) fait de la Chefferie traditionnelle au Cameroun : « un sujet juridique non identifié ». Jean Pierre Olivier de Sardan, nous montre la place essentielle des Chefferies traditionnelles au Niger. L'auteur, après avoir précisé qu'elles sont des Chefferies administratives, mentionne également que ce Pays est l'un des rares pays africains n'ayant pas encore mis en œuvre une politique de décentralisation. La spécificité

²³ Les Bassas constituent l'un des groupes ethniques que compte le Cameroun. On les retrouve principalement dans la Région du Centre notamment dans le département du Nyong Ekéllé et dans la Région du littoral.

de ce pays est que, la Chefferie traditionnelle est pratiquement le seul mode d'exercice du pouvoir local. Dans ce pays, comme le mentionne l'auteur, le monde rural ne connaît ni municipalités, ni maires, ni leurs équivalents. L'auteur nous montre par conséquent, que l'omnipotence locale des Chefs traditionnels dans ce pays, a abouti à la centralisation de leur pouvoir. C'est ainsi que les pratiques autoritaires et patrimoniales se sont accentuées au détriment de la participation des individus et l'effectivité de la réalisation de certains projets communautaires. Le bémol que nous pouvons apporter à ce niveau, est que la reconnaissance ou l'implication des Chefs traditionnels à notre sens, ne saurait faire souffrir les droits fondamentaux des individus et leurs aspirations au développement. Par contre, les travaux d'Héritier Mambi, de Pierre Jacquemot et de Goeh-Akue N'bueke Adovi se démarquent du précédent, parce qu'ils analysent l'implication des Chefferies dans le sillage de la décentralisation. C'est dans cette logique qu'Héritier Mambi se trouve. Cet auteur met en exergue l'entremêlement entre le pouvoir traditionnel et le pouvoir moderne en République Démocratique du Congo (RDC) : d'où sa théorie sur « l'hybridation des pouvoirs », qui s'inscrit en droite ligne avec la politisation.

L'hybridation se traduit par le fait que dans ce pays, les deux pouvoirs coexistant, tentent d'occuper le terrain pris par l'autre. L'une des spécificités majeures de l'implication de la Chefferie traditionnelle dans ce pays, est la reconnaissance du droit coutumier dans la hiérarchie des normes. Notre rapprochement avec cet auteur, se situe dans la désignation des Chefs traditionnels, pour lui, il faut passer d'un système héréditaire à un système capacitaire. En citant Paine, il affirme : « Tous les hommes sont égaux, aucun d'eux n'a le droit de passer à sa famille le pouvoir de régner éternellement sur les autres ; car si lui-même peut mériter que ses contemporains l'honorent, ses descendants peuvent être tout à fait indignes de partager ses honneurs » (Héritier Mambi, 2010).

D'après la présentation de la littérature sélective présentée dans le présent travail, il en ressort que l'implication des femmes dans la résolution des conflits et, la libéralisation politique a impacté sur la Chefferie traditionnelle de quatre manières, déterminant ainsi les principaux courants théoriques dans lesquels se sont inscrits les auteurs précités. Le premier impact, est celui du soulèvement de la problématique du genre par les féministes à l'endroit des « hommes machos » et surtout des extrémistes traditionnalistes. Le deuxième impact, a été l'émergence des femmes comme les artisanes de paix et les acteurs de développement. Le troisième impact, met en exergue l'action des femmes, des élites et des associations sur la vie de la Chefferie. Le dernier impact met en exergue le degré d'institutionnalisation de la Chefferie traditionnelle dans la hiérarchie des normes. De là nous avons vu des avancées louables dans de nombreux pays du Golfe de Guinée²⁴, où les Chefferies traditionnelles ont des prérogatives clairement définies. Au Cameroun, ce n'est pas encore le cas²⁵.

Nous souscrivons à toutes ses approches ; mais dans le cadre de ce travail, nous allons davantage appréhender le rôle des femmes dans la résolution des conflits à travers l'action des femmes Ewondo pour la promotion de la paix ; la montée en puissance de la gente féminine par le militantisme politique et enfin la modernisation de la Chefferie par l'action des femmes, des élites et associations.

L'originalité de ce travail est d'abord liée au fait que son auteur est non seulement un homme qui s'intéresse aux actions des femmes, et en plus n'est pas originaire de la tribu étudiée ; ensuite, parce qu'il nous permet de dégager la spécificité chez les Ewondos des dynamismes féminins tels que le militantisme politique des femmes, l'action des femmes pour la résolution des conflits et la promotion de la paix locale ; l'impact de l'action des femmes, et des élites sur la Chefferie traditionnelle.

²⁴ Le golfe de Guinée correspond à la bande côtière africaine allant de la Côte- d'Ivoire à l'Angola.

²⁵ Le décret de 1977 (Voir Annexe N° 2 : Décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des Chefferies Traditionnelles au Cameroun) ne suffit pas à lui seul pour rendre compte de la dimension symbolique de la Chefferie traditionnelle ; mais surtout de la dynamique qu'elle peut apporter pour catalyser le processus de la décentralisation. Les expériences d'ailleurs constituent une boîte à outils pour les Pouvoirs Publics camerounais.

G- PROBLEMATIQUE

Les femmes et les enfants représentent la majorité des personnes victimes des conflits dans notre Pays. Les femmes ont un rôle particulier à jouer dans les conflits. Il est nécessaire de les impliquer dans les processus de négociation et de construction de la paix et de l'intégration nationale. Des actions sont encore possibles pour que les potentialités des femmes camerounaises soient en mesure de jouer un rôle positif et significatif dans la consolidation de la paix.

Les femmes tout comme les hommes ont grand intérêt à instaurer la paix dans leurs collectivités, malheureusement, étant donné leur marginalisation économique et politique dans la société, les femmes ne sont pas toujours bien placées pour jouer un rôle efficace. Les opérations de maintien de la paix au Cameroun restent constantes et constitue une grande préoccupation. Les acteurs de ces opérations sont multiples, au rang desquelles les femmes. Dès lors, quel rôle ont joué les Femmes dans le processus de maintien de la paix au Cameroun et plus précisément en pays Ewondo ?

Etant donné que le maintien de la paix au Cameroun reste constant et constitue une grande préoccupation de l'Etat ; et vu que les femmes constituent une masse importante parmi les acteurs impliqués dans la résolution des conflits et certaines crises sécuritaires ; le problème que nous soulevons dans notre sujet est relatif au rôle joué par les femmes Ewondo dans la résolution des conflits dans la chefferie de premier degré d'Efoulan.

La problématique qui se dégage de notre sujet peut être formulée ainsi qu'il suit : en quels termes comprendre l'investissement des Femmes Ewondo dans le maintien de la paix au Cameroun ? Autrement dit, pourquoi et comment les Femmes Ewondo participent elles à la résolution des conflits à la Chefferie supérieure des Ewondo ? Quelle lecture peut-on faire de cette participation et quelles perspectives au regard des réalités actuelles ?

H- SOURCE ET METHODOLOGIE

Pour réaliser ce travail, il a été question de consulter divers centres de recherches. La consultation des documents s'est faite, pour la plupart, dans la bibliothèque centrale de l'Université de Yaoundé I, de celle de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, du Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation. Ainsi, des livres portant sur l'Afrique et sur le Cameroun nous ont permis de bien définir notre problématique et d'avoir des précisions sur des concepts comme la résolution des conflits.

Les livres, mémoires et thèses ayant pour objet le Cameroun nous ont donné des éléments relatifs à son évolution politique, aux associations, aux acteurs politiques, aux rapports du territoire avec les Nations Unies. Des ouvrages et articles de science politique nous ont éclairés sur les interprétations politiques de certains faits. Cette catégorie de documents ne pouvait nous donner tous les faits nécessaires pour le travail. Il fallait recourir aux archives. Nous avons mené des recherches dans plusieurs dépôts d'archives, notamment les archives de la famille Atangana, et les archives nationales de Yaoundé. Nous n'avons pas eu de satisfaction pour ce dernier dépôt d'archives. Cela serait dû au fait qu'il était en innovation. La nécessité de combler les lacunes et de vérifier des informations nous a amené à interroger des personnes.

A travers des entretiens exploratoires effectués, nous avons pu identifier des informateurs qu'il fallait interroger. Ceux-ci étaient disséminés dans la ville de Yaoundé ; plus précisément à Efoulan et ses environs, et quelques un autour de Sa'a et une certaine concentration autour du palais royale Charles Atangana. Les entretiens se faisaient sur la base d'un guide d'entretien élaboré au préalable. Pour la plupart, nous prenions des notes. Pour ces cas, une fois l'entretien terminé, nous nous dépêchions de mettre nos notes au propre. C'était dans le souci de bien transcrire les abréviations et de garder l'esprit de l'entretien. Nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures quant à la langue. Le plus grand nombre de nos informateurs s'exprimaient en français. Les interviews nous

ont donné une foule d'informations et des regards nouveaux sur certains faits. Nous avons aussi réalisé une Grille d'entretien pour ceux qui n'étaient pas disponible pour un entretien direct sous forme d'interview. Nous les remettons et revenons les prendre quelques jours après pour exploitation.

Après la collecte des données, nous avons mis ensemble les trouvailles obtenues des différentes sources afin de les confronter. Cette opération a permis de rejeter certaines affirmations courantes. Une fois cette critique achevée, il a fallu procéder à la synthèse des documents pour rédiger le travail.

A travers une étude comparative, nous voulons dégager les différences qui existaient entre les Hommes et les Femmes quant aux participations à la résolution des conflits dans la grande Tribu Ewondo. Par ailleurs, ce travail veut savoir comment, des décennies auparavant, des femmes qui, statutairement, ne devaient pas s'occuper de l'administration traditionnelle, et dans une certaine mesure des affaires, ont pu tromper la vigilance des autorités pour s'engager dans ce champ qui était supposé ne pas être le leur.

I- DIFFICULTES RENCONTREES

Ce travail ne s'est pas effectué sans obstacle. L'accès aux documents et leur exploitation n'ont pas toujours été aisés. Dans des bibliothèques, nous avons repéré beaucoup de titres intéressants dans les fichiers. Toutefois, lorsque nous les demandions, on nous répondait toujours qu'ils étaient empreintés. D'autre part, il nous a été impossible de mettre la main sur des documents qui s'avéraient être d'une certaine importance pour notre travail. Cette même difficulté a été rencontrée dans les dépôts d'archives. Des dossiers identifiés dans les fichiers n'ont pas pu être mis à notre disposition, soit parce qu'ils avaient disparu, soit parce qu'ils étaient détériorés. Nous n'avons pas pu consulter certaines archives tout simplement parce qu'elles avaient été détruites en vue de l'aménagement intérieur du centre.

Au niveau des recherches sur le terrain, nous avons fait face à la méfiance de nos informateurs. Suite à la vacance au trône de la chefferie de premier degré d'Efoulan, et de petites querelles à ce sujet, certains autochtones d'Efoulan manifestent une peur bleue, lorsque l'on voulait les interroger sur des sujets ayant trait à la chefferie traditionnelle de premier degré d'Efoulan. C'est après avoir été rassurés sur notre identité que certains donnaient, avec parcimonie, des réponses à nos questions, en refusant carrément l'enregistrement de l'entretien. Des personnes sollicitées ont hésité pendant longtemps avant de nous recevoir. Elles avaient, auparavant, tenté de nous décourager en nous multipliant les rendez-vous manqués. Toutes ces difficultés ont certainement influencé ce travail.

J- PLAN DU MEMOIRE

Ce travail se présente en quatre chapitres. Le premier chapitre s'intitule : présentation géographique et humaine de la chefferie traditionnelle de premier degré d'Efoulan. Il est fait ici une étude de l'homme et de la femme Ewondo pour comprendre l'intérêt porte sur les femmes Ewondo. Pour ce fait, nous avons ressortis comment on devient un homme dans la tradition Ewondo, étudié La femme Ewondo et dégager Les différences sociales entre homme et femme. Nous avons clos ce chapitre avec une réflexion sur la royauté Atangana chez les Ewondo, avec un intérêt porté sur le règne de Marie Thérèse ASSIGA née ATANGANA (Fille de Charles ATANGANA).

Le deuxième chapitre a pour titre : Types de conflits, leurs causes, leurs évolutions et leurs impacts dans la chefferie traditionnelle de premier degré d'Efoulan. Nous avons recensé ici les différents types de conflits enregistrés dans la chefferie supérieure d'Efoulan et leurs impacts.

Le chapitre trois s'attèle à dégager le rôle des femmes Ewondo dans la résolution des conflits dans la chefferie supérieure d'Efoulan. Ce chapitre retrace le rôle joué par les femmes, dans le maintien de la paix et la sécurité dans le pays

Ewondo. Il met ainsi en relief l'action des femmes Ewondo et leurs stratégies, dans la résolution des conflits.

Le dernier chapitre porte le titre suivant : Les femmes Ewondo : ces camerounaises mendiante de paix et de sécurité, engagées pour le développement. Ce chapitre fait une ouverture sur les femmes camerounaises. Partie dans laquelle le candidat démontre par l'effet des femmes Ewondo que les camerounaises sont des mendiante de paix et de sécurité, engagées pour le développement.

CHAPITRE I :

PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET HUMAINE DE LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE PREMIER DEGRE D'EFOULAN

A- LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE PREMIER DEGRE D'EFOULAN

Une société traditionnelle est, par opposition à la société moderne, un type de société humaine. Elle inclut la société primitive, la société première, la société esclavagiste (ou antique) et la société féodale. La société traditionnelle se caractérise par une organisation sociale spécifique, avec une faible division du travail social et avec la présence de ce qu'Émile Durkheim appelle la solidarité mécanique. La Chefferie Supérieure des Ewondo, étant une Chefferie de premier degré, nous entendons alors par premier degré, cette locution adjectivale, qui fait état de ce qui est pris plus au sérieux par opposition au second degré ; elle est logée en plein cœur de Yaoundé²⁶.

Yaoundé est l'une des grandes villes du Cameroun. La « ville aux sept collines », est la capitale politique du Cameroun. Peuplée de plus de 3,5 millions d'habitants en 2018²⁷, sur une Superficie de 18 300 ha soit 183 km², soit une Densité de 19 126 habitant/km². Elle s'élève à 3° 52' Nord, et s'étend à 11° 31' Est, avec une Altitude de 750 m. Yaoundé est avec Douala, la ville la plus peuplée de cet État de l'Afrique centrale. Chef-lieu de la Région du Centre et du département du Mfoundi (les limites administratives se confondant avec celles du département), Yaoundé abrite la plupart des institutions camerounaises les plus importantes.

²⁶ Voir Carte N1 : Localisation de la zone d'étude.

²⁷ <http://www.populationdata.net/cameroun>.

1- De la cité capitale à la Commune de Yaoundé III

Les limites administratives de la ville de Yaoundé se confondent avec le département du Mfoundi. Le gouvernement, par la loi N° 87-15 du 15 juillet 1987²⁸, a transformé la ville de Yaoundé en Communauté urbaine de Yaoundé (c'est-à-dire commune urbaine à régime spécial). Ce régime dérogatoire supprime la fonction de maire au profit d'un délégué du gouvernement nommé par la présidence. La loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 modifie le régime de la communauté urbaine, qui reste dirigée par un délégué du gouvernement, mais est répartie en six (6) communes urbaines d'arrondissement dotées de conseils municipaux élus. Aujourd'hui, Yaoundé compte sept (7) communes d'arrondissement²⁹.

Tableau N°1 : Les Communes du Département du Mfoundi

Communauté et Communes	Date de Création
Communauté Urbaine de Yaoundé	1987
Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1	1987
Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2	1987
Commune d'Arrondissement de Yaoundé 3	1987
Commune d'Arrondissement de Yaoundé 4	1987
Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5	1993
Commune d'Arrondissement de Yaoundé 6	1993
Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7	2007

Source : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, 2009

La commune de Yaoundé 3, créée en 1987³⁰, est au Sud-Est de la ville de Yaoundé. La Commune d'Arrondissement de Yaoundé 3 (CAY3) a été créée par décret présidentielle N°87/1365 du 24 Septembre 1987 portant création des

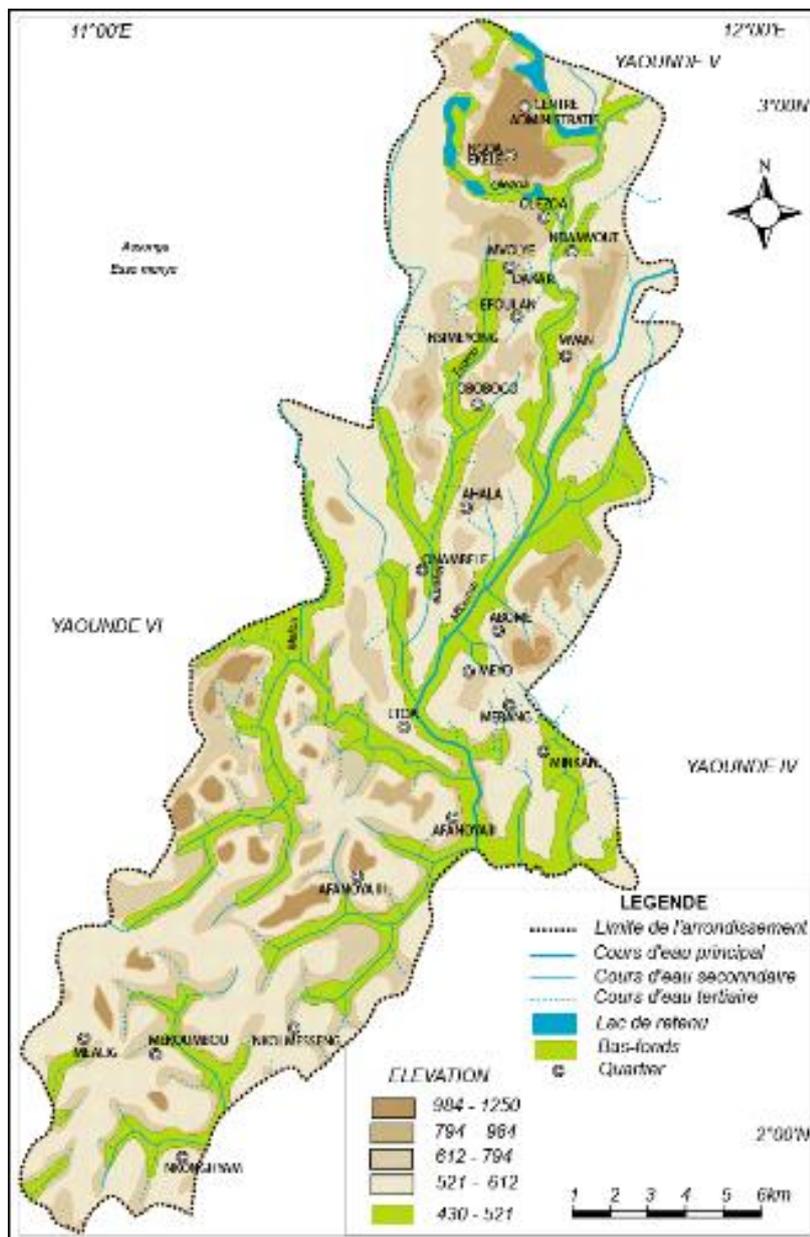
²⁸ Loi N° 87-15 du 15 juillet 1987 portant création des Communautés Urbaines.

²⁹ Voir Tableau N°1 : Les Communes du Département du Mfoundi.

³⁰ Décret présidentielle N°87/1365 du 24 Septembre 1987 portant création des Communes Urbaines de Yaoundé.

Communes Urbaines de Yaoundé³¹. Elle a ensuite été éclatée pour donner naissance, en 1993, à la Commune de Yaoundé 6³². Elle a pour siège **Efoulan** et abrite la quasi-totalité des ministères ainsi que la première université du Cameroun³³.

Carte N° 2 : La Commune de Yaoundé 3



Source : Adapté du plan directeur de l'ébarbement de Yaoundé, Communauté Urbaine, 2003.

Source : Communauté Urbaine de Yaoundé, 2009.

³¹ Voir Annexe N°5 : DECRET N°87-1365 DU 24 SEPTEMBRE 1987. Portant création de la communauté urbaine de Yaoundé.

³² Voir Annexe N°6 : DECRET N° 93/321 DU 25 NOVEMBRE 1993 Portant création des communes urbaines et rurales.

³³ Voir Carte N°2 : La Commune de Yaoundé 3.

2- Les Ewondo : un peuple qui gagna le centre-ville de Yaoundé

Certains quartiers, anciens villages de Yaoundé, ont reçu les noms des tribus (ethnonyme) qu'ils abritaient. Cela s'explique par le fait des migrations.

En effet, il est reconnu que la progression des Fang-Beti vers le Sud du Cameroun et leur installation à Yaoundé, se sont opérées en compagnie d'autres tribus. L'importance du groupe Ewondo aboutit à leur occupation magistrale du centre de la ville ; tandis que les tribus alliées telles que les Tsinga, les Etoudi, les Emombo, S'alignent sur la couche périphérique de la région³⁴. Voilà pourquoi Laburthe Tolra, constate avec curiosité que : « les Ewondo sont encadrés par d'autres tribus égales en importance, souvent alliées, souvent ennemies. Les «Ntoni »(Eton) et les « Yetudi » (Etudi) au Nord ; les « Eteng » (Etenga) vers le Nord-Est ; les « Bane » (Bene) et « Vogbe Belinghe » (Mvog Belinga) au Sud-Est, les « Bawa » (Baaba) au Sud-Ouest »³⁵.

Carte N° 3 : Principales Ethnies de la Région du Centre



Source : Archives de la Délégation Régionale du Centre du Ministère de la Culture, 2010

³⁴ Voir Carte N°3 : Principales ethnies de la Région du Centre.

³⁵ Philippe Laburthe-Tolra, *Essai sur le passé historique, l'organisation sociale et les normes éthiques des anciens Beti du Cameroun*, Les seigneur de la forêt, p. 9 et p. 114.

Il apparaît assez clairement que les tribus Beti prêtaient à leurs localités, leurs noms propres, à tel point que de nos jours, ces noms favorisent leurs identifications à la fois démographiquement et géographiquement. Ainsi s'expliquent les noms ; à l'exemple du quartier Efoulan.

Efoulan, « Efulan » a une appellation d'origine Mvog Atemengue et Mvolyé. Ce mot a deux significations. Soit « rassemblement », soit « ressemblance », en fonction des accents utilisés pour la prononciation. Le chef supérieur Charles Atangana lui a finalement donné le sens de « carrefour des nations, lieu de rassemblement des peuples, brassage des populations d'origines diverses ». Efoulan regorge en grande partie des autochtones Ewondo³⁶.

D'après Mbazoa Ébogo Zang Mba du grand village urbain d'Oyomo-Abang Yaoundé, l'actuel grand village urbain d'Éfoulan-Yaoundé fut fondé par trois sous-familles Éwôndô Mvog-Tsungui-Mballa à savoir : Mvog-Atemengue ; Mvog-Éffa ; Mvog-Ondzigui. Ce sont ces trois sous-familles de la grande famille Mvog-Tsungui-Mballa des Éwôndô qui vont accueillir toutes les autres familles auxquelles l'on trouve comme familles autochtones de la commune d'arrondissement de Yaoundé III et parmi lesquelles nous avons : les Yanda, les Émbümbün, les Émveng (ou Ye-Mveng be Éwôndô) etc³⁷.

Éfoulan est aussi le grand village urbain de la ville de Yaoundé qui, abrite le siège de la chefferie de groupement de 2ème degré Mvog-Tsungui-Mballa II du département du Mfoundi (Yaoundé). Éfoulan-Yaoundé c'est aussi une commune d'arrondissement, la commune d'arrondissement de Yaoundé III.

Le grand village urbain Éfoulan se divise en dix villages où chefferies traditionnelles de 3ème degré, qui se subdivisent à leur degré en plusieurs blocs ou sous-quartiers. Voici la liste des villages où grands quartiers urbains qui composent le grand village Urbain Éfoulan Yaoundé (ou Yaoundé III)³⁸.

³⁶ Jean-Marie Essono, *Yaoundé, une ville, une histoire*, Yaoundé, Editions Asuzoa, 2016, 675 p., P.459-460.

³⁷ Mbazoa Ébogo Zang Mba du grand village urbain d'Oyomo-Abang Yaoundé.

³⁸ Voir Tableau N°2 : Les grands quartiers du grand village urbain Efoulan.

Tableau N° 2 : Les grands quartiers du grand village urbain Efoulan

Villages	Quartiers
Village Éfoulan - Centre Yaoundé	Éfoulan-Centre Chefferie ; - Nlông Mvoé-Ayiè (Mvolyé) ; - Nkôl-Nguet
Village Ngôk-Ékele Yaoundé	Ongola I (Plateau Gouvernemental) ; - Mingoa-Asi (Quartier du Lac) ; - Ngôk-Ékele I ; - Ngôk-Ékele II ; - Ngôk-Ékele III ; - Ngôk-Ékele IV
Village Mfundi-Asi Yaoundé	Olé-Zôa Yaoundé ; - Ongola II (Quartier administratif)
Village Nsam Yaoundé	Dakar I Nsam ; - Dakar II Nsam ; - Dakar III Nsam ; - Nsam Centre I ; - Nsam Centre II
Village Obobogo Yaoundé	Obobogo
Village Nsi-Meyong Yaoundé	Nsi-Meyong I ; - Nsi-Meyong II ; - Nsi-Meyong III
Village Ahala Yaoundé	Ahala I ; Ahala II
Village Afan-Oyoya I Yaoundé	Afan-Oyoya I ; Afan-Oyoya II ; Afan-Oyoya III ; Afan-Oyoya IV

Source : Enquête dans les quartiers de Yaoundé 3, 2018

3- Efoulan : La capitale de la chefferie supérieure des Ewondo

Efoulan est situé au Cameroun, dans la Région du Centre, le Département du Mfoundi, dans le 3^e Arrondissement, en plein cœur de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 3. La Population ici est estimée à 32 240 habitants³⁹. Efoulan est un quartier du sud de la ville de Yaoundé au Cameroun. Efoulan⁴⁰ est limité à l'Est par les quartiers Nsam et Dakar, au Nord par la mission catholique de Mvolyé, au Sud par Obobogo et à l'Ouest par le quartier Nsimeyong. Efoulan-Yaoundé est le village qui à Yaoundé abrite le siège de la grande chefferie supérieure de premier degré Éwôndô du bassin du Nlông

³⁹ Troisième recensement général de la population et de l'habitat (3e RGPH, 2005), Bureau central des recensements et des études de population du Cameroun (BUCREP), 2010.

⁴⁰ Voir Carte N°4 : Localisation de Efoulan, siège de la grande chefferie supérieure de premier degré Éwôndô.

(francisé Nyong). Éfoulan est donc le siège traditionnel des familles autochtones de la ville de Yaoundé et de ses environs (le bassin du Nlông).

Carte N°4 : Localisation de Efoulan



Source : <http://www.google.com/yaoundé3/efoulan> consulté le 20 Avril 2019

a) Société et Education

C'est au quartier Efoulan que le chef supérieur Charles Atangana a érigé son palais résidentiel. Charles Atangana, chef supérieur des Ewondo et des Bene, voit s'établir autour de son palais à Mvolyé, des hommes et femmes de toutes conditions et de tribus diverses. Beaucoup sont arrivés avant 1914 à la recherche d'une intercession ou d'une protection. Les premières constructions de Mvolyé datent de 1901 à 1907, alors que **le palais de Charles Atangana d'Efoulan** a été construit entre 1904 et 1910, mais le plus vieux bâtiment de la ville est situé derrière le ministère des finances, à côté du petit cimetière allemand. Il a été construit d'abord par Georg Zenker et ensuite complété par Hans Dominik entre 1896 et 1899⁴¹.

⁴¹« Yaoundé racontée par le Professeur Jean Baptiste Obama », sur www.ongola.com, consulté le 13 avril 2018.

Charles Atangana est désigné juge et président de l'arbitrage indigène, institution créée en 1911 par les Allemands⁴². Le siège de ce tribunal est domicilié à Mvolyé qui, de ce fait, devient un lieu de rassemblement des populations. Très vite, la localité se transforme en un véritable creuset humain, une terre d'accueil et de rencontre de toutes les coutumes et sensibilités ethniques du pays. Aujourd'hui à Efoulan, la résidence royale de Charles Atangana se dresse fière allure⁴³ grâce aux travaux de restauration effectués par la défunte princesse Marie-Thérèse Assiga, ancien chef supérieur des Ewondo⁴⁴.

Le quartier Efoulan regorge aujourd'hui d'établissements d'enseignement primaire et secondaire, tant du secteur public que privé. L'un des plus emblématiques est l'école publique d'Efoulan.

Photo N°1 : Entrée Principale du Palais Royal Charles Atangana



Source : Cliché de Eric A. Kowo
Le 09 Décembre 2018

Photo N°2 : Entrée Arrière du Palais Royal Charles Atangana



Source : Cliché de Eric A. Kowo
Le 09 Décembre 2018

Il existe également un Lycée, le Lycée de Nsam-Efoulan, un établissement d'enseignement général. Le quartier abrite également quelques établissements d'enseignement privé.

⁴² Jean Emmanuel Pondi, *(Re) découvrir Yaoundé !* Yaoundé, Editions Afric'Eveil, 2012, 160 p., P.57-58.

⁴³ Voir Photo N°1 : Entrée Principale du Palais Royal Charles Atangana et Photo N°2 : Entrée Arrière du Palais Royal Charles Atangana.

⁴⁴ MENGUE Marie Madeleine, Enseignante à la retraite, âgée de 69 ans, rencontrée à Efoulan, assise devant un commerce, face palais Charles Atangana, le 29 Septembre 2018.

b) Santé et Economie

Efoulan abrite également un hôpital public, l'Hôpital de District d'Efoulan. Des cliniques privées sont également ouvertes dans ce quartier de Yaoundé.

Le quartier Efoulan dispose d'un petit marché de vivres frais (légumes, fruits) et de quelques espaces de grillades (porc braisé et poulet) et de détente (snack-bars). On y retrouve également une grande laverie moderne.

c) Religion, Administration et Sécurité

La chapelle Saints Charles et Martin⁴⁵ ; Des églises pentecôtistes constituent le socle de la religion à Efoulan.

La Sous-préfecture du 3e arrondissement ; la Mairie de Yaoundé 3⁴⁶ ; le Commissariat de sécurité publique ; la Brigade de gendarmerie d'Efoulan et la Compagnie de Gendarmerie de Yaoundé 2 sont là quelques services administratifs les plus marquant à Efoulan.

Photo N°3 : Vue de face de La chapelle Saints Charles et Martin d'Efoulan



Source : Cliché de Eric A. Kowo
Le 09 Décembre 2018

Photo N°4 : Hôtel de Ville de Yaoundé 3°



Source : Cliché de Eric A. Kowo
Le 09 Décembre 2018

⁴⁵ Voir Photo N°3 : Vue de face de La chapelle Saints Charles et Martin d'Efoulan.

⁴⁶ Voir Photo N°4 : Hôtel de Ville de Yaoundé 3°

4- L'Ewondo : une langue, un peuple, une tribu

L'Ewondo est une langue véhiculaire, elle est utilisée principalement par les travailleurs émigrants dans la région centrale du pays (routiers, terrassiers), et par les marchands ambulants. Langue maternelle des Kóló, c'est aussi une langue véhiculaire utilisée par d'autres habitants de la région. De façon plus précise, cette conception qui date de 1895 fut introduite maladroitement par Georg August Zenker puis reprise par les Pallottins et plus tard l'administration coloniale. La population kóló proprement dite a été évaluée à plus de 250 000 personnes pendant les années 1990. Ils sont présents dans de nombreux secteurs d'activité, mais la plupart produisent du riz, du cacao, du café, de l'arachide, de l'huile de palme et du bois. Les personnalités kóló qui ont joué le plus grand rôle dans l'histoire du Cameroun sont André Fouda et Charles Atangana (1880-1943). Stricto sensu, Charles Atangana appartenait au lignage Mvog Atemengue tandis qu'André Fouda était du lignage Mvog Ada.

Selon les sources, on rencontre de multiples variantes de l'ethnonyme : Enwondo, Ewonde, Ewondos, Ewundu, Jaunde, Yaoundé, Yaoundés, Yaunde⁴⁷. Ces variantes, dont l'origine remonte à l'époque du protectorat allemand, soit en 1895 avec Georg August Zenker puis les Pallottins, sont encore utilisées par abus de langage⁴⁸. La véritable appellation de ce peuple est Bëti be Kóló. Chez les Bëti be Kóló, Ewondo désigne juste l'un des clans, au même titre qu'Edzoa, Bene, Emombo, Etudi, Tsinga, Enoa, Etenga, Yanda, etc⁴⁹. Par ailleurs, autour du clan Ewondo, on retrouve les lignages : Mvog Atangana Mballa, Mvog Fouda Mballa, Mvog Tsoungui Mballa (Mvog Atemengue, Mvog Betsi, Mvog Mbi, Mvog Ada Mengue, etc)⁵⁰.

⁴⁷ James Stuart Olson, *The peoples of Africa : an ethnohistorical dictionary*, Westport, Conn, Greenwood Press, 1996, « Ewondo », p. 172-173.

⁴⁸, Ngessimo M. (Éd), *Glimpses Of African Cultures, Echos des cultures africaines*, Mutaka, p. 190-191.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Philippe Laburthe-Tolra, *Essai sur le passé historique, l'organisation sociale et les normes éthiques des anciens Bëti du Cameroun*, Les seigneur de la forêt, p. 9 et p. 114.

La principale tribu originaire du département du Nfoundi est la tribu Ewondo. C'est la tribu autochtone de ce département qui épouse les limites de la capitale politique du Cameroun. La tribu autochtone est celle qui à l'origine peuple une localité, une région. Cette tribu comme les autres tribus a une organisation politique et socio-culturelle.

a) L'organisation politique chez les Ewondo

Les Ewondo font partir du grand ensemble Beti. L'organisation politique ici bien que hiérarchisée obéit à une démocratisation dans la mesure où chacun est d'abord chef chez lui. Les individus ici ne sont pas les sujets du chef, ils bénéficient donc de certaines libertés d'action et d'expression. La chefferie supérieure des Ewondo est vacante depuis la mort de MARIE THERESE ASSIGA née ATANGANA, descendant de Charles ATANGANA.

b) L'habitat chez les Ewondo

Les maisons sont construites aux bords des artères principales. C'est donc un habitat linéaire, les maisons et les cases sont généralement faites en matériaux locaux. Ce sont des piquets en bois, terre battue « poto-poto », toiture en raphia.

B- L'INTERET PORTE SUR LES FEMMES EWONDO

Dans la tradition Ewondo, les enfants de sexe masculin sont soumis à un rite d'initiation dès leur naissance qui les protège tout au long de leur vie contre les forces du mal et aussi d'être acceptés dans la cour des hommes.

1- Comment devient-on un homme dans la tradition Ewondo ?

Dans la culture Ewondo, un enfant de sexe masculin est considéré comme un guerrier. Ce statut rend la naissance d'un garçon très délicate. Cette crainte se justifie par le fait que, les premiers mots qui lui seront prononcés vont influencer le reste de sa vie. C'est la raison pour laquelle, chez les Ewondo, il ne revient

qu'aux femmes, la responsabilité d'aider les autres femmes à mettre au monde les enfants. Pour éviter de gâcher l'avenir du nouveau-né, ce sont les membres de la famille de la femme qui s'occupent de l'accouchement ou une accoucheuse traditionnelle qui a une bonne réputation au niveau de la communauté⁵¹.

Lorsque l'enfant sort totalement du ventre de sa mère, si c'est un garçon, les femmes poussent un grand cri pour annoncer la bonne nouvelle. En Ewondo ça se dit « ba bom eyenga'a ». Celui-ci annonce la venue d'un guerrier. Après la naissance, le nouveau-né est soumis à une toilette à base d'écorces d'arbres sacrés et d'os de chimpanzé ou de gorille⁵². Le but de cette manœuvre, est de doter l'enfant d'une force surnaturelle, qu'il soit solide comme un rocher, faire de lui un véritable guerrier.

Pour protéger l'enfant des mauvais esprits, on le fait faire le rite qu'on nomme le « Mvenk » similaire à une vaccination. Il consiste à effectuer sur l'enfant, une série de scarifications sur certaines parties bien précises du corps comme les pieds, les mains ou encore les joues qui agissent sur lui comme un bouclier de protection. Puis, quand il est âgé de 6 ou 7 ans, il passe à la circoncision⁵³. Soulignons que chez les Ewondo, la circoncision est une étape très importante dans la vie d'un enfant. C'est la raison pour laquelle, cette pratique se fait sur un enfant qui a déjà un âge avancé parce qu'ils estiment que c'est un passage pour devenir un vrai homme.

Ayant atteint la majorité c'est-à-dire 18 ans, il ne lui reste plus qu'à faire un dernier rite qu'on appelle le « Sô ». C'est un rituel dans lequel, le jeune est soumis à des épreuves, qu'il doit endurer jusqu'à la fin. Quand il réussit, il est alors considéré comme un homme. Après cette phase, il gagne son droit de

⁵¹ Retenons aussi que ces mots prononcés, ne sont pas les mêmes lorsqu'il s'agit d'une fille.

⁵² NDON ETON ANASTASIE, ménagère âgée de 58 Ans, fille de Ndon Nlon Marie, rencontrée à Obogo le 19 Octobre 2018.

⁵³ NDON ETON ANASTASIE, ménagère âgée de 58 Ans, fille de Ndon Nlon Marie, rencontrée à Obogo le 19 Octobre 2018.

pouvoir s'asseoir au milieu des aînés, discuter, boire et consommer même certains animaux dits réservés aux hommes⁵⁴.

2- La femme Ewondo

Le substantif féminin **femme** est issu du latin classique **femina** dont l'étymologie a été discutée. Les grammairiens latins rapprochaient **femina** de **femen** (« cuisse ») ou de **femur**. Mais, il s'agit d'une étymologie erronée. Il a d'abord signifié « femelle » puis « femme, épouse » et a concurrencé **mulier** (« femme ») et **uxor** (« épouse »)⁵⁵. Les femmes ont en général une puissance musculaire inférieure à celle des hommes. Leur système pileux est en général moins développé. L'anatomie de la femme présente aussi de nombreux caractères sexuels secondaires : seins proéminents même en dehors des périodes de gestation et d'allaitement, rapport taille-hanche prononcé, et tessiture de la voix plus aiguë⁵⁶.

Je me suis souvent posé ces questions : pourquoi avoir longtemps exclu les femmes ? Pourquoi toujours leur attribuer les « basses besognes » ? Et pourquoi leur refuser, « sans raison », le titre de notable ? Au Cameroun, les notables jouent un rôle de premier plan dans les chefferies traditionnelles. Ici, Le conseil des notables, prend des décisions en concertation avec le chef. C'est à eux que revient, le plus souvent, la lourde charge de désigner le successeur du chef à sa mort. Le conseil des notables avait toujours été constituée exclusivement d'hommes. De nos jours, on retrouve çà et là des femmes intronisées, elles ont un rôle à jouer et ne sont pas là à titre honorifique. Elles sont notables, au même titre que les hommes⁵⁷. Elles travaillent en étroite collaboration avec des associations locales implantées dans les quartiers et mènent des actions de sensibilisation sur

⁵⁴ DANG ZIBI Prosper, Chauffeur des personnalités à la retraite, âgé de 75 Ans, Interviewé le 07 Juillet 2018, à Mvolyé-Yaoundé.

⁵⁵ Définitions lexicographiques et étymologiques de « femme » du *Trésor de la langue française informatisé*, sur le site du Centre national de ressources textuelles et lexicales consulté le 02 Octobre 2018.

⁵⁶ Loreal, Sciences de la Vie et de la Terre 3^e., Programme 2008.

⁵⁷ Un Anonyme, chef de bloc, qui était avec le chef de Canton, Rencontré à Efoulan le 08 Septembre 2018.

le terrain. Ces Femmes ont mis un accent particulier sur l'éducation, la santé et la culture : lutter contre la sous-scolarisation des jeunes filles, les mariages précoces, les violences basées sur le genre, autonomiser les femmes...⁵⁸

L'éducation est la clé du succès. « Si une jeune fille est éduquée, elle saura défendre ses droits et ceux de ses enfants. Elle saura que vacciner ses enfants est une bonne chose. Les femmes de la cour royale ont de grands atouts : elles ont plus de facilités à entrer dans les foyers tenus par des femmes. Dans les maisons, à l'abri des regards, des épouses leur confient donc leurs problèmes et ceux de leurs enfants. « Elles savent que ses femmes ont l'oreille du chef et qu'elles peuvent les défendre contre leurs maris », explique Mama Agathe.

3- Les différences sociales entre homme et femme

Au Cameroun, les femmes modernes ont le droit d'exercer des métiers autrefois réservés aux hommes. Mais elles sont encore peu nombreuses. Les différences énoncées ci-après relèvent pour la plupart essentiellement d'un constat empirique et statistique. Dans la plupart des sociétés modernes, les femmes ont, de par la loi, les mêmes droits que les hommes. Elles ont donc théoriquement accès aux mêmes fonctions et positions. Le fait que cette égalité théorique ne soit pas traduite par une égalité dans les faits constitue un sujet de débat entretenu notamment par les féministes, et au sujet duquel il n'existe pas d'explication apportant un consensus.

Une activité sexuelle en dehors du cadre institutionnalisé est beaucoup plus mal vue. Ce qui constitue un double standard. Si une femme est infidèle et qu'elle a un enfant, l'époux ne pouvait (jusqu'à il y a peu) être certain de la filiation. Inversement, la prostitution est une activité qui a longtemps, et qui est encore, pratiquée principalement par les femmes. Les hommes étant dans de nombreuses

⁵⁸ Mama Agathe, une femme qui était dans la maison pendant notre entretien avec les chefs le 08 Septembre 2018 à Efoulan.

sociétés les seuls à pouvoir posséder des biens et des terres, une femme sans époux se retrouve donc sans rien à la charge de sa famille ou bien à la rue.

C- LA ROYAUTE ATANGANA CHEZ LES EWONDO : QUAND UNE FEMME SUCCEDE AUX HOMMES

L'année 1883 est l'année estimée de la naissance de Charles Atangana à Yaoundé. Un an plus tard, l'année 1884 a été « l'année de l'Allemagne au Kameroun » car elle a vu, le drapeau Allemand être hissé sur le « Plateau Joss » à Douala.

1- Charles ATANGANA : « illustre » Roi des Ewondo et Bénes

Charles Atangana est celui qui œuvra pour que la capitale du Cameroun soit installée à Yaoundé⁵⁹. Diplomate, Juge de paix, Infirmier, Charles Atangana⁶⁰ de la grande famille Mvog Atemengue, avait remplacé Fouda Medzi (son père collatéral) qui venait de démissionner de son poste de Chef de Yaoundé⁶¹.

Photo N°5 : Portrait officiel de Charles Atangana



Source : [http://google /Charles Atangana/wikipedia](http://google/Charles%20Atangana/wikipedia), consulté le 15 Juillet 2018

⁵⁹ Atangana Gordien, Ingénieur à la retraite, âgé de 70 ans, Petit fils de Charles Atangana, rencontré le 07 Octobre 2018 à Efoulan.

⁶⁰ Voir Photo N°5 : Portrait officiel de Charles Atangana.

⁶¹ Atangana Gordien, Ingénieur à la retraite, âgé de 70 ans, interviewé le 07 Octobre 2018 à Efoulan.

Mboua Manga avait succédé à son père Essono Ela de la grande famille Mvog Ada, et devin chef de Yaoundé. Atangana Gordien précise : « Les dates de ces évènements successives de successions m'échappent mais, je me rappelle bien d'une chose, c'est que Essono Ela fait partir des 1^{ers} Camerounais qui ont reçus les Allemands au Cameroun ».

Charles Atangana a travaillé à Yaoundé dès 1901, habitant le « Camp Allemand ». Il est intronisé en 1911 comme Chef et construit son Palais en 1912 à Efoulan son Village. Il créât une briqueterie de briques rouge et une menuiserie dont les produits servaient à construire le Palais. Ce qui fait que, à la même année il regagna le Palais royal⁶².

2- Marie Thérèse ASSIGA née ATANGANA : une Princesse devenu Reine

Née en 1941, Marie Thérèse ASSIGA née ATANGANA est la fille de Charles Atangana, chef suprême des peuples Ewondo et Bené, et de sa seconde femme, Julienne Ngonoa. Son père meurt en 1943⁶³. Elle est mariée à un financier, du nom d'Assiga, qui devient un haut responsable de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)⁶⁴. Elle travaille quelques années dans le département des sciences de l'université de Yaoundé. Elle s'installe ensuite avec son mari en République du Congo⁶⁵. En 1978, elle publie *Sociétés africaines* et « High Society »⁶⁶. Ils retournent au Cameroun, et elle est élue à l'Assemblée Nationale du Cameroun, de 1983 à 1988⁶⁷.

⁶² Atangana Gordien, Ingénieure à la retraite, âgé de 70 ans, Petit fils de Charles Atangana, rencontré le 07 Octobre 2018 à Efoulan.

⁶³ Ariane Ngabeu, « *Assiga Ahanda, Marie-Thérèse (Yaoundé 1941)* », dans Béatrice Didier, Antoinette Fouque et Mireille Calle-Gruber (dir.), *Le dictionnaire universel des créatrices*, Yaoundé, Éditions des femmes, 2013, p. 294.

⁶⁴ Florette Manedong et Jean François Channon, « *Cameroun - Nécrologie : La reine des Ewondo est décédée* », Le Messenger, 3 février 2014.

⁶⁵ Marie-Thérèse Assiga Ahanda, « *Memorandum sur l'œuvre de Charles Atangana et historique du château* », archive, sur le site de l'Université d'Australie-Occidentale.

⁶⁶ Petite ethnologie de l'arrivisme, un roman où deux jeunes gens, reviennent sur le continent africain et découvrent leur pays, après l'indépendance, à la fois en plein essor économique et avec une corruption qui le gangrène.

⁶⁷ Jean-Marie Volet, « *Thérèse Assiga Ahanda* », archive, sur le site de l'université d'Australie-Occidentale.

Marie Thérèse ASSIGA née ATANGANA ambitionne longtemps de reprendre le rôle de son père, de chef suprême, des peuples Ewondo et Bené. Dans les années 1970, le président Ahmadou Ahidjo ne se montre pas favorable à cette chefferie supérieure des Ewondo et des Bene, et favorise plutôt une multitude de chefferies traditionnelles autonomes à travers le pays Beti du Cameroun. Son successeur Paul Biya s'inscrit durant les années 1980 dans le prolongement de cette politique, et les caciques traditionalistes imaginent mal une femme dans ce rôle⁶⁸. Mais dans les années 1990, son vice-Premier ministre, et ministre de l'Administration territoriale, Gilbert Andze Tsoungui, ainsi qu'Emah Basile, délégué du gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Yaoundé, voient les choses différemment⁶⁹.

Le gouvernement camerounais confirme finalement Marie Thérèse Assiga comme reine des Ewondo et des Benes quelque temps avant 1996⁷⁰. En décembre 2000, elle lance la rénovation du palais de son père, un projet au coût estimé à 150 000 000 francs CFA⁷¹. Elle rencontre par ailleurs beaucoup de réticences à son positionnement⁷². Elle meurt le 1er février 2014⁷³.

3- Marie Thérèse ASSIGA née ATANGANA : une Femme au trône chez les Ewondo (Fille de Charles ATANGANA)

Ancienne députée à l'Assemblée nationale au temps du parti unique, et Reine des Ewondo et des Bene, le long règne de la fille aînée du chef Charles Atangana Ntsama n'a jamais été un long fleuve tranquille. A la mort de son père,

⁶⁸ Florette Manedong et Jean François Channon, « Cameroun - Nécrologie : La reine des Ewondo est décédée », Le Messenger, 3 février 2014.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Serge Amani, Mathieu Talla et Théophile Tatsitsa, *Les pionnières du Cameroun*, Cognito, 2008, « La reine Marie Thérèse Assiga Ahanda », p. 24.

⁷¹ « Le Château de Charles Atangana sera enfin sauvé », Cameroon-Info.Net, 2 février 2001.

⁷² Florette Manedong et Jean François Channon, « Cameroun - Nécrologie : La reine des Ewondo est décédée », Le Messenger, 3 février 2014.

⁷³ « La reine Marie-Thérèse Assiga Ahanda est décédée », Journal du Cameroun, 3 février 2014. Ses Principales publications sont : - *Sociétés africaines et 'High Society': Petite ethnologie de l'arrivisme*, Libreville, Lion, 1978, roman. - *Je suis raciste*, Yaoundé, Clé, 1982. - « *Turbulences* », Mots Pluriels, numéro 9, 1999.

Charles Atangana Ntsama, Marie Thérèse n'était encore qu'une gamine. Son père entretenait une étroite collaboration avec l'administration coloniale allemande.⁷⁴

Marie Thérèse Atangana, qui a fait des études en Europe au début des années 50, comme beaucoup de jeunes de sa génération, et qui depuis les années 60 et 70 a su intégrer le sérail politique d'alors, n'entend pas voir la mémoire de son père et de son clan familial être ainsi anéanti ou bafoué. Forte de son influence, elle multiplie des lobbyings auprès du président Ahidjo pour plaider la cause de la chefferie supérieure des Ewondo et des Bene dont son père était le souverain. Ayant réussi à intégrer l'appareil politique du parti unique à un niveau respectable, elle devient député à l'Assemblée nationale et plaide la cause de sa chefferie⁷⁵.

La fille de Charles Atangana Ntsama avait épousé un fils de la grande famille Etoudi de Yaoundé, du nom Assiga. Curieusement, Marie Thérèse décide d'avoir un pied dans son foyer, et un autre à la chefferie d'Efoulan. Encouragée et motivée, par des oncles maternels, elle se fait introniser « chef supérieure des Ewondo et des Bene »⁷⁶.

Le premier Chapitre de ce travail avait pour préoccupation centrale de dégager la présentation géographique et humaine de la chefferie traditionnelle de premier degré d'Efoulan. Nous avons vu que la chefferie traditionnelle de premier degré d'Efoulan est un espace Ewondo au cœur de la capitale politique du Cameroun. Le fondement des Ewondo à la Capitale, bénéficie de ce que c'est un peuple qui gagna le centre-ville de Yaoundé en s'installant à Efoulan, ce quartier de la capitale qui abrite la chefferie supérieure des Ewondo. Leurs puissances s'avèrent être l'Ewondo, cette langue qui forgea un peuple. Aussi, les qualités des hommes, tout comme des femmes Ewondo ont constituées leurs forces. Nous avons d'ailleurs vu comment est-ce qu'on devient un homme dans la tradition

⁷⁴ Florette Manedong in Le Messager du 03 Février 2014.

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ Par Florette Manedong, Jean François CHANNON in Le Messager du 03 Février 2014.

Ewondo, les valeurs de la femme Ewondo et les différences sociales entre homme et femme. C'est dans la continuité de ces mystères que nous avons étudiés la royauté Atangana chez les Ewondo en dégageant les valeurs d'une femme qui succéda aux hommes : Marie Thérèse ASSIGA née ATANGANA (Fille de Charles ATANGANA). Dans le deuxième Chapitre qui va suivre, nous présentons les types de conflits, leurs causes, leurs évolutions et leurs impacts dans la chefferie traditionnelle de premier degré d'Efoulan.

CHAPITRE II :

TYPES DE CONFLITS DANS LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE PREMIER DEGRE D'EFOULAN

A- LES CONFLITS DANS LA CHEFFERIE SUPERIEURE D'EFOULAN

Le conflit est souvent vécu dans la souffrance et, contrairement à la bonne entente, il empêche la relation de progresser et d'être productive. C'est pourquoi il est souvent nécessaire de le réguler et de le résoudre. Mais pour cela, il est plus important de permettre aux partenaires de comprendre ce qui se passe entre eux et de conduire leur relation, vers une bonne entente qui tiendrait compte de la réalité de leurs divergences.

1- Les conflits intra et inters personnels

D'un point de vue psychologique, les personnes impliquées dans un conflit ou vivant un conflit à l'intérieur de leur propre psychisme, connaissent des états émotionnels forts : colère, frustration, peur, tristesse, rancune et parfois agressivité et violence. C'est cette réalité qui est à l'origine de la connotation négative du mot conflit. Pourtant, le conflit n'est pas forcément destructeur. Il est normal de rencontrer des conflits ou des problèmes relationnels. Tant est immense la diversité des êtres humains, de l'histoire des peuples, de leur culture, du parcours individuel de chacun. Plutôt que les conflits eux-mêmes, c'est la façon de les aborder qui peut être destructrice. Selon Austruy, psychiatre à Paris, « toute situation relationnelle entraîne nécessairement des conflits ». Tout dépend du degré de liberté d'expression et d'égalité entre les individus.

A l'origine d'un conflit, on trouve toujours des intérêts divergents, des sentiments heurtés ou des désirs différents. « En fait, le conflit pose la question de l'autre, qui a parfois la mauvaise idée de ne pas vouloir ce que l'on veut ! »⁷⁷.

⁷⁷ A. Rioux, Ph. D., *Richard Sada, Psychothérapeute, Maître de Yoga*, Psycho-Ressources.com, 2012.

Les membres de la famille Charles Atangana, se livrent un combat sans merci⁷⁸, du fait de la collusion d'intérêts qui rentrent en scène dans la gestion de la crise née à la suite du décès de la belle petite fille du regretté chef supérieur Monique Atangana Essomba, dont on veut absolument enterrer le corps à l'intérieur de la chefferie. Le 30 avril 2010 au palais d'Efoulan, les populations des environs sont surprises par des bruits de coups de feu.

Photo N°6 : Litige dans la famille de Charles Atangana



Source : CRTV, « Journal des faits divers », 2010, visionné sur <https://www.dailymotion.com/vidéo/xdctzo>.

Ces coups de feu, deux au total selon le Sous-préfet, ont été tirés par Yves Martin Ahanda Assiga, fils du chef supérieur Marie-Thérèse Assiga Ahanda née Atangana, en riposte à la tentative d'inhumation de feu Monique Atangana, belle petite fille de Charles Atangana dans l'enceinte du palais d'Efoulan⁷⁹. " Le palais n'est pas un cimetière et ils doivent savoir que ceci est une concession privée ", lance ce dernier. Marie Biloa, fille de la défunte, ne cède pas à ce qu'elle considère comme une manœuvre d'intimidation⁸⁰.

⁷⁸ Voir Photo N°6 : Litige dans la famille de Charles Atangana, Affiche du « Journal des faits divers à la CRTV », 2010.

⁷⁹ Voir Photo N°7 : « Palais Charles Atangana » à Efoulan vue de Mvolye.

⁸⁰ Le Quotidien Mutations (Yaoundé) du 27 Mai 2010, Marie Biloa a rendu l'âme le 24 mars 2010 à l'hôpital général de Yaoundé.

Photo N°7 : « Palais Charles Atangana » à Efoulan vue de Mvolye



Source : Cliché de Eric A. Kowo, le 09 Décembre 2018

2- Les conflits ethniques, religieux et/ou magico traditionnels pour la maîtrise de ressources, de territoires ou de populations.

Charles ATANGANA a lutté, en usant de toute la terreur en son pouvoir, pour interdire le rite Beti So'o. Ça n'étonnerait personne que les Ewondo et Bene eussent prononcer des malédictions contre Charles Atangana. Les Allemands présentent Karl Atangana comme un « farouche chef de guerre » quand il arrive à Yaoundé en 1902. Il fut nommé dans la fonction de second de l'administrateur Kirchoff au tribunal de la capitale, en remplacement de Jean Tsoungui, que les Allemands estiment moins souple et moins docile face aux Blancs. Karl Atangana fut l'homme qu'il leur fallait, très docile aux Blancs et très zélé pour les servir religieusement⁸¹.

3- Les conflits fonciers et politiques

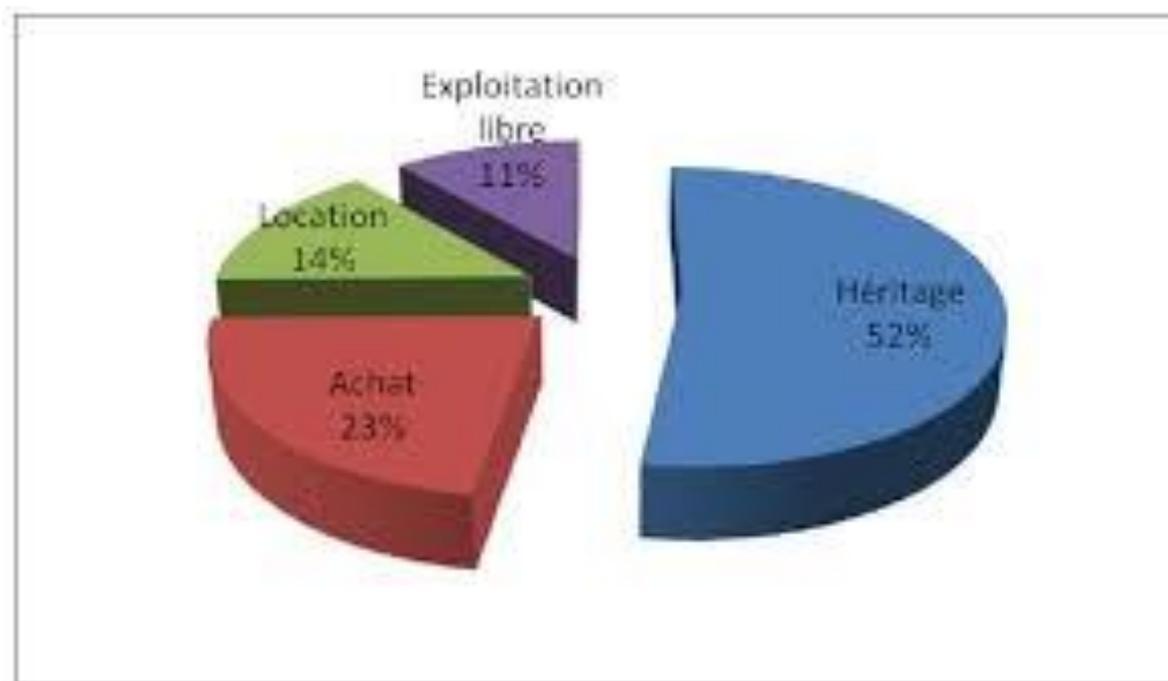
L'affaire qui oppose les héritiers de la chefferie supérieure des Ewondo et Bene, est passée du simple cadre familial pour être reprise par le ministère public. Il s'est avéré que le dossier regorge d'autres faits⁸² qui intéressent la justice et qui

⁸¹ "Africa Vision", journal bimensuel d'informations et d'analyses, le 27 juin 2011.

⁸² Voir Figure N°1 : Répartition du patrimoine de la Chefferie d'Efoulan, 2010.

risque mettre à mal le chef supérieur, Sa Majesté Atangana Marie Thérèse épouse Assiga⁸³.

Figure N°1 : Répartition du patrimoine de la Chefferie d’Efoulan en 2009



Source : Archives de la famille Atangana, 2009

Les faits qui sont reprochés au chef supérieur sont liés au fait que cette dernière refuse un libre accès aux requérants du domaine public de la chefferie traditionnelle d'Efoulan, quartier de Yaoundé, pour faire la propreté dans le caveau familial. A cela s'ajoute le titre foncier qui a été établi sur ce domaine public et qui appartient désormais au chef supérieur, ainsi que le détournement d'une forte somme d'argent collecté par les contributions publiques aux fins de rénover le palais de Charles Atangana⁸⁴ pour en faire un musée⁸⁵. A tout cela s'ajoutent les querelles de contestation de Marie Thérèse⁸⁶ comme chef.

⁸³ Voir Photo N°8 : Marie Thérèse Assiga en attributs de Chef.

⁸⁴ Voir Photo N°10 : Palais Charles Atangana en état de délabrement, Avant rénovation par Marie Thérèse Atangana épouse Assiga

⁸⁵ Le Messenger (Douala) du 9 Avril 2010.

⁸⁶ Voir Photo N°9 : Marie Thérèse Assiga en attribut de Député.

Photo N°8 : Marie Thérèse Assiga
en attributs de Chef



Source : Archives de Monsieur
Atangana Gordien

Photo N°9 : Marie Thérèse Assiga
en attribut de Député



Source : [http://www.google/ASSIGA
AHANDA marie thérèse](http://www.google/ASSIGA_AHANDA_marie_thérèse)

Voire Photo N°10 : Palais Charles Atangana en état de délabrement



Source : [http://www.google.com/charles atangana/palais royal](http://www.google.com/charles_atangana/palais_royal), consulté le 15
Janvier 2019 à 20h

B- CAUSES ET EVOLUTION DE CES CONFLITS DANS LA CHEFFERIE SUPERIEURE D'EFOULAN

Le conflit est une situation sociale au cours de laquelle des acteurs en présence, poursuivent des buts différents, défendent des valeurs contradictoires, ont des intérêts divergents ou opposés, ou poursuivent simultanément et compétitivement un même but.

1- L'organisation traditionnelle et La dictature au masculin

Les Ewondo sont parmi les premiers habitants de Yaoundé. L'histoire fait d'eux des populations hospitalières. C'est eux qui ont accueilli et installé les premiers colons allemands. Seulement, les versions divergent lorsqu'il faut expliquer comment les Ewondo se sont installés au centre. Le pays Ewondo abrite la majeure partie des services administratifs de la capitale. Avec l'arrivée des colons européens et la mise du Cameroun sous protectorat Allemand, l'occupation géographique va faire d'eux des interlocuteurs « indigènes » auprès des Allemands. Les Ewondo en profitent pour asseoir leur puissance. Les Ewondo auront l'avantage de leur meilleure organisation avec un pouvoir concentré autour d'un Chef Supérieur⁸⁷. De nos jours, Les Ewondo n'ont pas d'organisation solide. Le pouvoir est disparate et repose sur les différentes cellules nucléaires familiales.

« Malgré la dictature et la misogynie des hommes en Pays Ewondo, malgré les crimes perpétrés par les traditionnalistes extrémistes à l'encontre de nos sœurs à Yaoundé cette année-là, il est plus nécessaire que jamais de célébrer la montée en puissance des femmes. Car la force des femmes dans le mouvement de la liberté et de l'égalité chez les Ewondo et ailleurs dans le Pays, est un flambeau qui éclaire le chemin de toutes celles et tous ceux qui disent non à la dictature des hommes, non aux idées rétrogrades, non à la discrimination et qui sont déterminés à les faire disparaître »⁸⁸.

⁸⁷ Voir Photo N°11 : Charles Atangana et la Chefferie supérieure des Ewondo.

⁸⁸ Ndon Atangana Joséphine, ménagère âgée de 61 Ans, rencontre le 21 Novembre 2018 à Ebang par Sa'a.

Des conflits nés de la dictature des traditionnalistes extrémistes auraient ne pas exister si ceux-ci avaient compris que, la libération du pouvoir des femmes passe par leur pleine participation à la vie socio culturelle et même politique de leur pays.

Photo N°11 : Charles Atangana et la Chefferie supérieure des Ewondo

CHARLES ATANGANA ET LA CHEFERIE SUPERIEURE DES EWONDO



Sources : [http://www.google.com/charles atangana chef supérieur des Ewondo](http://www.google.com/charles%20atangana%20chef%20sup%C3%A9rieur%20des%20Ewondo), consulté le 15 Janvier 2019 à 20h

2- La désignation des chefs traditionnels

Nul n'est censé ignorer que les Actes portant désignation des Chefs Traditionnels sont des Actes de Gouvernement qui échappent de tout contrôle juridictionnel. L'Acte de désignation du Chef Traditionnel⁸⁹ n'est rien d'autre qu'un « Acte de Gouvernement » bénéficiant d'une totale immunité juridictionnelle de par l'article 9 Alinéa 5 de l'Ordonnance n° 72/6 du 26 Août

⁸⁹ Voir ANNEXE N° 4 : ARRÊTE Portant homologation de la désignation de YAYA SOULEMANOU en qualité de Chef de 2e degré de LOKOTI, Arrondissement de MEIGANGA, Département de MBERE Province de l'ADAMAOUA

1972 portant organisation de la Cour Suprême, lequel Article fonde les dispositions du Décret n° 77/245 du 15 Juillet 1977 dont l'Article 16 dispose que « seule l'Autorité investie du pouvoir de désignation se prononce en premier et dernier ressort. »⁹⁰

Tout Acte portant désignation d'un Chef Traditionnel ne peut faire l'objet d'un débat par la voie contentieuse : c'est un Acte de Gouvernement. Aucune Cour, aucun Tribunal ne peut connaître de la conformité d'un Acte de Gouvernement. Telle a été la même interprétation dans l'Ordonnance n° 72/6 du 26 Août 1972 portant organisation de la Cour Suprême. Dès la fin du premier semestre de 1972, une loi met fin au contrôle juridictionnel des Actes de désignation des Chefs Traditionnels : c'est la Loi n°79/17 du 30 Juin 1979. Aux termes de son Article 1er, « il est fixé que "par dérogation de l'Article 9 de l'Ordonnance n°72/6 du 26 Août 1972 fixant l'organisation de la Cour Suprême, les contestations soulevées à l'occasion de la désignation des Chefs Traditionnels sont portées devant l'Autorité investie du pouvoir de désignation (l'Autorité peut être le Chef de District, le Sous-Préfet, le Préfet, le Gouverneur de Région au niveau local, le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Premier Ministre et le Président de la République au niveau central) qui se prononce en premier et en dernier ressort." L'Alinéa 2 de l'Article 1er susvisé renforce l'exclusivisme de l'Autorité Administrative en ce sens que « la Décision prise peut être rapportée par l'Autorité compétente si celle-ci estime qu'elle a été induite en erreur. »

3- Conflits autour d'une lignée régnante

Lorsque Sa Majesté Charles ATANGANA⁹¹ meurt, Il est remplacé par son cousin Martin ABEGA BELINGA. Lorsque ce dernier décède aussi, il est remplacé par Marie Thérèse ASSIGA née ATANGANA. « A la mort de son père, Charles Atangana Ntsama, Marie Thérèse n'était encore qu'une gamine. Celle

⁹⁰ Décret n° 77/245 du 15 Juillet 1977, portant organisation des Chefferies traditionnelles au Cameroun.

⁹¹ Voir Photo N°12 : Portrait de Charles Atangana.

dont le père, Charles Atangana⁹², avait pris la prestigieuse place du vénérable et patriote chef Ewondo Essono Ela, qui fut pendu publiquement dans son village Etoa Meki par les colons allemands, a ainsi grandi avec l'idée d'une princesse qui devait un jour succéder à son père⁹³. Mais il se trouve que les vicissitudes conflictuelles entre les clans familiaux de la grande famille Mvog Tsoung Mballa du Mfoundi, vont se raviver pendant la colonisation française. La plupart des patriarches Ewondo, de la grande famille Mvog Tsoung Mballa, et notamment Mvog Ada et Mvog-Betsi, n'ont jamais accepté que Charles Atangana Ntsama (dont les origines familiales sont modestes) se soit allié aux colons allemands, et se faire introniser chef supérieur des Ewondo et des Bene, alors que le chef légitime, Essono Ela était embastillé et pendu publiquement, devant son peuple, par les tenants du pouvoir de l'administration coloniale allemande⁹⁴. C'est donc dans cette ambiance considérablement antagoniste au sein des familles d'Ongola que le Cameroun accède à l'indépendance en 1960.

Photo N°12 : Portrait de Charles Atangana



Source : Monsieur Atangana Gordien, Entretien du 07 Octobre 2018

Photo N°13 : Sortie de messe de Charles Atangana Ntsama, sur une Charrette; Marie Thérèse Atangana, dernière chef supérieur d'Efoulan



Source : Ndzana Seme, 31/08/2016, Le Cameroun Libéré - Liberated Cameroon

⁹² Voir Photo N°13 : Sortie de messe de Charles Atangana Ntsama, sur une Charrette considérée comme voiture royale ; Marie Thérèse Atangana, dernière chef supérieur d'Efoulan.

⁹³ FOUDA AWONO Jean De Dieu, Instituteur à la retraite, âgé de 78 ans, Rencontré à Efoulan en face de la Mairie, le 22 Novembre 2018.

⁹⁴ Ibid.

Marie Thérèse Atangana, la fille aînée de Charles Atangana Ntsama qui vient de disparaître, va donc gérer cet héritage difficile, concentré dans divers pôles de conflits dans les grandes familles traditionnelles Ewondo d'Ongola. La vérité historique est que les Allemands qui ont fait de Charles Atangana Ntsama roi, partis, les nouveaux colons vont chercher d'autres collaborateurs susceptibles d'effacer les traces des anciens protégés des Allemands. C'est la logique que trouve le pouvoir qui hérite du Cameroun en 1960.⁹⁵

Le président Ahmadou Ahidjo qui tient les rênes du pouvoir du jeune Etat crée dans l'exercice de son pouvoir ce que les politologues vont appeler plus tard l'axe Nord-Sud. Avec des acteurs incontournables chargés d'implémenter au quotidien cette politique. Parmi ces acteurs principaux, au niveau de la grande famille Mvog Tsoung Mballa de Yaoundé, et même du grand Sud, il y a un homme qui a pour nom Fouda Anaba André. Fils du clan Familial Mvog Ada, de la grande famille Mvog Tsoung Mballa, Fouda Anaba qui fait partie des hommes influents du pouvoir du président Ahmadou Ahidjo, n'avait pas la mémoire courte. En effet, cet homme de très forte personnalité n'a surtout pas oublié que son oncle, le chef Essono Ela, qui faisait partie des chefs traditionnels Ewondo qui se sont rebellés contre les colons allemands, avait été pendu publiquement, parce qu'entre autres, il aurait été trahi par un certain Charles Atangana Ntsama⁹⁶. Ce dernier, indexé comme étant un collaborateur entièrement acquis aux colons allemands, et qui sera par la suite récompensé par un titre de chef supérieur des Ewondo et des Bene, est alors considéré comme un arriviste dans le cercle des familles régnantes d'Ongola.

Fouda André, très écouté par Ahmadou Ahidjo décide donc entre autres, de mettre en veilleuse cette chefferie supérieure des Ewondo et des Bene créée par les Allemands et gracieusement offerte à Charles Atangana Ntsama. Il favorise plutôt une multitude de chefferies traditionnelles autonomes dans le

⁹⁵ FOU DA AWONO Jean De Dieu, Instituteur à la retraite, âgé de 78 ans, Rencontré à Efulan en face de la Mairie, le 22 Novembre 2018.

⁹⁶ Ibid.

Mfoundi et au-delà, à travers le pays Beti du Cameroun. C'est ainsi que le clan Mvog Atemengue, membre de la grande famille Mvog Tsoung Mballa, et dont le chef Charles Atangana Ntsama est issu se retrouve au fil des ans avec moins d'influence dans le Mfoundi. Toutefois, la fille du chef Charles Atangana Ntsama, Marie Thérèse Atangana, qui a fait des études en Europe au début des années 50, et qui depuis les années 60 et 70 a su intégrer le sérail politique d'alors, n'entend pas voir la mémoire de son père et de son clan familial être ainsi anéanti ou bafoué. Forte de son influence, elle multiplie des lobbyings auprès du président Ahidjo pour plaider la cause de la chefferie supérieure des Ewondo et des Bene dont son père est le souverain. Les débats entre elle et Fouda André sont houleux et parfois frontaux. Ayant réussi à intégrer l'appareil politique du parti unique à un niveau respectable, elle devient député à l'Assemblée nationale et plaide la cause de sa chefferie.⁹⁷

Quand Fouda André, devenu entre-temps délégué du gouvernement auprès de la Commune urbaine de Yaoundé meurt au début des années 80, le nom de Marie-Thérèse Atangana qui fut pratiquement son adversaire acharnée, est alors citée comme son potentiel successeur. Mais le président Ahidjo préfère porter son choix ailleurs en nommant comme successeur de Fouda André à la tête de la commune urbaine de Yaoundé, Emah Basile, fils Mvog Tsoung Mballa de la famille Mvog-Betsi. Une véritable désillusion donc pour Marie Thérèse Atangana qui entre temps, au début des années 70 est devenue Marie-Thèse Assiga.⁹⁸

Encouragée et motivée, par ses oncles maternels, elle se fait introniser «chef supérieure des Ewondo et des Bene ». Les fonctions qu'occupait justement dans le temps, son père, Charles Atangana Ntsama. Marie Thérèse Assiga se fait alors bâtir un immense château à Efoulan. Quelques « petits » chefs traditionnels de la zone d'Efoulan qui sont sous son influence lui font allégeance. De manière

⁹⁷ MENGUE Marie Madeleine, Enseignante à la retraite, âgé de 69 ans, rencontrée à Efoulan, assise devant un commerce, face Palais Charles Atangana, le 29 Septembre 2018.

⁹⁸ Ibid.

générale, l'affaire est jugée trop grosse par les caciques traditionalistes Ewondo et Beti en général de la capitale. Elle a de la peine à passer, et pour cause ? Les Ewondo comme tous les peuples Fang-Beti, les pahouins, comme les appelle certains anthropologues, sont en général des peuples machos⁹⁹. Il est difficile pour eux d'accepter qu'une femme¹⁰⁰ soit intronisée reine ou chef et en plus prétendre régner sur eux. Pour les Mvog Tsoung Mballa et Mvog Atemengue, c'est une femme qui est allée en mariage ailleurs, chez les Etoudi. Cette affaire de Marie Thèse Atangana épouse Assiga, qui se fait reine des Ewondo et des Benes, va donc créer un grand conflit. Non seulement dans le Mfoundi, mais presque partout en pays Beti. Elle se retrouve ainsi critiquée et surtout isolée. D'abord par sa propre famille. Un de ses frères directs va notamment dénoncer et s'opposer au fait qu'elle devienne chef. Ensuite par la plupart des Mvog Atemengue, le clan familial de son père, qui ne comprennent pas comment une femme peut devenir reine chez les Beti. Toujours tenace, Marie-Thérèse tiendra bon¹⁰¹.

Photo N° 14 : Marie-Thérèse Assiga Ahanda née Princesse Atangana



Source : article de Wikipédia intitulé « Marie-Thérèse Assiga Ahanda » le 08/09/2018

Photo N° 15 : Princesse Catherine Atangana, Etudiante en Allemagne (1916)



Source : Monsieur Atangana Gordien le 07/10/2018

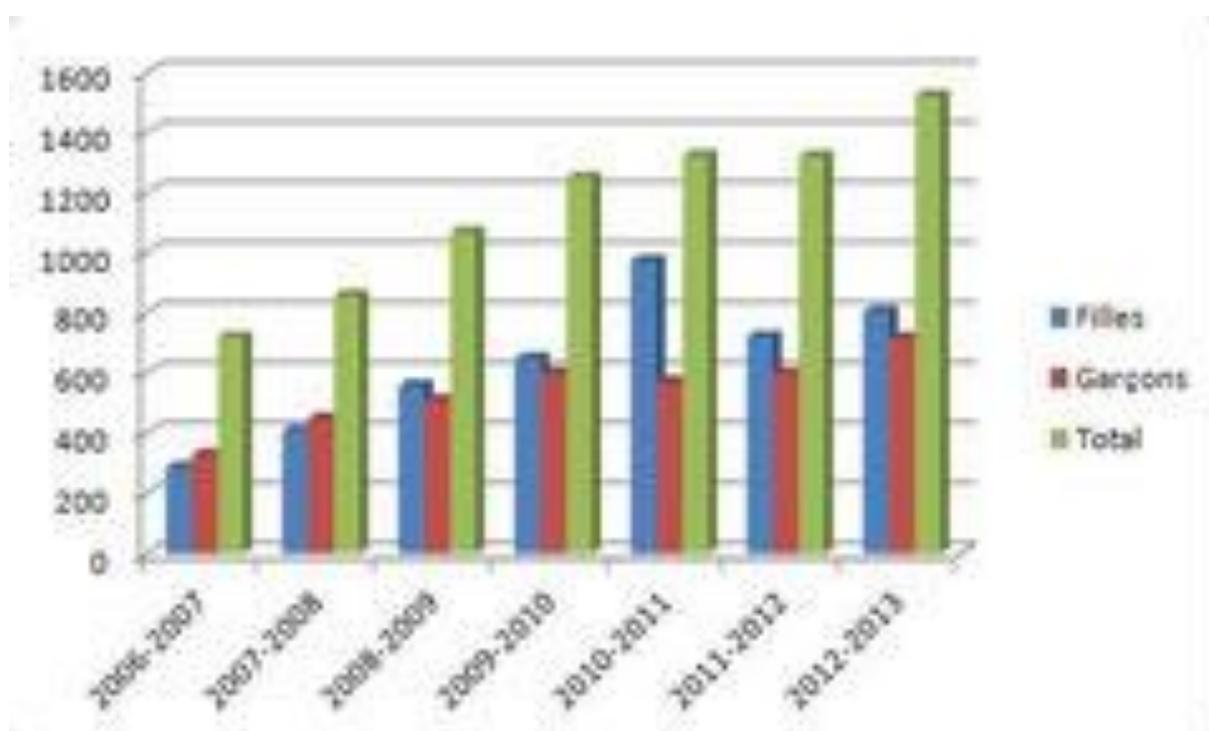
⁹⁹ Cameroun web 2014-2018.

¹⁰⁰ Voir Photo N°14 : Marie-Thérèse Assiga Ahanda née Princesse Atangana et Photo N°15 : Princesse Catherine Atangana, Etudiante en Allemagne (1916).

¹⁰¹ Ariane Ngadeu, *Assiga Ahanda Marie Thérèse*, Edition des femmes, Yaoundé, 2013.

De nos jours, Les descendants de Charles ATANGANA revendiquent la dévolution successorale héréditaire¹⁰². Certains trouble-fêtes viennent illégalement rajouter à la confusion. On remet en cause les origines de certain petit fils. On ne reconnaît pas d'ascendance à certains petits fils. Cet imbroglio entraîne une vacance à la Chefferie de premier degré d'Efoulan.

Figure N°2 : Représentation de la descendance Atangana et assimilés, de 2006 à 2013



Source : Archives de la famille Atangana, 2014

C- RESOLUTION ET IMPACTS DE SES CONFLITS DANS LA CHEFFERIE SUPERIEURE D'EFOULAN

La résolution de conflit est un processus de médiation visant à résoudre un désaccord entre deux ou plusieurs personnes. C'est en ce dernier sens qu'il faut comprendre ce terme dans ce travail, l'action de résoudre un problème, une difficulté.

¹⁰² Voir Figure N°2 : Représentation de la descendance Atangana, de 2006 à 2013, y compris les alliances.

1- La résolution des conflits dans la Chefferie traditionnelle : Des Méthodes Etatiques aux Ressources sociétales pour la paix

Pour résoudre les conflits relatifs à la désignation de chef traditionnel, l'Etat a pris la peine d'homologuer leur désignation. Il n'existe pas une très grande différence au niveau de l'ordonnancement juridique des Actes édictés par les Autorités habilitées et portant sur la désignation des Chefs Traditionnels. Au niveau de l'entête qu'est le titre de l'Acte Administratif édicté, on peut constater une petite différence, car les uns sont des Décisions Administratives des Chefs des Districts et des Sous-Préfets, les autres, les Arrêtés des Préfets, des Gouverneurs des Provinces, du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, du Premier Ministre Chef du Gouvernement, sans oublier le Décret du Président de la République, Chef de l'Etat. Mais au niveau de la structuration des Actes en question, il n'existe pas une grande différence puisque la Constitution est citée en première position, les lois ordinaires sont souples, les Décrets, et tout autre Acte Administratif régissant les Chefferies Traditionnelles sont mentionnés dans tout Acte juridique portant désignation des Autorités traditionnelles. Autre petite différence légère se trouve au niveau de l'Autorité administrative signataire de l'acte administratif et juridique désignant un Chef Traditionnel. Pour plus d'éclairage dans les domaines sus-évoqués, voici comment sont structurés les Actes juridiques portant désignation des Chefs Traditionnels et Coutumiers. Ces Actes Administratifs et Juridiques sont entre autres les Actes juridiques centraux qui sont : l'Arrêté du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation¹⁰³, l'Arrêté du Premier Ministre Chef du Gouvernement et le Décret du Président de la République Chef de l'Etat. En ce qui concerne les actes administratif et juridiques locaux dans le domaine, il y a : les Décisions du Chef de District ou du Sous-Préfet, l'Arrêté Préfectoral et l'Arrêté Gouvernatorial.

¹⁰³ Voir Annexe N° 4 : Arrêté du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation portant désignation d'un Chef Traditionnel de deuxième degré.

Aussi, Plusieurs manières se distinguent dans la résolution des conflits chez les Ewondo et incluent : La compréhension des conflits ; Le Dialogue entre les acteurs de paix ; La contrainte, la soumission ou la fuite, avec différentes nuances ; La contrainte dans laquelle des individus se disputent puis discutent en utilisant la persuasion ; La domination (force physique) ou la soumission (fuite).

Toutes choses qui ont impactées sur : La Capitalisation de savoirs faire pour la paix ; L'Education des enfants à la paix ; Le Soutien aux organisations de sociétés civiles locales

En plus, les femmes Ewondo étaient de véritables actrices dans les négociations. La négociation est une manière de considérer l'approche d'un conflit au travers de l'idée que le différend repose sur des problématiques négociables. Elle consiste en une prise en charge de la relation fondée sur les intérêts ou les enjeux ; c'est une pratique pour concilier des points de vue opposés. Elle possède plusieurs dimensions :

- Distributive (ce que l'un gagne, l'autre le perd) : permet que la négociation soit profitable pour tous et fait qu'elle soit un jeu équitable
- Intégrative : elle doit intégrer la problématique et la vision du litige des autres acteurs en opposition (résoudre ensemble le conflit sans gagner le maximum).
- Contributive : elle vise, après une médiation, à permettre aux parties de s'engager dans le soutien de l'autre partie.

2- La protection des valeurs traditionnelles

Le contenu de ce droit tient compte des spécificités des collectivités et groupes ethniques cohabitant au sein de l'Etat camerounais. En effet, au Cameroun, vivent pas moins de 200 ethnies, aux coutumes différentes les unes des autres. Ces ethnies sont regroupées en une structure de base qui est la

«communauté villageoise »¹⁰⁴ correspondant dans la réalité camerounaise à la chefferie traditionnelle. C'est l'article 1er alinéa 3 de la Constitution réformée de 1996 qui « reconnaît et protège les valeurs traditionnelles » et le décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des Chefferies traditionnelles qui consacre le droit pour ces collectivités de désigner leur chef selon leurs propres coutumes. La protection des valeurs traditionnelles trouve donc ses sources juridiques dans la Constitution et le règlement au Cameroun.

La nature juridique de la chefferie traditionnelle n'a pas été facile à dégager en droit positif camerounais. Les deux premiers articles du décret de 1977 traduisent cet embarras du législateur dans sa tentative de dégager une nature juridique de la chefferie traditionnelle camerounaise. L'article 1er du décret indique que « les collectivités traditionnelles sont organisées en chefferie ». Le second lui emboîte le pas et précise que « la chefferie traditionnelle est organisée sur une base territoriale. Elle comporte trois degrés hiérarchisés suivants : chefferie du 1er degré ; chefferie du 2e degré ; chefferie du 3e degré ».

La volonté du législateur sur le « mode d'organisation » et la « base d'organisation » de ces entités n'est pas claire et la question se pose quant à savoir si la chefferie traditionnelle est une simple « collectivité locale » dotée de la personnalité juridique ou une simple circonscription territoriale. Si certaines thèses ont pu nier la personnalité juridique à ces collectivités¹⁰⁵, il s'est développé à leur opposer la thèse de la reconnaissance de la personnalité juridique aux collectivités négro-africaines que sont les chefferies traditionnelles. Pour M. Decottignies, la « collectivité villageoise » présente tous les critères habituellement retenus pour la reconnaissance de la personnalité juridique à un groupement. Ces critères sont : un conseil prenant l'ensemble des décisions de la

¹⁰⁴ G. BALANDIER, *Anthropologie politique*, Paris, P.U.F., 1967, p. 208.

¹⁰⁵ G. MALENGREAU, *Les droits fonciers coutumiers chez les indigènes du Congo belge*, cité par, G. A. KOUASSIGAN, in, *L'Homme et la Terre*, Paris, ORSTROM, 1966, p. 95 et sq., cité par R. G. NLEP, *L'administration publique camerounaise, Contribution à l'étude des systèmes africains d'administration publique*, Paris, L.G.D.J., 1986, p. 125.

communauté avec à sa tête un chef, et la disposition, la propriété communautaire de biens propres¹⁰⁶.

En droit positif camerounais, l'organisation interne définie par le décret de 1977 laisse apparaître un chef et un conseil de notables formé selon la tradition locale et chargé d'assister le chef dans l'exercice de ses fonctions. Toutefois, à la lecture du décret de 1977, ce conseil n'a pas d'attributions propres et c'est le juge administratif qui a précisé son importance dans le fonctionnement de la collectivité. Ensuite et surtout, il est à retenir de cette décision qu'au-delà de l'architecture définie par le décret de 1977, toute l'organisation, tout le fonctionnement, et partant le régime et la nature juridiques de la chefferie traditionnelle, doivent être recherchés non dans le droit administratif écrit, mais dans les multiples coutumes qui régissent son organisation et son fonctionnement dans une collectivité¹⁰⁷. De cette capacité d'action et d'expression collective reconnue par le juge, la chefferie camerounaise est, au total une personne morale de droit public¹⁰⁸. Un autre droit fondamental est alors lié à cet attribut, pour l'ensemble de la collectivité, la faculté pour elle de désigner un chef, dont le statut n'est pas sans intérêt.

3- Les violences et les traumatismes psychiques

La souffrance psychique des populations soumises à des conflits, des situations de violences organisées, des déplacements forcés est aujourd'hui une donnée connue qui justifie de l'impact des conflits en pays Ewondo. Personne ne se retrouve alcoolique, toxicomane, marginal, prostitué(e) sans raison, 80 à plus de 90 % des personnes qui vivent ces situations ont vécues des conflits et des violences dans leur passé.

¹⁰⁶ M. DECOTTIGNIES, "Personnalité morale en Afrique noire", *Annales africaines*, 1958, pp. 11-36, cité par R. G. NLEP, p. 126.

¹⁰⁷ R. G. NLEP, *L'administration publique camerounaise, Contribution à l'étude des systèmes africains d'administration publique*, Paris, L.G.D.J., 1986, p. 125.

¹⁰⁸ Ibid.

Ne jamais oublier que :

- Une vraie résolution de conflit permet d'éliminer un conflit.
- L'atténuation d'un conflit n'est pas sa résolution.
- La résolution implique la recherche d'une solution durable.

Le deuxième chapitre de notre travail avait pour objet de dégager les types de conflits, leurs causes et leurs évolutions dans la chefferie traditionnelle de premier degré d'Efoulan. Il était aussi question d'évaluer leurs impacts. Au terme de ce chapitre, il se dégage que, plusieurs types de conflits ont fait échos dans la chefferie supérieure d'Efoulan, parmi lesquelles les plus saillants ont été : Les conflits intra et inters personnels ; Les conflits ethniques, religieux et/ou magico traditionnels pour la maîtrise de ressources, de territoires ou de populations ; Les conflits fonciers et politiques. Les causes et l'évolution de ces conflits dans la chefferie supérieure d'Efoulan tournaient autour de l'organisation traditionnelle et la dictature des hommes « machos » ; La désignation des chefs traditionnels et les conflits autour de la lignée régnante. Dans la quête réelle de la résolution de ses conflits dans la chefferie supérieure d'Efoulan, s'engagèrent les femmes Ewondo, usant des Méthodes et les Ressources pour la paix. Faisant aussi attention à La protection des valeurs traditionnelles.

Tous ces conflits eurent des effets négatifs sur la stabilité du Pays Ewondo. Il a fallu que les femmes s'activent pour apporter des lueurs d'espoir. Les femmes Ewondo ont ainsi jouées un rôle très important dans la résolution de ses conflits dans la chefferie supérieure d'Efoulan. C'est ce que nous allons voire dans le troisième chapitre.

CHAPITRE III :

LE ROLE DES FEMMES EWONDO DANS LA RESOLUTION DE SES CONFLITS DANS LA CHEFFERIE SUPERIEURE D'EFOULAN

A- LA FEMME DANS LA PROMOTION DE LA PAIX

En constituant le socle de la société civile à l'échelle de tous les pays africains, à côté d'autres formes organisationnelles (associations, syndicats, églises, etc.), les Chefferies sont devenues des acteurs incontournables dans la promotion de la paix. Elles réalisent des actions, formulent des propositions et recommandations aux gouvernants et institutions chargées de prendre des décisions.

L'idée maîtresse qui ressort peut-être résumée dans cette formule que j'ai souvent entendue dans les sillages de l'Union Africaine : « African solutions to African problems », des solutions africaines aux problèmes africains. Une volonté de ne pas copier les recettes formulées ou pensées ailleurs au grand mépris des réalités continentales, locales mais une recherche des pistes originales sinon adaptées aux contextes en Pays Ewondo¹⁰⁹. Cela est loin d'être simple ni acquis.

Quant aux tendances que prennent les initiatives et les analyses de paix observées et entreprises par ces actrices de paix, elles s'orientent vers des axes thématiques majeurs que j'ai regroupés en quatre ensembles :

- La gestion et la transformation des crises, des tensions et des conflits ;
- La gestion de la période post-conflit ;
- La gouvernance, le développement durable et la justice comme piliers de la paix ;
- La paix, les cultures et la culture de la paix.

¹⁰⁹ Voir Photo N°16 : Offrande de Présents pour quémander la paix, de Eton Antoinette, ménagère âgée de 87 ans, interrogée le 19 Octobre 2018 à Sa'a.

Photo N°16 : Offrande de Présents par des femmes pour quémander la paix



Source : Eton Antoinette, le 19 Octobre 2018

1- Gestion et transformation des crises, des tensions et des conflits

Ce premier axe couvre aussi bien la sécurité humaine, la prévention, la médiation que la résolution des conflits. Il mobilise tout un ensemble d'acteurs, de thématiques et de pratiques aussi variées que des alertes précoces, ou encore des activités ou manifestations socioculturelles destinées à la transformation non violente des crises.

Sous ce bloc thématique il y a d'abord une réflexion de fond sur les forces de sécurité du Royaume, comprenant l'armée royale, ainsi que son rôle dans la sécurité des personnes et de leurs biens en temps de guerre ou de paix. Il y va du contrôle de cette force, de l'exécution de leur tâche de maintien de l'ordre et de la sécurité commune, de leurs relations avec la communauté toute entière dont elle est l'émanation ainsi que de leur contribution aux différentes opérations dans des contextes de conflit ouvert.

Dans la plupart des chefferies Camerounaises, des progrès ont été réalisés pour une interaction positive des soldats du Palais avec l'environnement locale ; afin de faire de ces gardes un soubassement de la sécurité et de la paix Royale dans un lien Soldats-Populations-Pays Ewondo solide. C'est ainsi que les Femmes du Royaume ne désespèrent pas dans leurs efforts de voir se mettre en place un nouvel environnement marqué par le concept de sécurité humaine. Environnement dans lequel la sauvegarde des droits de la personne dans les domaines économique, alimentaire, sanitaire, environnemental, physique, communautaire et politique (protection des libertés et des droits humains fondamentaux) serait largement garantie¹¹⁰.

2- Gestion de la période post-conflit

Cette seconde thématique regroupe le pardon, la réconciliation, la réinsertion et la réintégration qu'il s'agisse des victimes (femmes, enfants, soldats, etc.) que des auteurs des violences une fois réconciliés avec la société. La paix illustre les initiatives et les réflexions entreprises dans ce cadre avec l'objectif de recoudre les fissures sociales occasionnées par les ravages de la violence. Au cœur de la construction de la paix après le conflit se trouve la reconstruction de la relation de confiance entre les individus, les communautés ou les Etats les uns envers les autres. Confiance en soi et confiance en l'autre. Attitude positive où les personnes impliquées dans une relation croient mutuellement en l'une et en l'autre, la confiance n'est pas une donnée naturelle, surtout lorsqu'elle a été mise à mal par la méfiance occasionnée par la violence et le conflit. Ainsi le pardon et la réconciliation cherchent à transformer les attitudes, les structures, les relations et les comportements.

D'autres thèmes meublent cette construction de la paix, à savoir le développement socio-économique, la bonne gouvernance, la réforme de la justice

¹¹⁰ ESSONO Luis Paul, Notable âgé de 67 Ans, interviewé le 13 Octobre 2018 à Efoulan.

et des institutions de sécurité, la culture de la justice, de la vérité et de la réconciliation. Le développement socio-économique englobe la reconstruction matérielle et une gestion économique saine et équitable ainsi qu'une répartition équitable des bénéfices des récoltes. La réduction de la pauvreté destinée à toute la communauté est devenue une sorte de feuille de route. Mais pour de nombreuses chefferies sortant des conflits, ces objectifs demeurent hypothétiques et procèdent d'un énorme défi qu'ils ne relèveront sans doute pas. Enormément d'efforts sur la santé, l'éducation, restent encore à faire au point que les moyens pour les atteindre manquent et le calendrier est très peu réaliste. Néanmoins il a été important de fixer ces échéances et cette feuille de route afin d'évaluer la paix dans le pays Ewondo.

La question de la protection des populations se trouve au centre des préoccupations des chefferies. Elle touche, au premier chef, à la nature et à la façon dont s'exercent les pouvoirs traditionnels au sein des Chefferies africaines dans la mesure où elle interroge avec acuité les aspects vécus de la bonne gouvernance et de la démocratisation des pouvoirs. Sont-ils un gage de la paix ? Par ailleurs, les problèmes de violences exercées par des acteurs de la cours dans de nombreuses Chefferies comme chez les Ewondos, par exemple, constituent une mise en danger réelle de la paix civile. Exerçant cette violence en dehors du cadre et des normes des Chefferies, ces acteurs introduisent des défis tout à fait nouveaux dans la construction de la paix. La paix n'est plus question des Hommes seuls !¹¹¹

Si aborder la gouvernance et la transparence touche à la dénonciation des failles de l'État ou des excès des structures de violence non étatiques, il convient de signaler que cet exercice a le mérite de poser la question de la participation des Femmes à la gestion de la chose traditionnelle.

¹¹¹ MBANGZOK Marie Antoinette, Institutrice à la retraite, âgée de 69 Ans, interviewée le 15 Septembre 2018 à Efulan.

Dans la même dynamique de participation aux processus politico-traditionnelles, la reconstruction post-conflit pose la question de la démocratisation des Chefferies comme socles de la paix. Là demeure le sens du tact, de la maturité et de la pédagogie que doivent avoir les institutions Etatiques qui accompagnent les Chefferies au Cameroun. Les Ewondos ont compris qu'il ne faut pas seulement attendre du « Ngomna »¹¹² mais que pour être facteurs de paix, ils doivent être préparés et avoir une suite : information et formation des populations, la maturité du personnel masculin prêt à accepter la défaite sans mauvaise foi ou la victoire dans un esprit constructif¹¹³.

La construction de la paix en période post-conflit comprend enfin la réforme du secteur de sécurité. Il s'agit en réalité de doter l'armée royale, des compétences techniques et d'une éthique professionnelle afin qu'ils œuvrent au profit de la consolidation de la paix. L'objectif est de faire de ces forces non un ennemi mais un allié du civil et de la paix nationale.

3- La gouvernance, le développement durable et la justice piliers de paix

Cet axe prend en compte d'un côté la dimension socio-économique et écologique des ressources rares ou des ressources naturelles et de l'autre côté la redistribution équitable de leurs revenus. En effet, certaines ressources ont un lien direct avec les conflits parce qu'elles sont disputées ou parce qu'elles alimentent toutes formes de trafics (armes en particulier) ou encore parce que leur exploitation occasionne la violence. Ainsi leur meilleure gouvernance, leur exploitation viable et leur accès équitable à tous est une piste pour une paix durable sur la Chefferie traditionnelle de 1er degré d'Efoulan.

Des initiatives sur la transparence des revenus des ressources naturelles et de leur redistribution ainsi que leur traçabilité ont non seulement fait courir des risques vitaux à plusieurs personnes devant la violence des Etats ou des

¹¹² Mot dans une langue vernaculaire du Cameroun, désignant l'Etat.

¹¹³ ELA MBARGA Jean, Notable âgé de 76 ans, interviewer le 06 Novembre 2018 à Efoulan.

compagnies qui officiaient dans l'opacité mais ont aussi poussé ces derniers à commencer à publier leurs bénéfices bien que ces publications soient souvent incomplètes. Le réchauffement climatique et les crises environnementales, intégrées dans des préoccupations de paix et de stabilité du royaume enrichissent eux aussi les débats.

A des échelles diverses et variées, de nombreuses chefferies sont concernés par les crises relatives à la gestion des ressources naturelles (conflits fonciers, disputes autour des ressources minières ou de l'eau, etc.), du fait des crises socio-économiques causées par la paupérisation, qu'elles soient imputables à la mauvaise gestion des chefferies ou aux conséquences des conflits. Ce qui constitue des préoccupations pour asseoir la paix au niveau de la chefferie¹¹⁴.

De l'autre côté, le travail de cet axe embrasse la dimension politique pour une bonne gouvernance par la cour royale et par ses services (sécurité, justice, défense, protection des droits humains, etc.) pour assurer des relations harmonieuses au sein de la communauté (locale ou nationale).

Le travail sur la justice se focalise sur la lutte contre l'impunité envers des auteurs de crimes qui détiennent une parcelle de pouvoir. Ce sentiment de l'existence de l'impunité exclut ces groupes de la catégorie des citoyens et en fait des personnes à part, au-dessus de la loi. Mais, par ailleurs, le recours à la justice se veut aussi une démarche de réparation avec l'ambition que la punition du coupable s'effectue dans le triple objectif de sa resocialisation, de la réparation globale de la victime et du rétablissement de la paix sociale¹¹⁵.

Dans une telle optique où la justice n'est pas seulement punitive mais réparatrice, la violence exécutée dans le cadre d'un conflit est davantage une atteinte aux personnes et aux relations interpersonnelles. La justice post-conflit a, par conséquent, pour but d'identifier les besoins et les obligations de chacun des protagonistes. Elle se conçoit alors comme un processus impliquant, de manière

¹¹⁴ EKOMBITE Joseph, Chef de Bloc, âgé de 65 Ans, interviewer le 10 Novembre 2018 à Efoulan.

¹¹⁵ NYEMEYONG Jacques, Sergent-chef à la retraite, âgé de 68 Ans, Interviewer le 17 Novembre 2018 à Efoulan.

active, toute la communauté. Par le dialogue, on encourage la réciprocité et le partage des émotions. La responsabilisation concrète de tous conduit à la recherche de solutions consensuelles, tournées vers l'avenir et destinées à réparer tous les préjudices. Les résultats, tout autant que le processus, apparaissent essentiels.

4- Les cultures locales et la culture de la paix

Cette dernière composante concerne aussi bien les aspects liés aux pratiques (traditions, indigènes) des communautés à construire la paix que la protection de ces mêmes communautés et de leur savoir-faire dans des domaines aussi variés que la conservation des équilibres environnementaux ou sociétaux. Au cœur de cet axe se trouve ce principe de « solutions africaines aux problèmes africains » en mobilisant les connaissances locales (« indigenous knowledge »), le savoir-faire et les aptitudes des populations concernées dans la résolution des conflits et la construction de la paix.

C'est sur ce principe qu'est par exemple basée la conception des chefs traditionnels d'avoir un comité des Sages, des Aînés ou « Elders » comme médiateurs dans les litiges politiques majeurs, en estimant comme dans la majorité des sociétés africaines que dans la famille les Aînés sont au centre de la paix sociale et de l'harmonie familiale. La mobilisation du savoir-faire local inspire aussi le recours que font de nombreuses institutions traditionnelles à la connaissance qu'ont leurs peuples de la gestion durable des ressources¹¹⁶.

Par ailleurs, au Cameroun, et plus précisément en Pays Ewondo, il se renforce de plus en plus l'idée de rechercher des pistes nouvelles de construction de la paix dans les cultures ou les traditions de chaque peuple. Recourir aux creusets culturels est à la fois la preuve que les conflits connus par le passé par

¹¹⁶ NYEMEYONG Jacques, Sergent-chef à la retraite, âgé de 68 Ans, Interviewer le 17 Novembre 2018 à Efoulan.

ces sociétés ont été résolus à travers des mécanismes pacifiques. Donc des sociétés capables de paix, de concorde et de justice

En effet, comme le note AMOGO Grégoire, les Ewondos « ont toujours joué un rôle important dans la société traditionnelle, mais aussi au cours des crises qui ont régulièrement secoué le pays. Ils se sont particulièrement illustrés au cours des émeutes de Février 2018 en s'interposant entre les protagonistes et en essayant de sauver de nombreuses vies humaines. Dans la région où existait un corps des Bétis fort et opérationnel, les dégâts en termes de vies humaines ont été relativement limités et les Ewondos et les Bénes sont restés unis grâce à ces sages». Les chefs, eux, ont été initiés pour permettre aux différentes communautés ethniques de coexister pacifiquement en évitant que des conflits entre individus ne deviennent des conflits entre ethnies, et que la faute d'un individu ne rejaillisse sur toute sa communauté.

Quant aux juridictions Traditionnelles, ce sont des rassemblements dont le but est « de rétablir l'ordre et l'harmonie. L'objectif premier des arrangements était de restaurer l'harmonie sociale, et à un degré moindre d'établir la vérité sur ce qui s'est passé, la sanction du coupable, voire une indemnisation sous la forme d'un présent »¹¹⁷.

Si la mobilisation de ces mécanismes traditionnels peut participer aux stratégies de l'Etat et à la politique de survie d'un régime dans un contexte d'Etat fragile, le plus intéressant, me semble-t-il, demeure la créativité, l'inventivité des hommes et leur capacité de les actualiser pour recréer la confiance du vivre ensemble. Et donc d'inventer la paix.

Ces savoir-faire sont capitalisés en tant que contribution de ces communautés à la paix et à la gestion durable des ressources naturelles. Mais bien que ce recours reste très marginal dans les théories et les pratiques globales de construction de la paix ou de gestion durable des ressources naturelles sur le Pays,

¹¹⁷ EDZOA André, Notable âgé de 61 Ans, interviewé le 24 Novembre 2018 à Efoulan.

ces cultures locales ont fait émerger de nouvelles dynamiques de paix perceptibles. Ceci, à travers des stratégies et des initiatives de reconstruction des sociétés qui misent sur l'éducation à la paix dès la petite enfance en tant que nouvelles fondations de l'avenir. C'est le cas des Sociétés secrètes qui œuvrent à l'élaboration de méthodes et d'outils d'éducation des enfants à la paix : la culture de la paix. Apprendre à des jeunes élèves qui ont hérité de leurs parents les traumatismes des violences extrêmes (massacres, viols, etc.), à porter un regard critique sur la guerre, les rumeurs, leurs causes... permet de former les enfants à questionner l'histoire des aînés alors qu'on attend d'eux d'adopter les schémas vécus par les anciens, n'est-ce pas cela construire l'avenir ? N'est-ce pas cela réouvrir les chemins bouchés du dialogue ?¹¹⁸

Selon ces initiatives, l'idée de la cohabitation pacifique entre communautés et groupes ethniques différents doit s'inculquer très tôt et s'enraciner maintenant pour anticiper la paix de demain. C'est l'option d'assurer la paix en amont, l'avenir de la paix. Mais faire d'une telle option un des leviers de stabilisation nationale ou régionale implique aussi que cette jeunesse grandisse avec des perspectives d'avenir. L'avenir de la paix en Afrique est donc un défi lié à l'état de l'horizon d'avenir et aux politiques ou stratégies d'ensemble à mettre en place pour maintenir cet horizon dégagé en faveur de ces jeunes générations¹¹⁹.

B- L'INTELLIGENCE DE LA PAIX CHEZ LES FEMMES EWONDO

Cette thèse s'intéresse à l'agentivité des femmes et à la participation de ces dernières aux efforts visant la cessation des hostilités et la consolidation de la paix suite à un conflit. Ce travail porte une attention particulière aux obstacles rencontrés par celles désirant participer aux négociations formelles ainsi qu'aux stratégies qu'elles emploient pour les surmonter alors qu'elles sont souvent exclues des modes traditionnels du pouvoir.

¹¹⁸ BELIBI Gérard, Chef traditionnel, âgé de 67 Ans, interviewé le 24 Novembre 2018 à Efulan

¹¹⁹ EDZOA André, Notable âgé de 61 Ans, interviewé le 24 Novembre 2018 à Efulan.

« Peu importe où il y a un conflit, les femmes doivent toujours faire partie de la solution » Michelle Bachelet. Les femmes doivent être autorisées à participer aux négociations de paix ainsi que faire partie du processus de transition après un conflit. Pourtant, les femmes sont trop souvent négligées et ignorées et leurs opinions et leurs voix sont mis de côté. Néanmoins, les décisions prises au cours de ces périodes affectent concrètement la vie des femmes et des filles, il est donc temps de reconnaître le rôle et le pouvoir des femmes dans le processus de paix.

1- La réponse dans la complexité de la notion

La démarche de toutes ces actrices, basée sur des problèmes très précis, est de tenter de trouver des réponses également adaptées et précises. Mais cette démarche fait souvent face à des obstacles importants en termes de capacités et de compétences face à la complexité des enjeux. Ainsi des initiatives se sont multipliées avec plus ou moins de succès pour renforcer ces capacités. Et dans cette acquisition des capacités et des compétences, les organisations traditionnelles collaborent avec de nombreuses institutions Etatiques dont la majorité sinon la totalité sont des pourvoyeuses de ressources financières en appui à la réalisation des programmes. Ces ressources conditionnent la continuité et la durabilité des projets. Or la limite des ressources dans le temps a tendance à fragiliser la construction de la paix. Cette dépendance à des ressources extérieures est de ce point de vue un défi que les acteurs locaux sont appelés à relever afin de ne pas compromettre leurs efforts.

Par ailleurs, si sur le terrain de la construction de la paix les institutions et les organisations traditionnelles collaborent avec leurs partenaires, on a assisté dans certains cas à des compétitions voire à des malentendus ou des incompréhensions réciproques. Elles concernent les travaux qui sont produits par certaines institutions travaillant sur les chefferies, dans le domaine d'alerte. Les chefs considèrent qu'ils sont là aussi ignorés et que ces institutions n'ont pas la vertu d'apaiser mais au contraire attisent les conflits avec des prévisions trop

pessimistes qu'elles ne revisitent jamais lorsque la plupart de temps elles se révèlent fausses¹²⁰. Disposant des moyens de communication que n'ont pas l'Etat et parce que personne ne les évalue, ces prévisions sont considérées comme la voix qui fait autorité au détriment des organisations traditionnelles silencieuses. La question est de savoir si elles travaillent réellement pour la paix en Pays Ewondo.

2- La médiation : pilier de la construction de la paix

Moyen de résolution des conflits, la médiation est une des thématiques traitées en Afrique comme pilier de la construction de la paix. La médiation est un processus de dialogue et de négociation dans lequel un tiers aide deux ou plusieurs parties en conflit qui consentent de gérer ou de résoudre leur différend sans recourir à la force. Plusieurs organisations, institutions et personnalités sont impliquées dans la médiation pour régler les différends sur le continent. Les travaux de Laurie Nathan, Directeur du Centre pour la Médiation à l'Université de Pretoria en Afrique du Sud, soulignent un certain nombre de défis et posent quelques questions clés. L'Afrique a besoin de médiateurs, d'institutions de médiation et d'un haut niveau de médiation s'il faut des solutions africaines aux problèmes africains. Et la médiation est une spécialisation et non de la diplomatie.

Le but général est de permettre aux parties concernées d'aboutir à des accords qu'ils trouvent satisfaisants. Là où les Femmes interviennent en médiatrices dans les situations de violence réelle ou imminente, le but ne devrait pas être conçu simplement comme celui de prévenir ou de mettre fin aux hostilités, mais d'assurer une paix durable et une stabilité à long terme. Il est donc essentiel de s'attaquer aux causes profondes du conflit. Une telle tâche est extrêmement difficile dans les guerres civiles parce que les causes sont multiples, complexes et profondément enracinées alors que les belligérants recherchent la

¹²⁰ ESSONO ETON Alain Pierre, Notable âgé de 74 Ans, interviewé le 21 Novembre 2018 à Efoulan.

déroute des adversaires plutôt que d'arranger la situation. Face à pareille démarche de fond, la médiation féminine a souffert d'un manque de professionnalisme, d'expertise et de rigueur¹²¹.

Si de nombreuses médiations ont échoué, estime Laurie Nathan, c'est parce qu'on ne procède pas de façon appropriée en particulier dans l'identification des médiateurs. La médiation est une spécialisation qui nécessite des aptitudes diplomatiques, certes, mais de la professionnalisation dans ce domaine. Elle exige, comme tout métier, un haut niveau de formation et d'expérience ainsi que de la crédibilité. Ainsi par exemple, de nombreux travaux s'interrogent sur ses chances de succès lorsqu'une femme de la cour royale est désignée médiatrice dans des conflits ethniques. Que transmettrait-elle en termes d'éthique ou de crédibilité de médiation ?

Le succès ou l'échec de la médiation détermine si les pays restent enfermés dans les guerres ou s'ils peuvent s'engager dans un chemin de réconciliation et de reconstruction. Dans le cas de la chefferie de 1er degré d'Efoulan, les négociations assurées sous la médiation du Ministère de l'Administration Territoriale en 1992-1993 se sont bien menées et ont aboutis à l'installation de Mme Assiga Ahanda comme chef de 1er degré d'Efoulan. Elle-même s'est constituée en médiatrice infatigable durant son règne¹²².

Photo N°17 : Une illustre femme Ewondo dans un geste de pardon



Source : Le Cameroun Libéré - Liberated Cameroon Le 31 août 2016.

¹²¹ Laurie Nathan, *Policy Directions*, Towards a new era in international mediation, Pretoria, May 2010.

¹²² Voir Photo N°17 : Une illustre femme Ewondo dans un geste de pardon

Là où la médiation a réussi et a été fructueuse, le contenu et la qualité de l'accord de paix a un impact positif et cela se ressent sur la justice, la sécurité ou l'exercice du pouvoir. La qualité de la médiation donne le ton pour le tournant de la paix que veut prendre une communauté. Si l'amélioration et la professionnalisation de la médiation sont une nécessité, Laurie Nathan propose quelques critères et des conditions :

- Une mise en place d'un système d'évaluation des médiateurs, en particulier par rapport à leurs aptitudes dans ce domaine ;
- Tirer des leçons sur les erreurs commises précédemment, surtout en ce qui concerne l'appréciation politique ;
- Susciter de bonnes connaissances afin de former et de faire des recherches afin d'alimenter ces dernières ;
- Comprendre l'approche basée sur la confiance : construire une relation entre le processus de médiation et les médiateurs.

La difficulté à résoudre durablement le conflit dans le pays Ewondo, pousse à s'interroger sur les médiations, et la transformation des acteurs impliqués ainsi que de la transformation de la nature des conflits eux-mêmes. Cette mise en interrogation de la façon dont l'ensemble du processus a toujours marché jusqu'ici, à savoir les médiations, les négociations politico-administratives entre la Chefferie et les populations, les accords de paix aboutissant à l'intégration de certains leaders dans l'élite politico-administrative pour le partage du pouvoir sans aucun critère d'exigence ressemble d'avantage à un blanchiment politique de la violence et à la consécration de l'impunité qu'à une recherche de paix durable¹²³.

Les conflits peuvent muter tout comme les stratégies de leurs acteurs. Mais les stratégies de la paix, en particulier celles des négociations, des médiations ou

¹²³ BISSONG Mathieu, Inspecteur de Police principal à la retraite, âgé de 74 ans, interviewé le 07 Novembre 2018 à Efoulan

des accords de paix, l'ont-elles été autant ? N'a-t-on pas cherché à résoudre un conflit imaginé en ignorant le vrai ou ne sommes-nous pas en train d'appliquer des « recettes » qui ne marchent plus ? En somme, comment faisons-nous pour espérer une paix durable et un avenir meilleur ?

3- Quelle est l'ingéniosité qu'on fait montre les femmes Ewondo ?

La création de partenariats, en particulier avec la société civile, est au cœur d'une mise en œuvre réussie des actions des femmes, sur la paix et la sécurité. La société civile et les organisations de femmes ont joué un rôle clé dans la promotion de ces actions, la promotion du rôle des femmes dans les processus de paix, et la sensibilisation sur l'impact des conflits spécifiques aux femmes et filles dans la région.

Souvent victimes des conflits, parfois combattantes, rarement entendues, les femmes ont pourtant un rôle à jouer dans la mise en place des processus de paix. Plusieurs initiatives ont ainsi vu le jour, dans le contexte de conflit, et ont été relayées par les instances internationales. Comment ces initiatives sont-elles nées ? Sont-elles le fruit de politiques séparées ou d'une volonté d'action commune ? Plusieurs résolutions du Conseil de sécurité consacrées aux femmes, à la paix et à la sécurité nous chargent de veiller à l'égalité des sexes. Les grandes lignes du travail du Département des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne l'égalité des sexes et le maintien de la paix découlent de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la première dans laquelle le Conseil a traité de l'impact disproportionné et tout à fait particulier des conflits armés sur les femmes.

L'action des femmes Ewondo a contribué à faire comprendre que la violence n'est cependant ni cultivée délibérément par les peuples africains, ni inéluctable. Elle leur a été souvent imposée par les contingences historiques, à travers la conquête coloniale et certaines perversités de l'Etat post-colonial. Il

importe donc de se départir de clichés et mythes erronés qui ont longtemps envisagé les sociétés Ewondo en mettant en emphase l'activité guerrière de « tribus sauvages » que seule l'activisme des femmes aurait stabilisés et pacifiés¹²⁴.

La civilisation Beti se définit essentiellement, en termes de dialogue, de compromis, de coexistence et de paix. Le philosophe Eboussi Boulaga relève, parmi les constants de la pensée négro-africaine la « recherche de la vie dans la paix ». Dans les sociétés Bantu, la notion de paix est d'autant plus importante qu'une sémantique à la fois abondante et variée lui est consacrée. Les aspirations à la paix ont conduit les femmes Ewondo à développer des techniques de normalisation dont l'objectif est d'éviter ou tout au moins de réfréner la violence et les conflits armés. Ceci a donné naissance à une gamme variée de pratiques dissuasives et de modes de prévention des conflits, la violence est canalisée sur des conventions orales ou tacites à caractère magico-religieux. Le calme et l'harmonie au sein de la société et entre les différentes communautés sont si appréciés qu'il existe chez les Beti du Cameroun une sorte de bicéphalisme : un chef de guerre et un chef de paix¹²⁵.

Les femmes employaient également des symboles qui laissent toujours à l'ennemi la possibilité d'un choix : il s'agissait par exemple d'un carquois de flèches (symbole de guerre) et de deux gerbes de mil (symbole de paix) qui sont offerts par un émissaire mandaté. Il était parfois d'usage, dans un conflit, de libérer un captif de guerre du groupe adverse. Rentré chez lui, il pouvait jouer le rôle de stabilisateur, ayant une claire idée du rapport de force. Il pouvait également jouer à l'occasion, le rôle de médiateur¹²⁶.

¹²⁴ ZENGUE ONANA Madeleine, maréchale de logis chef à la retraite, âgée de 63 ans, interviewé le 07 Juillet 2018 à Mvolyé-Yaoundé.

¹²⁵ ADA BISSONG Marguerite, Femme de ménage en cessation d'activité, âgée de 68 Ans, interviewé le 06 Septembre 2018 à Efulan.

¹²⁶ Ibid.

C- LES FEMMES, LA PAIX ET LA SECURITE DANS LE PAYS EWONDO

Toutes les Femmes attirent l'attention sur la complexité des conflits tout en soulignant les opportunités et les avantages qu'offrent une participation des femmes plus importante dans les efforts et processus de paix. En effet, quand les femmes participent, elles changent les dynamiques en apportant avec elles des qualités de leadership importantes comme par exemple la construction d'un consensus, le débat public, et un besoin de conclure les négociations et de mettre en œuvre les accords. Ces éléments sont primordiaux pour que les négociations de paix soient significatives et durables.

1- Les femmes Ewondo face aux conflits

Les filles, n'étant pas formées à l'art de la guerre ne pouvaient donc pas défendre vigoureusement la cité. Considérées comme moins utiles que les garçons, elles étaient plus souvent exposées qu'eux, c'est-à-dire abandonnées dans la nature. Dans les cas où elles étaient élevées, elles bénéficiaient de moins de soins et d'attention¹²⁷. Les femmes sont éloignées de la vie intellectuelle de la cité. La fille reçoit essentiellement une instruction domestique ; elle porte, comme le garçon, une bulle qu'elle abandonne le jour de son mariage. La femme est considérée comme une mineure qui passe par le mariage de l'autorité du père à celle de son mari ; il convient cependant de remarquer que ce statut est aussi celui de la plupart des hommes de la maison, soumis à l'autorité du patriarche. En tant que mère, la femme est gardienne du foyer.

Avec l'évolution du temps, les femmes sont considérées, sinon comme égales des hommes, du moins comme jouant un rôle primordial dans la Cité. Ainsi reçoivent-elles une éducation fondée sur l'apprentissage de la musique et de la danse, mais ayant aussi pour but de développer leur solidité physique : course à

¹²⁷ ETON Antoinette, Ménagère âgée de 87 ans rencontrée à Sa'a le 19 Octobre 2018, (Stobée rappelle la formule : « Un garçon, on l'élève toujours, même si on est pauvre ; une fille, on l'expose, même si on est riche. »).

pied, lancer du disque et du javelot par exemple. Elles commencèrent alors à se former. Il n'est pas rare de voir des femmes monter à cheval et, à l'instar des hommes, une partie de leur formation inclut des activités de lutte.

Les Ewondo considéraient en effet que seules des femmes solides et vigoureuses pouvaient donner naissance à de futurs grands soldats, et cela conformément à la structure de leur société. Dans *Lysistrata*, une comédie de 411 av. J.-C., Aristophane imagine les femmes faisant une « grève du sexe », afin de raisonner leurs maris et établir la paix entre les cités.

2- Stratégies des femmes Ewondo et suivi

« Dans, la Tribu Ewondo comme dans la Grande Ethnie Beti, les femmes ont réussi à inclure des clauses sur la liberté du mariage et le droit de choisir son partenaire. En Pays Ewondo, les organisations de femmes ont par exemple coordonnées pour mettre en place des engagements pour classer le harcèlement sexuel comme une nouvelle infraction et établir un bureau pour les droits des femmes autochtones »¹²⁸. « Le principal défi à relever est essentiellement un défi lié aux attitudes, par exemple si le “Cameroun” n’est pas en période de conflit, il n’estime pas qu’il ait besoin d’un plan d’action national. La perception que la résolution 1325 s’applique uniquement aux pays en conflit est en train d’évoluer lentement. Ceci dit, la sensibilisation exige une mobilisation continue... Un autre défi majeur est lié à la relation traditionnelle (ou absence de relation) entre le gouvernement et la société civile, et d’une manière plus spécifique, le manque de l’engagement avec les femmes en tant que représentants égaux et appréciés de la société civile. » Dr Haifa Abu Ghazaleh¹²⁹

Un des défis majeurs mentionnés est le manque de financement pour soutenir la pleine mise en œuvre des plans d’action des Femmes. Il est à noter que

¹²⁸ BALLA ELE marguerite, Inspecteur de Police à la Retraite, âgée de 66 ans, rencontrée à Efoulan, assise près d’un Call Box en face du Palais d’Efoulan le 07 Juillet 2018.

¹²⁹ Dr Haifa Abu Ghazaleh, Secrétaire Général adjoint de la Ligue des États Arabes, ancienne ministre du Tourisme et des Antiquités en Jordanie, ancienne sénatrice à la Chambre haute du Parlement jordanien et ancienne directrice régionale pour les Etats arabes de l’UNIFEM.

seuls quelques plans ont des budgets spécifiques et qu'encore moins de plans reçoivent des financements de la part du gouvernement. Les parlements se sont révélés être des organes vitaux dans la justice transitionnelle, comme le prouvent les exemples de Pays où les parlements ont permis des compensations pour les femmes victimes de conflit (surtout victimes de violences sexuelles). Le rôle des députés hommes est à mentionner comme important dans les efforts de promotion des actions des femmes, relatives à la paix et à la sécurité dans les parlements.

« Il est essentiel d'avoir des hommes et des femmes parlementaires prêts à promouvoir la paix. Cette paix n'est pas seulement un programme de genre, mais un programme national qui touche aux droits Humains et par conséquent qui doit concerner toutes les responsables. Il est essentiel d'avoir des hommes ainsi que des femmes championnes de la cause, surtout dans les sociétés patriarcales, car les femmes au sein du gouvernement ne sont pas toujours totalement indépendantes » Sarah Douglas¹³⁰

Pour qu'un plan d'action national atteigne son plein potentiel en termes de mise en œuvre, des stratégies et des mécanismes de suivi et d'évaluation efficaces et appropriés doivent être mis en place. L'accent est à mettre sur les acteurs responsables de la surveillance et les mécanismes en place pour partager les résultats. Certaines bonnes pratiques ont été observées, par exemple il est bénéfique que la société civile soit engagée dans le processus de surveillance, ce qui lui permet de produire des rapports d'ombre. Cela conduit à une plus grande transparence et une mise en œuvre réussie et efficace. Il est à suggérer par de rendre les rapports publics et de lier ce processus aux rapports sur la budgétisation sensible au genre. Un tel mécanisme facilite au gouvernement la réalisation de ses engagements en matière de genre. L'accent est aussi à mettre sur la nécessité de profiter de l'expertise et du soutien technique dans le processus de suivi

¹³⁰ Sarah Douglas, spécialiste de la politique sur la paix et la sécurité au Siège d'ONU Femmes. Dans le Résumé de la discussion sur la "Mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité" du 10 Décembre 2015 AU 17 Janvier 2016.

3- La main tendue des femmes

« Les Femmes ont aimées travailler avec des partenaires nationaux et organisations de la société civile nationales afin d'aligner leurs forces et efforts de lobbying pour augmenter la représentation des femmes dans les négociations de paix, de dialogue politique, de développement de constitutions et au sein des gouvernements suite aux accords de paix. Par exemple, à la chefferie, des femmes étaient membres de certaines assemblées et parfois des thèmes sur les femmes a été introduit même au dialogue politique formel. En outre, une Initiative des Femmes, composée de plusieurs femmes activistes, avait été créé (représentant des différents clans, régions, affiliations politiques...). L'Initiative des Femmes a réussi à former une voie parallèle au dialogue politique officiel et a créé un espace pour les voix des femmes, ce qui a renforcé leur pouvoir de lobbying »¹³¹.

Il est essentiel de réunir les personnes directement concernées, par exemple par le biais de plateformes qui permettent à tous les intervenants de se rencontrer et de prendre des décisions ensemble et de partager des connaissances, tout en assurant la pertinence et l'aspect pratique. Par exemple, les organisations de la société civile ont mené plusieurs actions pour atteindre les différents groupes ethniques et religieux des deux sexes et promouvoir les principes de la coexistence pacifique et la tolérance dans les régions avec des niveaux élevés de violence sectaire.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, de nombreuses organisations de la société civile ont organisé des formations dans les domaines de la résolution des conflits, le dialogue et le développement. Nul ne peut nier le vaste impact qu'a la société civile dans la société. Les mouvements de femmes peuvent faire pression avec succès pour l'adoption dans la constitution d'un système de quotas qui assure un minimum pour la participation des femmes.

¹³¹ BALLA ELE marguerite, Inspecteur de Police à la Retraite, âgée de 66 ans, rencontrée à Efulan, le 07 Juillet 2018.

Le troisième chapitre de notre travail avait pour objet de voir ce que firent les femmes Ewondo pour la résolution des conflits en pays Ewondo. Il était aussi question d'évaluer le résultat de leur action politique. Au terme de cette partie, il se dégage que les femmes prirent une part active dans la quête de la paix. La question de la sécurité, quoique similaire à celle de la paix, avait une légère différence. Chez les Ewondo, il s'agissait surtout du désir d'avoir une identité propre et des actions propres par rapport à l'ensemble du territoire, sur le plan administratif ; tandis qu'au niveau du gouvernement, il était question de se moderniser et d'acquérir une notoriété réelle. Cette réalité du Cameroun ayant été intégrée affaiblit par la résolution traditionnelle des conflits, c'est ici que l'on enregistra la quête réelle d'une paix sociale. Dans cette quête, s'engagèrent les femmes Ewondo qui eurent des positions différentes. Les unes, s'opposèrent à l'inclusion des femmes dans la notabilité, sur toute la ligne. D'autres, marchèrent dans le sillage de l'inclusion des femmes à la notabilité cheffale, et leurs implications à tous les niveaux de la vie de la chefferie. Quand l'administration fut acquise à l'idée de donner les pouvoirs traditionnels aux femmes, elle choisit de le faire selon sa façon qui consistait à laisser les choses entre les mains de ses suppôts camerounaises. C'est au XXe siècle que l'option gouvernementale eut le dessus, soutenue par une frange des féministes qui étaient jadis opposées à l'intronisation exclusive des hommes. Quand le processus menant à l'intronisation d'une femme au plus haut degré de la chefferie traditionnelle se trouva dans sa dernière ligne droite, les traditionalistes camerounais s'illustrèrent par leur inertie. Cela nous amène à affirmer que l'action socio-politique des femmes Ewondo, très froide dans la phase des revendications, fut plus soutenue au fur et à mesure de l'évolution de l'ensemble du processus, pour être pratiquement « au top » à sa fin. Ce qui nous est présenté dans le quatrième chapitre ; les femmes Ewondo comme ces camerounaises mendiante de paix et de sécurité engagée pour le développement.

CHAPITRE IV :

LES FEMMES EWONDO : CES CAMEROUNAISES MENDIANTES DE PAIX ET DE SECURITE ENGAGEE POUR LE DEVELOPPEMENT

A- LES FEMMES ET L'INTERET PORTE SUR LA PAIX ET LA SECURITE

La société moderne affirme l'égalité entre hommes et femmes. Elles travaillent au même titre que les hommes et reçoivent le même salaire. Reconnaissons que, Depuis le XIXe siècle¹³² et jusqu'à aujourd'hui, les professions se sont asexuées même si des différences subsistent et que les salaires ne sont pas les mêmes.

1- Les différences sociales et les progrès de la condition féminine

Les femmes occupent majoritairement des emplois dans le secteur tertiaire (services), notamment dans des postes relationnels ou touchant aux fonctions domestiques (cuisine, ménage, soins, garde et éducation des enfants).

C'est à partir de la prise de conscience de l'inégalité de condition et de statut social entre les hommes et les femmes au XXe siècle, que s'est développée l'étude de la place des femmes dans les différentes cultures et époques. Les mouvements féministes ont combattu les inégalités de droits et de statuts entre les hommes et les femmes. Plusieurs chercheurs ont tenté, notamment à partir des années 1970, de lutter contre ce qu'ils percevaient comme un biais sexiste des sciences sociales, par exemple en histoire et ont montré l'absence des femmes en tant qu'objet d'étude.

Le taux d'activité des femmes reste faible au Cameroun, même si cela s'explique surtout par la non-reconnaissance des emplois informels ou

¹³² Michel Villey, *Le droit romain*, « Edition que sais-je », Paris, Puf, 1990.

domestiques. Au sein de certaines structures, l'enseignement et dans une moindre mesure la santé, se distinguent par une forte représentation féminine¹³³. Le problème de la condition des femmes dans la société, jugée inéquitable et injuste par les féministes, a été un des thèmes de réflexion les plus étudiés au XXe siècle et l'actualité lui a parfois donné une place prépondérante dans le débat civil et politique. La place des femmes est actuellement un enjeu politique et d'actualité importante.

2- L'Impact de la guerre sur les femmes et la protection des femmes en temps de guerre

De nombreuses femmes sont victimes de la guerre : victimes de la violence, déplacées, détenues, veuves, séparées de leurs proches et plus spécifiquement victimes de viols.

Si la guerre et la violence aujourd'hui, n'épargnent personne, elles touchent les hommes, les femmes, les garçons et les filles de façons différentes. On assiste de nos jours à un plus grand nombre de conflits internes opposant des groupes ethniques, religieux ou politiques qui s'affrontent pour la maîtrise de ressources, de territoires ou de populations. Cependant, les civils se retrouvent que trop souvent dans la ligne de tir, soit parce qu'ils sont directement pris pour cible, soit parce que la proximité des combats les met en péril.

L'impact de la guerre sur les femmes dépend en grande partie de la mesure dans laquelle leur sécurité personnelle est touchée, des moyens qu'elles ont pour assurer leur survie et celle de leur famille¹³⁴, des éventuelles blessures ou pertes qu'elles subissent et, en pareil cas, de la manière dont elles en sont affectées. Leur sort résulte aussi, souvent, de ce qui est arrivé aux hommes de la famille¹³⁵.

¹³³ ONDOA Marie Paule, commerçante, âgée de 56 Ans, interviewée à Efoulan carrefour le 26 Août 2018.

¹³⁴ Voir Photo N°18, Les femmes Ewondos à la recherche de la paix.

¹³⁵ PENDA Epse ATANGANA Joséphine, Infirmière retraitée, âgée de 58 Ans, rencontrée à Efoulan le 13 Août 2018.

Photo N°18 : Les femmes Ewondos à la recherche de la paix.



Source : Le petit écolier, mondoblog, 2014

La protection des femmes en temps de guerre est consacrée par le droit international humanitaire (DIH), qui lie aussi bien les États que les groupes d'opposition armés. Cette branche du droit, dont les quatre Conventions de Genève de 1949 et leurs deux Protocoles additionnels de 1977, protège les femmes en tant que personnes civiles et que combattantes capturées ou blessées. Nombre de ses règles relèvent du droit coutumier et ont donc force obligatoire pour les parties à un conflit que celles-ci aient ratifié ou non les traités pertinents.

3- La Prévention des conflits

Conscient de ce que la négociation est un processus permanent dans le travail en équipe. Il arrive parfois que les membres de l'équipe n'en aient pas conscience. On ne reconnaît la nécessité de négocier que lorsqu'un conflit éclate et qu'on a besoin de concilier des positions opposées. Par essence même, le travail interdisciplinaire mène à des confrontations d'opinions, dues à des perspectives, des attitudes et des comportements différents. La maîtrise des outils de base de

gestion des conflits est donc essentielle pour que le travail d'équipe se poursuive sans problèmes¹³⁶.

Conscient aussi de ce qu'il est difficile de parvenir à un accord, même s'il est à portée de main ! Par exemple, Dans une négociation de 8 questions où 2 questions sont à 100% compatibles, 39% des négociateurs ne parviennent pas à un accord sur ces 2 questions (Thompson, 2001). On ne cherche pas assez les domaines d'intérêt commun pour se mettre d'accord.

Aussi, l'analyse de 32 études portant sur des négociations : dans 50% des cas, les négociateurs ne se rendent pas compte des points d'intérêts communs. (Thompson et Hebric, 1996)

Il faut aussi relever que, sans formation, il est difficile de parvenir à un accord, même s'il est à portée de main ! Seulement 7% des négociateurs non formés s'intéressent aux souhaits de l'autre partie (Thompson 1991) : la loi du plus fort ou du plus malin ne s'inscrit jamais dans la durée !

Prévenir les conflits consiste alors à former les personnes à des approches de sensibilisation aux différents modes de fonctionnement humain. Les méthodes peuvent varier entre traditionnelles, philosophiques, psychologiques, sociales, religieuses¹³⁷, relationnelles et juridiques. Ces approches ont pour but principal de doter les participants d'un référentiel culturel commun.

Les approches les plus répandues en matière de résolution des conflits ont pour objectif de doter chacun(e) de savoir-faire comportementaux de contrôle de soi et de compréhension des autres.

Ainsi donc, pour préserver la paix, il faut éviter :

- Un jugement précipité
- La recherche d'une « seule et ultime » solution en cas de différends
- De Croire que « le gâteau » est limité
- De Considérer que les autres doivent régler leurs problèmes eux-mêmes

¹³⁶ E.Wertheim; *Ressources Pédagogiques*, ICRA, 2013.

¹³⁷ Voir Photos N°19 : Les Brebis retrouvées chantant à la vierge marie en Ewondo, pour la paix

- D'Intensifier le conflit même si une analyse rationnelle suggèrerait une stratégie contraire
- L'Égocentrisme

Photos N°19 : Les Brebis retrouvées chantant à la Vierge Marie en Ewondo, pour la paix



Source : Femmes Chrétiennes TV, 08 Mai 2019 à 20h58

Alors pour prévenir la paix en Pays Ewondo, les femmes Ewondo ce sont décider de prendre pour habitude de s'attaquer aux problèmes, pas aux personnes. Elles ont compris que si elles mettent personnellement les gens en cause, ceux-ci se sentiront menacés et attaqués dans leur amour propre, il deviendrait difficile de discuter du fond du problème. Elles ont aussi compris que, Si on attaque personnellement quelqu'un, qu'il ne réagisse pas de la même manière, qu'il essaye de comprendre le problème caché derrière l'agression¹³⁸.

Une solution gagnante / gagnante est la condition d'une résolution concertée du problème, elle est nécessaire à la poursuite de la collaboration et de la préservation de la paix. Même si une solution gagnante / perdante nous paraît plus avantageuse, privilégier une solution gagnante / gagnante est essentiel si nous

¹³⁸ Belinga Joséphine, Ancienne commerçante âgée de 69 ans, interviewée à Efoulan-Ecole le 16 Novembre 2018.

devons avoir besoin de l'autre partie à l'avenir. La défaite fait naître le ressentiment et le désir de revanche. Pour éviter cela, il faut : Trouver des solutions alternatives intéressantes pour l'autre partie ; Formuler les solutions en termes de gains pour l'autre partie ; Chercher les alternatives qui permettront à l'autre partie de penser qu'elle a gagné et n'a pas perdu la face.

Les femmes Ewondo qui sont des bonnes négociatrices par essence¹³⁹, doivent aussi comprendre que Les négociateurs ont besoin de critères objectifs pour évaluer les alternatives et fonder leurs décisions. En l'absence de tels critères, les phénomènes passionnels, les prises de position catégoriques et l'entêtement peuvent prendre le dessus. La définition de ces critères communs permettra aux négociateurs de mettre en évidence les points de convergence¹⁴⁰. Le but de la négociation étant de concilier des intérêts différents, il est essentiel de comprendre la position des autres parties et de formuler les solutions éventuelles en des termes qui leur soient favorables. Pour ce fait, se poser des questions telles que : Quels sont leurs objectifs ? Quelles sont leurs obligations ? Quels sont leurs besoins ? Quelle est leur stratégie ?

Photo N°20 : les femmes Ewondo en parade de paix



Source : http://google/femmes_ewondo, consulté le 06 Septembre 2018

¹³⁹ Voir Photo N°20 : les femmes Ewondo en parade de paix.

¹⁴⁰ ANOUZOA Marie-Noelle, Inspectrice de police à la retraite, âgée de 62 Ans, interviewée à Efoulan-Mairie le 17 Novembre 2018.

Nous relevons en plus que, pour prévenir la paix, il faut être prudent dans la communication. Ceci implique en toute action :

- D'interpréter les attitudes, percevoir l'état d'esprit et être conscient du contexte émotionnel qui n'est pas clairement exprimé ;
- D'être équitable et impartial : s'assurer que chacun a une chance d'exposer son point de vue ;
- De maintenir la discussion centrée sur les problèmes à traiter ;
- D'exposer les différents points dans un langage permettant à chaque partie de comprendre le point de vue des autres ;
- De répéter dans un langage neutre les points sur lesquels les parties semblent d'accord ;
- De vérifier qu'elles sont effectivement d'accord ;
- D'utiliser l'humour pour réconcilier les gens et désamorcer les situations tendues (mais s'assurer d'abord que les parties en conflit ont le même sens d'humour).

B- QUAND LA RELIGION S'EMPRE DE L'ACTIVISME DES FEMMES

La plupart des religions contemporaines possèdent un livre sacré (Bible, Coran, Mahabharata). Or, ces livres ont été écrits par des hommes, puisqu'à l'époque de leur rédaction, les femmes étaient exclues de l'enseignement. Les femmes sont rarement présentes dans les textes : 80 % des personnages de la Bible sont des hommes, trois sourates sur 114 ont partiellement ou totalement pour objet une femme dans le Coran et un livre sur dix-huit du Mahabharata est consacré à la femme. Cette sous-représentation s'explique souvent par les thèmes guerriers abordés qui laissent peu de place aux femmes¹⁴¹.

¹⁴¹ Odon Vallet, *Déeses ou servantes de Dieu ? Femmes et religions*, Gallimard, coll. « Découvertes Gallimard Religions », avril 1994, « Les avatars de la déesse-mère ».

1- Religion chrétienne

a) Église catholique

L'Église catholique n'admet pas la confusion des rôles masculin et féminin, exclut les femmes de l'ordination, ne reconnaît pas le divorce (qu'elle assimile à l'adultère, comme la séparation de corps¹⁴²), ne permet ni la sexualité en dehors de l'union du couple, ni l'avortement, ni la contraception par des méthodes non naturelles. Elle a dès l'origine, proscrit la polygamie et la répudiation qui étaient des pratiques courantes dans le monde antique, et elle est soumise en son sein même aux questions du féminisme chrétien.

b) Protestantisme

Le protestantisme prône le sacerdoce universel et donc celui des femmes. Néanmoins les libertés et interdits décrétés par la religion concernant les femmes varient très fortement selon les courants protestants, du plus libéral jusqu'au plus orthodoxe.

2- Islam

L'islam n'admet pas la confusion des rôles masculin et féminin, ni la sexualité en dehors de l'union du couple. Cette religion offre la possibilité de divorce sous certaines conditions¹⁴³. L'homme musulman a le devoir de protéger son épouse et de lui laisser libre choix de ses activités. La femme est perçue comme « impure » en période de menstruation et pour « soulager » ce phénomène biologique elle est interdite de prière¹⁴⁴.

¹⁴² L'Église catholique romaine ne reconnaît ni le divorce, ni la répudiation, sauf en cas d'adultère, conformément aux textes néotestamentaires (Mt 19. 9; Mc 10. 2-12; Lc 16. 18). Le remariage n'est possible qu'après le décès du conjoint.

¹⁴³ Le divorce en islam, Coran S.65:1-7 ou S.2:226/30.

¹⁴⁴ À propos de l'interdiction de prière de la femme menstruée et pour les situations d'exception.

L'islam permet l'avortement dans certaines situations précises, quand par exemple la conservation du fœtus met la vie de la mère en danger¹⁴⁵. La polygamie est permise par le Coran, à la condition que la femme soit consentante et que l'homme ne privilégie aucune de ses femmes ; il devra leur donner de l'argent et s'occuper d'elles de manière strictement égale, il ne pourra avoir que quatre épouses au plus et sous le consentement de ses premières épouses. Cependant, certains théologiens lisent dans le Coran que seul un homme considéré comme "parfait" aurait le droit d'avoir plusieurs épouses. Cette lecture est néanmoins peu répandue car la religion est dans le monde musulman souvent teintée de traditions qui n'ont rien à voir avec l'Islam et qui considèrent la femme comme intrinsèquement inférieure à l'homme.

3- Judaïsme et Bouddhisme

a) Judaïsme

Le judaïsme assigne des rôles précis aux hommes et aux femmes, en particulier chez les juifs orthodoxes : les femmes n'ont généralement pas accès au rabbinat et sont perçues comme « impures » pendant leur période menstruelle. Les relations sexuelles hors mariage sont prohibées et les couples doivent se soumettre aux règles de la niddah (« lois de la pureté familiale »). Le divorce et la répudiation sont permis mais découragés. L'avortement est autorisé dans les cas suivants : si le fœtus met en danger la vie de la mère, le fœtus est mal formé, ou que la mère soit incapable mentalement d'assumer la grossesse¹⁴⁶. La contraception est interdite. La polygamie, traditionnellement permise, est interdite depuis le XIe siècle.

¹⁴⁵ L'avortement dans l'islam

¹⁴⁶ L'avortement dans la loi juive

b) Bouddhisme

Le Bouddha Sakyamuni a donné aux femmes la pleine ordination¹⁴⁷. Cependant, au fil du temps, le nombre de nonnes s'est moins développé que celui des moines dans les pays bouddhistes. Ainsi, au Tibet, elles étaient 27 000 avant l'invasion chinoise de 1959¹⁴⁸ alors qu'il y avait environ 592 000 moines¹⁴⁹.

Par contre, les femmes laïques ont joué un grand rôle au Tibet par le fait que Padmasambhava, le fondateur du bouddhisme tantrique au Tibet, et son équipe ont fondé la communauté rouge, donc monastique composée de moines et de nonnes, et la communauté blanches formée de laïcs tant hommes et femmes. Les femmes et les hommes de cette communauté blanche pouvaient se marier, et devenir lamas. Parmi les nombreuses femmes dont s'honorent le bouddhisme tibétain, citons YesheTsogyal, Jomo Manmo, Nigouma, MatchikLabrön et AshiKhandro. Il y a eu aussi des lignées familiales de maîtres à disciple, voire de mère à fille. Les maîtresses femmes ont surtout existé au sein de l'école nyingma, et moins dans les écoles sakya et géloug.

C- LES FEMMES EWONDO ET LES STRATEGIES DE PRESERVATION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE

L'examen des différents mécanismes de préservation et de restauration de la paix, et l'identification dans des sociétés traditionnelles camerounaises de profondes aspirations à la paix, il se pose tout du moins un problème important d'ordre épistémologique dans la préservation de la paix et de la sécurité. Peut-il y avoir une articulation entre le passé et le présent ? En d'autres termes, dans quelle mesure les procédures traditionnelles peuvent-elles être opératoires dans le contexte actuel, marqué par l'incursion d'éléments de modernité ? Les opérations de « maintien de la paix » menées par les femmes au Cameroun prouvent à

¹⁴⁷ Appel de Carola Roloff

¹⁴⁸ Havnevik Hanna, *Combats des Nonnes Tibétaines*, Éditions Dharma, 1995.

¹⁴⁹ Anne-Marie Blondeau et Katia Buffetrille, *Le Tibet est-il chinois ?* Paris, Albin Michel, 2002.

l'évidence que la préservation de la paix et de la sécurité doit être basée tant sur des processus endogènes, qu'exogènes. Car, autant une impulsion interne bénéficie d'un terrain propice, car traditionnellement, les sociétés camerounaises cultivent l'esprit de paix, de concorde et d'hospitalité qui plongent leurs racines dans leur culture ancestrale, autant une impulsion externe bénéficie aussi d'un terrain propice, car la modernité est porteuse d'ouverture et d'expertises.

1- Comment Pensaient-elles en termes de stratégies ?

Les femmes Ewondo avaient trouvées comme stratégies pour préserver la paix, de décomposer les litiges en éléments maîtrisables, et les résoudre chacun séparément ; de reporter à plus tard dans la médiation la discussion des questions très épineuses (Une fois que les parties auront commencé à se mettre d'accord sur des questions simples, une atmosphère de confiance commencera à s'établir rendant plus facile le consensus sur des problèmes plus compliqués) ; d'insister pour que tout accord soit mis par écrit avant la fin de la négociation¹⁵⁰.

Il faut déjà comprendre qu'il n'y a pas de méthode standard pour régler un conflit, car il est la résultante de relations humaines complexes et variées. Les personnes impliquées dans une négociation doivent s'adapter à la nature spécifique de chaque situation. Si nous sommes médiateurs dans une négociation, appliquons le principe général de neutralité. Si nous sommes partie prenante dans un conflit, privilégions le principe général de la solution « gagnant / gagnant » ; Une solution émergente de l'équipe elle-même est préférable à une solution proposée de l'extérieur. L'équipe devrait d'abord essayer de résoudre ses conflits avant de faire appel à une intervention extérieure¹⁵¹.

¹⁵⁰ FOU DA FOU DA Antoine, Sergent-Chef à la retraite, âgé de 71 Ans, interviewé le 03 Novembre 2018 à Efoulan.

¹⁵¹ ZANG AMOUGOU Anastasie, Enseignante à la retraite, âgée de 69 Ans, interviewée le 24 Novembre 2018 à Efoulan.

2- Les Techniques de négociation

Les femmes Ewondo avaient trouvées comme techniques, de créer des ressources supplémentaires pour que les parties atteignent leurs objectifs ; de développer des formes de compensations non-spécifiques (un côté obtient ce qu'il veut, l'autre obtient une compensation dans un autre domaine) ; de créer des passerelles (aucune partie n'obtient ce qu'elle veut, mais on développe une nouvelle option qui satisfait les intérêts majeurs de tous) ; de réduire les pertes : (une partie obtient ce qu'elle veut. Les pertes de l'autre sont réduites ou éliminées); de renvoyer l'ascenseur (chaque partie fait des concessions sur des sujets mineurs en échange de concessions sur des problèmes plus importants)¹⁵².

3- L'investissement pour la paix durable et la sécurité permanente

Le meilleur et le plus sûr investissement pour la paix tant chez les Ewondo qu'au Cameroun, aujourd'hui et demain, se situe dans le domaine de l'éducation. En cela, l'UNESCO est dans le système des Nations Unies, l'institution idoine pour promouvoir une culture de paix dans le continent noir. Il importe pour cela d'instaurer, dans le système d'éducation des jeunes en particulier, l'idéal de paix. Il importe de leur faire prendre conscience de la portée des valeurs de tolérance, de pluralisme, et de leur enseigner les vertus des valeurs éthiques fondées sur l'héritage traditionnel, tout en leur assurant une ouverture sur le monde, pour leur permettre d'intégrer les valeurs universelles.

Dans cette perspective, l'histoire apparaît comme une matière à la fois importante et d'une grande sensibilité. On a dit de cette discipline qu'elle aime les conquérants et accorde une place prépondérante aux conflits. Cela a été vrai à un moment donné. Mais aujourd'hui « l'histoire-bataille » est de plus en plus disqualifiée, au profit de l'histoire économique et sociale, de l'histoire des relations internationales et plus récemment de l'histoire des mentalités. L'histoire

¹⁵² FOU DA FOU DA Antoine, Sergent-Chef à la retraite, âgé de 71 Ans, rencontré à l'entrée du « Club France » à Efoulan le 03 Novembre 2018.

qui est l'un « des produits les plus nobles de la chimie de l'intellect » est à même de jouer un rôle considérable dans la promotion d'une culture de paix et dans l'établissement de rapports harmonieux entre les peuples. Incontestablement, la science historique aura, avec de nouvelles problématiques et de nouvelles orientations, une place de choix pour pacifier les cœurs et l'esprit des hommes du 3^{ème} millénaire.

Parvenu au terme de ce quatrième chapitre, où il était question pour nous de mettre en lumière les femmes Ewondo comme ces camerounaises mendiante de paix et de sécurité engagée pour le développement, force pour nous est de constater que, celles-ci tiennent sur le dynamisme de leur place dans la société camerounaise et l'intérêt porte sur la paix et la sécurité, qui essayent autant que faire se peut, de dépasser les différences sociales entre homme et femme, mettant en exergue les progrès de la condition féminine au Cameroun. Démontrant ainsi que la guerre n'épargne pas les femmes il a été aussi mis en relief l'Impact de la guerre sur les femmes et la protection des femmes en temps de guerre. D'où, un réel combat pour la Prévention des conflits. Ce chapitre nous a également permis de voir que, en des cas, la religion s'est emparée de l'activisme des femmes. Au demeurant, pour une optimisation des activités de développement, il apparaît nécessaire pour les femmes d'impacter Sur le plan Économique ; Sur le plan Politique ; Sur le plan Scientifique, Familiale et de la Sexualité ; Sur le plan du sport. Ceci est d'autant plus pertinent, qu'à l'ère de la modernisation, les femmes Ewondo développent les stratégies de préservation de la paix et de la sécurité, Pensant en termes de stratégies ; développement des Techniques de négociation et s'investissant pour la paix durable et la sécurité permanente.

CONCLUSION GENERALE

Notre travail s'est proposé de présenter le rôle des femmes Ewondo dans la résolution des conflits, et d'indiquer la portée de leurs actions pour l'obtention de la paix en Pays Ewondo. L'étude réalisée nous a permis de constater que les femmes ont jouées un rôle très important dans la résolution des conflits chez les Ewondo. Au Cameroun, les femmes Ewondo ont fait preuve de dynamisme, parfois aux côtés des hommes, parfois en actions isolées. Les femmes Ewondo, vécurent l'expérience des conflits, dans lesquels elles furent souvent impliqués. Elles participèrent soit directement pour les unes et indirectement pour les autres. C'est pour cette raison qu'elles commencèrent à intégrer la notabilité.

Comme conséquence, les actions des femmes étaient libres. Point besoin de soumettre à l'administration les comptes rendus ou procès-verbaux des actions menées et autres activités tenues. Ceci se justifie par la forte mobilisation des femmes aujourd'hui, dans des mouvements mieux structurés, pour faire entendre leurs voix. L'exemple du « Stand up for Cameroon »¹⁵³ en est illustratif. Ces dernières avaient besoin d'une reconnaissance de l'administration qui profita de cette occasion pour entraver leurs actions. Cet état de choses entraîne une difficulté pour les chercheurs, celle de ne pas pouvoir posséder les traces des activités des Femmes Ewondo sur les terrains de conflits. Dans le Pays Ewondo du Cameroun, les femmes avaient pratiquement les mêmes difficultés. Leurs objectifs étaient globalement similaires, notamment au niveau de la protection des traditions, de la promotion de la solidarité, de la fraternité, de la paix. Malgré ces quelques différences, les femmes Ewondo s'engagèrent sur le terrain politique.

L'engagement des femmes Ewondo dans le champ politique fut le résultat de la conjugaison de plusieurs facteurs. L'existence du féminisme traditionaliste

¹⁵³ Initiative pour la paix au Cameroun, menée par Edith Kahbang Walla, Présidente du Cameroon People's Party (CPP).

entrave fortement l'émergence des femmes. Les insuffisances des politiques administratives coloniales furent des prétextes de politisation des femmes Ewondo. La population féminine, a dû interpeller les autorités politiques, pour intégrer les femmes dans la gestion de la cité.

Pour mieux contrôler la population des femmes de plus en plus nombreuse et émancipées, l'administration usa de la politique du « more women in politics »¹⁵⁴. Pour cela, elle mit des femmes à contribution. L'administration a dû soutenir la candidature de Marie-Thérèse Catherine Atangana Assiga Ahanda pour la succession au trône de la chefferie de premier degré d'Efoulan. Elle fut soutenue parce qu'elle devait servir à contrecarrer les élans conflictuels qui représentait une grande menace pour la paix dans cette chefferie. La nouvelle élue apporta son soutien pour combattre les oppositions en Pays Ewondo. Dans ce processus, des femmes Ewondo participèrent à la gestion de la cité, acceptant d'y être incorporées. C'est suivant cette logique que la plupart des femmes furent enrôlées comme membres des mouvements politiques.

Dans leurs actions politiques, ces femmes traitèrent avec les partis politiques et les administrations locales. Elles apportèrent leur soutien aux partis politiques lorsqu'elles ne s'opposèrent pas à ces derniers. Certaines femmes comme Marie-Thérèse Catherine Atangana Assiga Ahanda soutinrent fortement le régime. Ce soutien ne l'empêcha pas pour autant d'exprimer, comme les autres femmes, des doléances d'ordre tribales. Ces femmes ne se cantonnèrent pas à l'attachement tribale, elles s'exprimèrent également au sujet de la consolidation de la paix au Cameroun.

Les qualités fédératrices qu'on reconnait aux femmes, les emmena à comprendre qu'il est possible de transcender l'attachement tribal et de rassembler les différentes forces pour parvenir à une unité dans la diversité. Pourtant, le fait pour elles d'avoir demandé à être dans des positions de décision, sans

¹⁵⁴ Démocratie au féminin, Projet d'appui à la massification de la participation politique des femmes aux échéances électorales de 2018. Réseau coordonné par le Professeur Justine Dikko Tchoukue, Enseignante à la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé II.

considération de tribut, était déjà un bon pas dans cette direction. Les difficultés financières empêchèrent un grand nombre de femmes Ewondo de s'investir.

Le fonctionnement de la Chefferie Supérieure d'Efoulan qui supervise l'administration du Pays Ewondo, généra beaucoup d'entraves qui constituèrent autant de limitations à l'action des femmes. Ces dernières ne souffrirent pas moins de la concurrence des autres acteurs de la même scène qu'étaient les hommes et surtout les chefs traditionnels. Ceux-ci allèrent jusqu'à ravir la vedette aux femmes dynamiques. Leurs actions, qui n'étaient pas toujours favorables à l'épanouissement de la gente féminine, éclipsaient celles des autres acteurs dont les femmes politiques.

Les femmes Ewondo, comme il se dégage de cette étude, contribuèrent beaucoup à l'instauration de la paix et au maintien de l'ordre en Pays Ewondo ; même s'il est vrai qu'elles commirent beaucoup d'erreurs dans leur engagement politique. Nous les avons relevées dans les limitations de leur action politique tribales. Lorsqu'on considère les femmes Camerounaises d'aujourd'hui, on remarque que la plupart d'entre elles commettent les mêmes erreurs lorsqu'elles s'engagent dans le champ politique. Au nombre de ces erreurs se trouvent l'expression aiguë de l'ethnicité, la difficulté à transcender les clivages régionaux et l'exposition à la manipulation politique. La plupart des femmes Ewondo ont la conception des ethnies, des villages et, dans une certaine mesure, des Régions. Elles y travaillent généralement dans le sens des intérêts de la localité d'appartenance. Dans leurs engagements, les réflexions se font selon une arithmétique ethnique. Certes, à l'occasion de certaines échéances, on organise des rencontres avec des femmes d'autres Régions en indiquant que c'est la promotion de l'intégration nationale. C'est une prétention qui n'est, en réalité, que poussière aux yeux, car tout s'arrête après ces échéances. On s'associe uniquement pour défendre les intérêts égoïstes des régions.

Si tous les avantages étatiques sont donnés à la seule localité d'appartenance au détriment des autres localités, cela ne constitue aucun

problème. Il est difficile pour les uns et les autres de s'élever au-dessus de ces limites régionales. Pourtant, il est des questions d'intérêt national pour lesquelles les réflexions associées des femmes de tout bord peuvent apporter des solutions durables. La question de la paix durable en est un exemple. Comment faire pour que les populations, de toutes les ethnies et tous les villages, puissent vivre en harmonie et dans une communion fraternelle ?

En faisant ces calculs égoïstes, les femmes, comme certains hommes, cèdent le flanc aux manipulations des politiques qui ont appris les bonnes leçons de l'administration coloniale, notamment celle de la récompense. A l'occasion des consultations électorales, les candidats utilisent les femmes qui ont ces qualités d'être très « ambianceuses » pour faire des promesses pour les localités d'appartenance au cas où ils seraient victorieux. Nous n'avons là, présenté que de façon très ramassée, les erreurs commises par une bonne tranche des femmes camerounaises de nos jours. Elles pourraient bien s'inspirer du passé pour mieux s'activer. C'est un vaste champ qui fera l'objet de nos préoccupations futures.

En attendant de s'y lancer, nous proposons et suggérons :

- De développer des lois sensibles au genre qui adressent différents articles de la résolution 1325, y compris l'introduction de quotas pour les femmes dans les négociations de paix et entités transitoires.
- Le suivi du gouvernement par rapport à la mise en œuvre de la résolution 1325 et des lois de la même nature.
- De sensibiliser le grand public sur la résolution 1325.
- De créer une coopération à trois voies entre les Organisations des femmes, ONU Femmes (afin de fournir la légitimité internationale et le soutien technique) et les services de sécurité (fournissant une expertise technique spécifique sur les processus de conception et de mise en œuvre du plan d'action). Ces trois organes serviront comme la base des experts techniques pour appuyer les Comités de pilotage locaux et nationaux.

- La mise en place d'un comité de pilotage, composé de fonctionnaires gouvernementaux de haut niveau. Le Comité de pilotage est l'organe primaire de prise de décision. Il aura pour fonction de conduire le processus d'adoption du plan d'action national ainsi que sa mise en œuvre et la localisation à des stades ultérieurs. En outre, il permettra de clairement délimiter l'orientation du plan d'action et il aidera à ce que la volonté politique du pays soit plus comprise et que les priorités nationales soient respectées.
- La mise en place d'un organe consultatif au Cameroun, la Coalition nationale pour la mise en œuvre de la résolution 1325. Avec une représentation plus large que le Comité de pilotage, le rôle de l'organe consultatif est de soutenir et de guider le processus d'élaboration du plan d'action national.
- La création d'un Secrétariat pour la résolution 1325 au sein d'une Commission nationale pour les femmes, ce qui signifie avoir des employés spécifiquement dédiés à l'agenda des femmes, de la paix et de la sécurité. Ceci permettra d'assurer une certaine cohérence et continuité au processus.

Il y a d'autres bonnes pratiques, comme par exemple : une Stratégie régionale de sécurité. C'est une initiative positive et ceci pourrait encourager d'autres organisations régionales à reconnaître l'impact régional des conflits et à identifier comment le pays peut contribuer à atténuer les impacts négatifs. La création de ces plateformes est donc une étape importante pour la promotion du dialogue régional et le renforcement des partenariats. Cependant, il reste à voir si un certain modèle aura des effets positifs sur l'avancement de l'agenda sur les femmes, la paix et la sécurité et plus généralement sur la participation des femmes.

Il serait très prétentieux, pour nous, de penser que nous avons abordé toutes les facettes de cette question. Loin s'en faut. Les femmes Bulu fut aussi impliqué dans la résolution des conflits pour l'instauration de la paix dans leur territoire. Il y existait certainement des femmes leaders. Nous ne l'avons pas étudié parce que nous ne voulions pas courir le risque de trop embrasser pour mal étreindre. Nous espérons pouvoir disposer des moyens dans le futur pour pouvoir

rassembler toutes les données nécessaires et réaliser une étude consacrée uniquement à elles. Alors nous aurons mis à découvert d'autres facettes du fonctionnement des femmes Fang-Béti.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A- LES SOURCES PRIMAIRES

1- Documents d'archives

- Archives Nationales de Yaoundé (ANY)
2AC 496 Le Cameroun vu à travers quelques dates jusqu'à l'aube de l'indépendance.
- Archives du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
Les Communes du Département du Mfoundi
- Archives de la Délégation Régionale du Centre du Ministère de la Culture
Principales Ethnies de la Région du Centre
- Archives de la Communauté Urbaine de Yaoundé
Localisation de la zone d'étude
- Archives de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 3
Carte de la Commune de Yaoundé 3
- Archives de la Famille Atangana
Photo de Charles Atangana
Répartition du patrimoine de la Chefferie d'Efoulan
Représentation de la descendance Atangana, de 2006 à 2013
- Archives de Maman Eton Antoinette
Photo de l'Offrande de Présents par des femmes pour quémander la paix
- Archives de Monsieur Atangana Gordien
Photo de la Princesse Catherine Atangana
Faire-Part des Obsèques de son Altesse Royale Marie-Thérèse Atangana Assiga

2- Sources orales

N°	Noms et Prénoms	Statut social	Age à la date de l'entretien	Date de l'entretien	Lieu de l'entretien
01	ADA BISSONG Marguerite	Femme de ménage en cessation d'activité	68 Ans	06 Septembre 2018	Efoulan - Yaoundé
02	ANOZOA Marie-Noelle	Inspectrice de police à la retraite	62 Ans	17 Novembre 2018	Efoulan - Mairie
03	ATANGANA Gordien	Ingénieur des eaux et forêts à la retraite	70 Ans,	07 Octobre 2018	Efoulan- Yaoundé
04	BALLA ELE marguerite	Inspecteur de Police à la Retraite	66 ans,	07 Juillet 2018	Efoulan – Entrée Mairie
05	BELIBI Gérard	Chef traditionnel	67 Ans	24 Novembre 2018	Efoulan
06	Belinga Joséphine	Ancienne commerçante	69 ans	16 Novembre 2018	Efoulan-Ecole
07	BISSONG Mathieu	Inspecteur de Police principal à la retraite	74 ans	07 Novembre 2018	Efoulan
08	DANG ZIBI Prosper	Chauffeur des personnalités à la retraite	75 Ans	07 Novembre 2018	Mvolyé - Yaoundé
09	EDZOA André	Notable	61 Ans	24 Novembre 2018	Efoulan
10	ELA MBARGA Jean	Notable	76 ans	06 Novembre 2018	Efoulan

11	ESSONO ETON Alain Pierre	Notable	74 Ans	21 Novembre 2018	Efoulan
12	ESSONO Luis Paul	Notable	67 Ans	13 Octobre 2018	Efoulan
13	ETON Antoinette	Ménagère	87 ans	19 Octobre 2018	Sa'a
14	FOUDA AWONO Jean	Instituteur à la retraite	78 ans	22 Novembre 2018	Efoulan - Face de la Mairie
15	FOUDA FOUDA Antoine	Sergent-Chef à la retraite	71 Ans,	03 Noembre 2018	Efoulan - entrée du « Club France »
16	Mama Agathe	Ménagère	58 Ans	08 Septembre 2018	Efoulan
17	MBANGZOK Marie Antoinette	Institutrice à la retraite	69 Ans	15 Septembre 2018	Efoulan
18	MENGUE Marie Madeleine	Enseignante à la retraite	69 ans	29 Septembre 2018	Efoulan
19	Ndon Atangana Joséphine	Ménagère	61 Ans	21 Novembre 2018	Ebang - Sa'a
20	NDON ETON ANASTASIE	Ménagère	58 Ans	19 Octobre 2018	Ebogo
21	Ndon Nlon Marie	Cultivatrice	54 ans	19 Octobre 2018	Ebogo
22	NYEMEYONG Jacques	Sergent-chef à la retraite	68 Ans	17 Novembre 2018	Efoulan
23	OMBITE Joseph	Chef de Bloc	65 Ans	10 Novembre 2018	Efoulan

24	ONDOA Marie Paule	Commerçante	56 Ans	26 Août 2018	Efoulan carrefour
25	PENDA Epse ATANGANA Joséphine	Infirmière retraîtée	58 Ans	13 Août 2018	Efoulan
26	ZANG AMOUGOU Anastasie	Enseignante à la retraite	69 Ans	24 Novembre 2018	Efoulan
27	ZENGUE ONANA Madeleine	Maréchale de logis chef à le retraite	63 Ans	07 Juillet 2018	Mvolyé - Yaoundé

B- LES SOURCES SECONDAIRES

1- Ouvrages

Alain Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, octobre 2010.

André Franqueville, *Une Afrique entre le village et la ville*, Paris, ORSTOM, 1987.

Béatrice Didier, Antoinette Fouque et Mireille Calle-Gruber (dir.), *Le dictionnaire universel des créatrices*, Yaoundé, Edition des femmes, 2013

BUCREP, Troisième recensement général de la population et de l'habitat (3e RGPH, 2005), Bureau central des recensements et des études de population du Cameroun (BUCREP), 2010.

Claude Moussy et Sylvie Mellet (éd.), *La validité des catégories attachées au verbe*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, Septembre 1992.

Claude Rivière, *Anthropologie politique*, Paris, Armand Colin, 2000.

Ernst Wertheim, *Ressources Pédagogiques*, ICRA, 2013.

Georges Balandier, *Anthropologie politique*, Paris, P.U.F., 1967.

Georges Mounin, *Clefs pour la ling.*, Paris, Seghers, 1968

Grande Guerre : quand Français et Britanniques chassaient les Allemands du Cameroun - France 24 », France 24, 30 janvier 2016

Guy Adjeté Kouassigan, *L'Homme et la Terre*, Paris, ORSTROM, 1966.
James Stuart Olson, *The peoples of Africa : an ethnohistorical dictionary*, Westport, Conn, Greenwood Press, 1996.

Jean Emmanuel Pondi, *(Re) découvrir Yaoundé !*, Yaoundé, Editions Afric'Eveil, 2012.

Jean-Marie Essono, *Yaoundé, une ville, une histoire*, Yaoundé, Editions Asuzoa, 2016.

Joseph-Marie Zang-Atangana, *Les Forces politiques au Cameroun réuni*, Paris, L'Harmattan, 1989.

Kate Baldwin, *The paradox of traditional chiefs in democratic Africa*, Cambridge University Press, New York, 2016.

Le Coran

Les Constitutions du Cameroun de 1972, 1996 et 2008

Louis Segond, *La Nouvelle Bible Segond*, Alliance Biblique universelle, 2002

Madeleine Grawits, *Méthode des sciences sociales*, 11^e éd, Paris, Dalloz, 2001.

Odon Vallet, *Déesses ou servantes de Dieu ? Femmes et religions*, Gallimard, coll. « Découvertes Gallimard Religions », Avril 1994. « Les avatars de la déesse-mère »

Philippe Laburthe-Tolra, *Hommes et Destins : Dictionnaire biographique d'Outre-Mer*, T.2, Paris, Académie des sciences d'outre-mer, 1977.

Pierre Brulé, *La fille d'Athènes: La religion des filles à Athènes à l'époque classique : mythes, cultes et société*, Presses Universitaires de Franche-Comté, coll. « Annales littéraires de l'université de Besançon », 1989.

Roger Gabriel Nlep, *L'administration publique camerounaise, Contribution à l'étude des systèmes africains d'administration publique*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1986.

Tambi Eyongetah, Robert Brain, *A History of the Cameroons*, London, Longman, 1974.

Victor Julius Ngoh, *Cameroons 1884-1885. A Hundred Years of History*, Yaoundé, CEPER, 1988.

Victor T. Le Vine, *The Cameroons from Mandate to Independence*, University of California, Greenwood Press Publishers, January 1964.

2- Articles

Martin Luther Djatcheu, « *Fabriquer la ville avec les moyens du bord : L'habitat précaire à Yaoundé (Cameroun)* », *Géococonfluences*, Eduscol, Dgesco, Ens-Lyon, 10 septembre 2018.

Radhika Coomaraswamy, auteure principale de l'étude mondiale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur la résolution 1325, ancienne sous-secrétaire de l'ONU et ancienne Représentante Spéciale pour les enfants et les conflits armés.

Résolution 1325 « Femmes, paix et sécurité », visant à accroître la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, et à la consolidation de la paix.

Sarah Douglas, spécialiste de la politique sur la paix et la sécurité au Siège d'ONU Femmes. Dans le Résumé de la discussion sur la "Mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité" du 10 Décembre 2015 AU 17 Janvier 2016

3- Mémoire et thèse

Antoine OWONA, « L'orthographe harmonisée de l'ewondo », mémoire de maîtrise en linguistique, Département de Littérature, Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines, Université de Yaoundé I, 2004.

Sophie Grimault, « La schizophrénie au féminin : approche historique, conceptuelle et pratique », thèse de doctorat en médecine, qualification en psychiatrie, soutenue le 4 mai 2007 à la faculté de médecine de l'université d'Angers.

4- Journaux

"Africa Vision", journal bimensuel d'informations et d'analyses, le 27 juin 2011.

Cameroon Tribune du 16 juin 2016.

Daniel Anicet Noah, « Profanation : La statue de Charles Attangana décapitée », Ici Cemas, 16 Septembre 2009, Article publié par Le Quotidien Camerounais Mutations

Florette Manedong et Jean François Channon, « Cameroun - Nécrologie : La reine des Ewondo est décédée », Le Messenger, 3 février 2014

Jean du Bois de Gaudusson, « nouveaux conflits, solutions nouvelles » in questions internationales numéro 5 janvier-février 2004

« La reine Marie-Thérèse Assiga Ahanda est décédée », Journal du Cameroun, 3 février 2014

Le Messenger (Douala) du 9 Avril 2010

Le Quotidien Mutations (Yaoundé) du 27 Mai 2010

5- Webographies

[http://www.bonaberi.com/Marie-Thérèse Assiga Ahanda](http://www.bonaberi.com/Marie-Thérèse_Assiga_Ahanda), « A la découverte de Charles Atangana », (22/02/2004)

<http://www.Cameroon-Info.Net>, 2 février 2001/« Le Château de Charles Atangana sera enfin sauvé »

[http://www.Cameroun Web](http://www.Cameroun_Web) 2014 – 2018

[http://www.Centre national de ressources textuelles et lexicales/](http://www.Centre_national_de_ressources_textuelles_et_lexicales/) Dictionnaire de l'Académie française

[http://www.Centre national de ressources textuelles et lexicales/](http://www.Centre_national_de_ressources_textuelles_et_lexicales/)Trésor de la langue française informatisé

<http://www.crisisstates.com>

<http://www.egeopolis.eu/africapolis/Rubrique70-Metadata/Fiche-Cameroun>.

[http://www.Encyclopédie en ligne](http://www.Encyclopédie_en_ligne) "Osidimbea/La Mémoire du Cameroun"

[http://www.Encyclopædia Universalis](http://www.Encyclopædia_Universalis), « YAOUNDÉ »

<http://www.ongola.com> /Bref aperçu historique de Yaoundé

<http://www.populationdata.net/cameroun>

[http://www.Université d'Australie-Occidentale/Jean-Marie Volet](http://www.Université_d'Australie-Occidentale/Jean-Marie_Volet), « Thérèse Assiga Ahanda »

[http://www.Université d'Australie-Occidentale](http://www.Université_d'Australie-Occidentale), Marie-Thérèse Assiga Ahanda, «Memorandum sur l'œuvre de Charles Atangana et historique du Château» 1997

[http://www.Wikimedia Foundation, Inc.](http://www.Wikimedia_Foundation), organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.

ANNEXES

ANNEXE N° 1 : GUIDE D'ENTRETIEN

I- THEME

**LES FEMMES EWONDO ET LA RESOLUTION DES CONFLITS :
LE CAS DE LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE PREMIER
DEGRE D'EFOULAN (YAOUNDE-CAMEROUN) DE 1913 A 2014**

II- GUIDE D'ENTRETIEN

PRÉSENTATION DE L'INTERVIEWER

Bonjour, je m'appelle Éric Alex KOWO AKOWO, Etudiant en V^e Année D'HISTOIRE, à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Yaoundé1, J'aimerais avoir votre adhésion pour un entretien

Au cours de l'entretien, j'aimerais que nous abordions le thème suivant :
**LES FEMMES EWONDO ET LA RESOLUTION DES CONFLITS : LE CAS DE
LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE PREMIER DEGRE D'EFOULAN
(YAOUNDE-CAMEROUN) DE 1913 A 2014**
. En ayant ce thème en tête...

IDENTIFICATION DE L'INTERVIVE

**Pouvez-vous vous présenter svp ? (NOM(S) ; PRENOM(S) ; AGE ;
SITUATION MARIMONIALE ; PROFESSION ; ADRESSE ...)**

L'ENTRETIEN

- 1- a) Que savez de la vie dans la chefferie supérieure des Ewondo ?
 - b) Quelles places occupaient les princesses dans la chefferie supérieure des Ewondo ?
 - c) Quelles relation existait entre le chef sa/ses femme(s) et ses filles ?
 - d) Quelles Influences ont les femmes sur l'évolution des structures sociales chez les Ewondo ?
- 2- Quels sont Les rites féminins chez les Ewondo ? En quoi consistent-ils ? Pour quelles fins?
- 3- a) En quoi Consistait Le langage amoureux chez les Ewondo ?

- b) Quelles particularités dégagent les femmes dans ce sens ?
- 4- a) Comment se considéraient les domaines de la parenté chez la femme Ewondo ?
 b) Comment se construisait sa filiation avant et après son mariage ? Quels impacts avait son alliance ? Que dire de sa résidence ?
- 5- a) Qu'est ce qui dominait la Sociologie religieuse chez les Ewondo ?
 b) Comment s'y prenaient les femmes ?
- 6- Quels droits coutumiers avaient les femmes Ewondo ? Ces droits étaient-ils respectés par les hommes ? En quoi et pourquoi ?
- 7- Quand on parle de la dette sacrée chez les Ewondos, à quoi renvoie-t-elle ?
- 8- a) Que savez-vous du mariage chez les Ewondo ?
 b) Le mariage chez les Ewondo accorde-t-il une place importante à la femme ? Comment ?
 d) Comment se déroulaient Le mariage chez les Ewondo ? Quels rôles jouaient les femmes? La fiancée ? La mère de la fiancée ? La mère du fiancé ?
 e) Que pensent les femmes Ewondo de la polygamie et de la monogamie ?
- 9- a) Nature et fonction du sacrifice chez la femme Ewondo, qu'en savez-vous ?
 b) Pouvez-vous aussi nous éclairer sur la divination et la possession ?
 c) Que pouvez-vous dire du pouvoir et du sacré chez les Ewondos ?
 d) Comment se Concevait et se déroulait le sacrifice chez les Ewondo ?
- 10- Que pensez-vous de cette déclaration selon laquelle la femme est la Main gauche de l'homme ? Que savez-vous du symbolisme de la gauche et de la droite chez les Ewondo ?
- 11- Les femmes Ewondo du Cameroun étaient-elles des Mères pacifiques et/ou des femmes rebelles ?
- 12- a) Que pensez-vous du fonctionnement matrimonial chez les Ewondo ? Et en ce qui concerne les domaines de la parenté ? Comment s'identifiaient les femmes par rapport aux Clans, aux lignages, aux groupements familiaux ?
 b) Comment avez-vous compris les structures complexes de la parenté ?
- 13- a) Quelles étaient Les bases de l'organisation sociale chez les Ewondos ?
 b) Parlez-nous de leurs structures, leurs lignages et leurs mariages.
- 14- a) Pouvez-vous nous parler des Mœurs et coutumes des Ewondo ?
 b) Au niveau de l'ethnie, de la tribu, du clan, du groupement.
- 15- a) Quelle place occupait la femme Ewondo dans sa communauté territoriale ?
 b) Quelles valeurs spirituelles / Traditionnelles / Economiques / Religieuses / Politiques / Culturelles avait-elle ?
- 16- a) Comment est structurée l'organisation traditionnelle chez les Ewondo ? A-t-elle déjà été mise en contestation ? Pourquoi et comment ?
 b) Parlez-nous de la structure et du fonctionnement de la société Ewondo.
- 17- Quel Bilan pouvez-vous faire de la scolarisation de la fille Ewondo ; de 1911 à 1961 ? et De 1961 à 2011 ?
- 18- Quelle est l'Influence des femmes sur l'évolution des structures sociales chez les Bété ?
- 19- La femme africaine était-elle opprimée ? Pourquoi ?
- 20- Quelle a été le rôle de la femme dans l'organisation socio-politique et économique de la société Ewondo de 1911 à 1946 ? De 1946 à 1971 ? Et De 1971 à 2011 ?
- 21- a) Depuis combien de temps les femmes Ewondo s'intéressent à la résolution des conflits ? En quoi cette marque d'intérêt est-elle importante ?

b) Qu'est-ce que vous partagez avec cet engagement ? Est-ce que c'est la même chose que pour les hommes ? Pourquoi ?

c) Vous rencontrez souvent certaines de ses femmes ayant œuvré pour la paix en pays Ewondo ? Lesquelles ? Quels sentiments vous éprouvez pour ces personnes ?

22- a) Parlant du Pouvoir et de la confiance ; quelles relations le Roi des Ewondos entretenait avec ses sœurs, ses femmes, ses filles et les femmes de ses fils ?

b) Et après lui, quand est venu la Reine quelles relations la Reine des Ewondos entretenait avec ses sœurs, ses filles et les femmes de ses fils ?

23- La sexualité, l'armée et la politique : qu'en pense les femmes ?

24- Quelle est la place de la femme Ewondo dans la prévention des conflits et la résolution pacifique des conflits dans la tradition camerounaise ?

25- Comment comprendre la paix au Cameroun ?

26- De quoi s'agit-il lorsque Les femmes Ewondo parlent de la paix ?

27- Quelle est l'intelligence de la paix qu'ont les sociétés fan-béti ?

28- Pourquoi et comment les femmes Ewondo s'investissent dans les résolutions pacifiques des conflits et les processus de consolidation de la paix ? Comment mieux impliquer les femmes Ewondo dans la résolution des conflits et au processus de paix ?

29- Pensez-vous que les femmes soient actrices de non-violence et de paix ? Pourquoi ?

30- Les femmes étaient-elles victimes des conflits ? Pourquoi ?

31- a) Connaissez-vous Marie-Thérèse Catherine Atangana Assiga Ahanda ? Aviez-vous eu l'occasion de la rencontrer ? Si oui, A quel moment vous l'aviez rencontré ? (Ou il y a combien de temps ?) Dans quelles circonstances ? Vous étiez familier ? Pouvez-vous me décrire vos rapports ? Avez-vous travaillé ensemble, vécu ensemble ? Combien de temps ?

b) Avez-vous eu des différends ? Ont-ils conduit à une certaine rupture ?

c) Circonstances de la séparation si oui.

32- a) Est-ce important le Leadership féminin chez les Ewondo ? Pourquoi ?

33- Est-ce que cela a toujours été aussi important (ou pas important) dans les différentes périodes de votre vie ? pourquoi ?

34- a) Vous souvenez-vous de quelles femmes Ewondos qui ont marquées l'histoire ?

b) C'était à quel âge ? Avez-vous déjà lu ou vu des productions à ce sujet ?

d) faites nous en part

35- Avez-vous quelque chose d'autres à ajouter concernant le règne de Marie Thérèse Atangana?

36- Est-ce qu'il y a d'autres aspects de contribution de la femme Ewondo dans l'évolution de la société que nous n'avons pas abordés et qui vous semblent préoccupants ?

Annexe N° 2 :**Décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des Chefferies Traditionnelles au Cameroun****REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN****PAIX - TRAVAIL - PATRIE****DÉCRET N°77/245 du 15 juillet 1977 PORTANT ORGANISATION DES CHEFFERIES TRADITIONNELLES AU CAMEROUN.****LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

VU la Constitution du 2 juin 1972 modifiée et complétée par la loi n°75 du 9 mai 1975 ;

VU la Loi n° 7/SC du 10 décembre 1960 sur la reconnaissance des Chefs Traditionnels, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

VU le Décret n°72/349 du 24 juillet 1972 portant organisation Administrative de la République Unie du Cameroun ;

VU le Décret n°72/422 du 26 août 1972 modifié et complété par le Décret n° 76/147 du 10 avril 1976 fixant les attributions des Chefs des Circonscriptions Administratives et les Organismes Administratifs chargés de les assister dans l'exercice de leurs fonctions, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

VU l'Arrêté n°244 du 4 février 1933 fixant le statut des Chefs Coutumiers ensemble les textes modificatifs subséquents ;

DECRETE :**CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

Article 1^{er}: Les Collectivités Traditionnelles sont organisées en Chefferies conformément aux dispositions du présent Décret.

Article 2 : La Chefferie Traditionnelle est organisée sur une base territoriale. Elle comporte trois degrés hiérarchisés suivants :

- Chefferie de 1^{er} degré ;
- Chefferie de 2^{ème} degré ;
- Chefferie de 3^{ème} degré.

Article 3 : Est de 1^{er} degré, toute Chefferie dont le territoire de compétence recouvre celui d'au moins deux Chefferies de 2^{ème} degré. Ses limites territoriales n'excèdent pas en principe celles d'un Département.

Est de 2^{ème} degré, toute Chefferie dont le territoire de commandement englobe celui d'au moins deux Chefferies de 3^{ème} degré. Ses limites n'excèdent pas en principe celles d'un Arrondissement.

La Chefferie de 3^{ème} degré correspond au village ou quartier milieu rural, et au quartier en milieu urbain.

Article 4 : Nonobstant les dispositions de l'article 3 ci-dessus, l'Autorité compétente peut classer une Chefferie Traditionnelle au 1^{er} ou 2^{ème} degré, raison notamment de son importance démographique et économique.

Article 5 : Chaque Chefferie porte la dénomination consacrée par la tradition. Toutefois, l'Autorité compétente peut lui conférer, le cas échéant, une nouvelle dénomination.

Article 6 : Toute Chefferie Traditionnelle est placée sous l'Autorité d'un Chef, assisté d'un conseil de notables, formé selon la tradition locale.

Le Chef désigne au sein du Conseil, un notable qui le représente en cas d'absence ou d'empêchement. Le Chef peut mettre fin à ses fonctions.

Article 7 : Les Chefferies de 1^{er} degré sont créées par Arrêté du Premier Ministre, celles de 2^{ème} degré par le Ministre de l'Administration Territoriale et celles de 3^{ème} degré, par le Préfet.

CHAPITRE II : DESIGNATION DES CHEFS

Article 8 : Les Chefs Traditionnels sont, en principe, choisis au sein des familles appelées à exercer coutumièrement le Commandement Traditionnel. Les candidats doivent remplir les conditions d'aptitude physique et morale requises, et savoir autant que possible, lire et écrire.

Article 9 : La vacance d'une Chefferie Traditionnelle intervient par suite de décès, de destitution, de démission ou d'incapacité physique ou mentale permanente du titulaire, dûment constatée par un médecin public requis à cet effet.

Article 10 : En cas de vacance d'une Chefferie, l'Autorité Administrative procède sans délais aux consultations nécessaires, en vue de la désignation d'un nouveau Chef.

Article 11 : Les notabilités coutumières compétentes, sont obligatoirement consultées pour la désignation d'un Chef.

Article 12 : Les consultations prévues aux Articles 10 et 11 qui précèdent ont lieu au cours d'une réunion présidée par le Préfet pour les Chefferies de 1^{er} et 2^{ème} degrés, et par le Sous-Préfet pour les Chefferies de 3^e degré.

Le déroulement des consultations est consigné sur un procès-verbal signé du Président de la Réunion.

Article 13 : Le Préfet transmet par voie hiérarchique aux Autorités compétentes, le procès-verbal de consultation accompagné des pièces suivantes

- un extrait de casier judiciaire du candidat (bulletin n°3) ;
- une copie d'acte de naissance de l'intéressé ou du jugement supplétif en tenant lieu ;
- un certificat médical d'aptitude physique établi par un médecin public ;
- une copie s'il y a lieu de l'acte officiel prouvant la vacance de la Chefferie (acte de décès, démission ou destitution, rapport médical).

Article 14 : Le Sous-préfet compétent transmet au Préfet, un dossier similaire à celui prévu à l'Article 13 ci-dessus.

Article 15 : Les Chefs de 1^{er} degré sont désignés par le Premier Ministre ; ceux de 2^{ème} degré par le Ministre de l'Administration Territoriale et ceux de 3^{ème} degré par le Préfet.

Article 16 : Les contestations soulevées à l'occasion de la désignation d'un Chef sont portées devant l'Autorité investie du pouvoir de désignation qui se prononce en premier et en dernier ressort.

Toutefois, la Décision prise peut être rapportée, s'il est établi que l'Autorité compétente a été induite en erreur.

Article 17 : (1) Le Chef doit nécessairement résider sur son territoire de commandement.

(2) Les fonctions de Chef Traditionnel sont incompatibles avec toute autre fonction publique. Toutefois, l'Autorité investie du pouvoir de désignation peut autoriser le cumul de fonctions, notamment lorsque la personne intéressée réside sur le territoire de la Chefferie concernée.

Article 18 : (1) Le Chef peut démissionner de ses fonctions.

(2) Sa démission est acceptée par l'Autorité investie du pouvoir de désignation.

CHAPITRE III : ATTRIBUTIONS ET AVANTAGES ATTACHES AUX FONCTIONS DE CHEF TRADITIONNEL

Article 19 : Sous l'Autorité du Ministre de l'Administration Territoriale, les Chefs Traditionnels ont pour rôle de seconder les Autorités Administratives dans leur mission d'encadrement des populations.

Article 20 : Auxiliaires de l'Administration, les Chefs Traditionnels sont notamment chargés :

1- de transmettre à la population les directives des Autorités Administratives, et d'en assurer l'exécution ;

2- de concourir, sous la direction des Autorités Administratives compétentes, au maintien de l'ordre public et au développement économique, social et culturel de leurs unités de commandement ;

3- de recouvrer les impôts et taxes de l'Etat et des autres Collectivités Publiques, dans les conditions fixées par la réglementation ;

Indépendamment des tâches qui précèdent, les Chefs Traditionnels doivent accomplir toute autre mission qui peut leur être confiée par l'Autorité Administrative locale.

Article 21 : Les Chefs Traditionnels peuvent, conformément à la coutume et lorsque les lois et règlements n'en disposent pas autrement, procéder à des conciliations ou arbitrages entre leurs Administrés.

Article 22 : (1) Les Chefs de 1^{er} et 2^{èmes} degrés perçoivent mensuellement

- une allocation fixe, calculée sur la base de l'importance numérique de leur population ;
- une indemnité pour charges spéciales.

(2) L'allocation fixe et l'indemnité pour charges spéciales prévues au présent Article sont fixées par Arrêté conjoint du Ministre de l'Administration Territoriale et du Ministre des Finances.

(3) L'allocation fixe est soumise à retenue pour impôt ; elle ne peut être inférieure au salaire du travailleur de la première catégorie échelon 1 du secteur public de la zone où est installée la Chefferie.

Article 23 : (1) Les Chefs Traditionnels peuvent prétendre au paiement des remises sur l'impôt forfaitaire collecté par leurs soins, dans les conditions fixées par le Code Général des Impôts.

(2) Ils peuvent également prétendre à des primes d'efficacité octroyées par Arrêté du Ministre de l'Administration Territoriale sur proposition des Autorités Administratives, en raison de leur dynamisme et de leur efficacité dans les opérations de développement économique et social de la nation.

(3) Les taux de cette prime sont fixés dans les mêmes conditions que ceux de l'allocation fixe et de l'indemnité pour charges spéciales.

Article 24 : (1) L'allocation fixe et l'indemnité pour charges spéciales ne peuvent se cumuler avec les indemnités parlementaires, le traitement de fonctionnaire ou d'Agent des Administrations Publiques.

(2) En cas de cumul de fonctions dûment autorisé, l'intéressé doit opter, avant sa désignation par l'Autorité compétente, soit pour le maintien de son traitement ou salaire, soit pour le bénéfice des émoluments de Chef Traditionnel.

Article 25 : (1) Tout Chef Traditionnel victime d'une incapacité permanente imputable au service peut prétendre :

- 1- à une rente viagère lorsque cette incapacité entraîne son dégageement de ses fonctions ;

2- à une indemnité dans les autres cas.

(2) Le montant des allocations prévues ci-dessus est déterminé par arrêté conjoint du Ministre de l'Administration Territoriale et du Ministre des Finances.

Article 26 : Les Chefs Traditionnels portent un insigne distinctif, et éventuellement une tenue dont les caractéristiques sont déterminées par Arrêté du Ministre de l'Administration Territoriale. L'acquisition de cet insigne et de cette tenue est à leur charge.

CHAPITRE IV : GARANTIES ET DISCIPLINE

Article 27 : (1) L'Etat est tenu d'assurer au Chef la protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamation dont il peut être l'objet en raison ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

(2) Il est tenu, le cas échéant, de réparer le préjudice subi par le Chef du fait de ces Actes. Dans ce cas, l'Etat est d'office subrogé aux Droits de la victime, pour obtenir du ou des auteurs des faits incriminés, la restitution des sommes versées par lui au Chef à titre de dédommagement, indépendamment des sanctions pénales encourues.

Article 28 : Les Autorités Administratives portent chaque année leur appréciation sur l'activité des Chefs Traditionnels de leurs circonscriptions Administratives, compte tenu notamment de leur efficacité, de leur rendement et du développement économique et social de leur territoire de commandement.

Article 29 : En cas de faute dans l'exercice de leurs fonctions, en cas d'inefficacité, d'inertie ou d'exactions à l'égard des populations, les Chefs Traditionnels encourent les sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement ;
- blâme simple ;
- blâme avec suspension pendant 3 mois au plus de la totalité des allocations ;
- destitution ;

Les sanctions disciplinaires qui précèdent ne peuvent être infligées que si le Chef a été préalablement appelé à donner des explications sur son comportement, son inefficacité ou son inertie.

Article 30 : (1) Le rappel à l'ordre, l'avertissement et le blâme simple sont infligés :

- a- aux Chefs de 3^{ème} degré par le Sous-préfet territorialement compétent ;
- b- aux Chefs de 2^{ème} degré par le Préfet, d'office ou sur proposition du Sous-Préfet ;

c- aux Chefs de 1^{er} degré par le Gouverneur, d'office ou sur proposition du Préfet ;

(2) Le blâme avec suspension pendant 3 mois au plus de la totalité des allocations est infligé par le Ministre de l'Administration Territoriale.

(3) La destitution des Chefs de 3^{ème} degré est prononcée par le Ministre de l'Administration Territoriale, celle des Chefs de 1^{er} et 2^{ème} degrés est prononcée par le Premier Ministre.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 31 : Par dérogation aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus, certaines agglomérations urbaines peuvent être organisées en zones, quartiers et blocs par Arrêté du Ministre de l'Administration Territoriale, sur rapport des Autorités Administratives locales, compte tenu de leur importance démographique et lorsque les nécessités d'encadrement l'exigent.

Toutefois, le Ministre de l'Administration Territoriale peut décider qu'une zone constituant antérieurement une Chefferie Traditionnelle soit maintenue en tant que telle ; dans ce cas, la zone considérée bénéficie de la réglementation applicable aux Chefferies de son degré de classement.

Article 32 : (1) Les zones, quartiers et blocs sont des structures hiérarchisées, placées sous l'Autorité des responsables appelés : Chefs de zones, Chefs de quartiers, Chefs de blocs.

(2) Leurs fonctions peuvent se cumuler avec toute autre activité salariée, à condition que les intéressés résident effectivement dans leur territoire de commandement.

Article 33 : (1) Les zones et les quartiers sont assimilés, du point de vue de leur fonctionnement et de leur Administration, aux Chefferies de 2^{ème} et 3^{ème} degrés.

(2) Le mode de désignation des Chefs de zones, de quartiers et de blocs est déterminé par Arrêté du Ministre de l'Administration Territoriale.

Article 34 : (1) Les Chefs de zones et de quartiers peuvent prétendre à la prime de rendement et aux remises sur l'impôt forfaitaire, dans les mêmes conditions que les Chefs Traditionnels. Ils n'ont droit ni à l'allocation fixe ni à l'indemnité pour charges spéciales.

(2) Les Chefs de blocs peuvent prétendre à une remise sur l'impôt forfaitaire s'ils ont été désignés en qualité de collecteurs d'impôt.

Article 35 : Les Chefs Traditionnels qui exercent leurs fonctions dans les agglomérations urbaines réorganisées conformément aux dispositions de l'Article 31 Alinéa 1^{er} ci-dessus, mais auxquelles ne s'applique pas l'Article 31 Alinéa 2 du présent Décret, conservent leur statut coutumier à titre personnel.

Article 36 : Les avantages prévus au présent Décret ne s'appliquent qu'aux Chefferies Traditionnelles dûment reclassées, conformément aux dispositions de l'Article 2 ci-dessus.

Article 37 : Les contestations en matière de désignation des Chefs non tranchées à la date de dissolution de la "**Chieftancy Advisory Commission**", instituée par la Loi n°7/SC du 10 décembre 1960 sont réglées conformément aux dispositions de l'Article 16 du présent Décret.

Article 38 : Les dispositions financières prévues aux Articles 22 et 23 ci-dessus, entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 1977.

Article 39 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures au présent Décret.

Article 40 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel en Français et en Anglais.

YAOUNDE, le 15 JUILLET 1977

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

YAOUNDE, le 30 JUILLET 1977

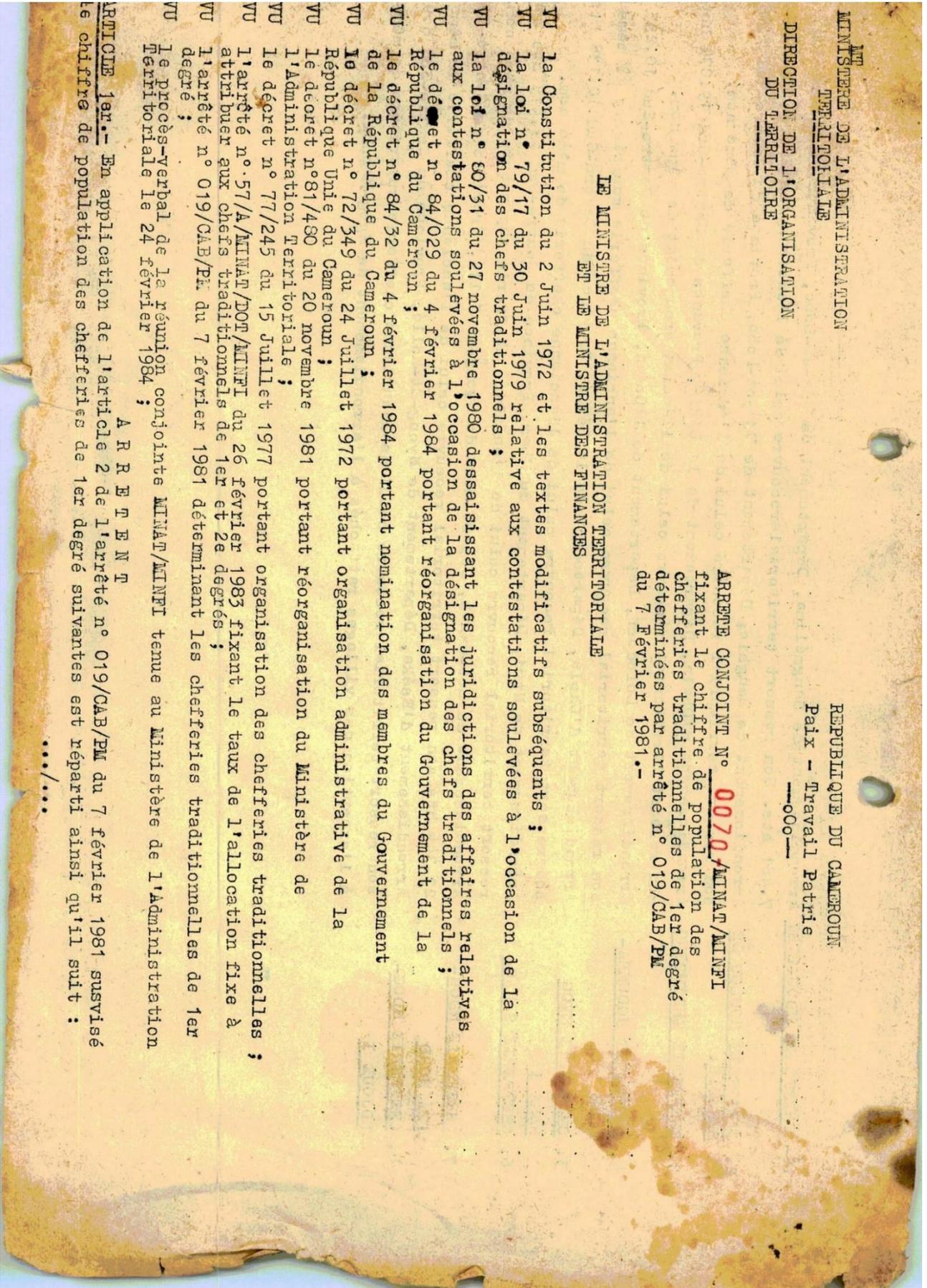
(é) **AHMADOU AHIDJO**

LE DIRECTEUR DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE ;

(é) **Isaac NJOMGANG**

SOURCE : Archives de sa Majesté MBALA ZANGANA Benjamin Chef de groupement Bene Nord - Est. Recueilli par Sylvain Charles AMOUGOU MVENG pour son mémoire de DEA Sciences politiques avec pour thème « La chefferie traditionnelle Bene à l'ère de la libéralisation politique au Cameroun et de ses ressorts: le cas de l'arrondissement de Nkol-Metet » soutenu à l'Université Yaoundé II SOA - 2009

ANNEXE N° 3 : Arrêté conjoint N°0070/MINAT/MINFI fixant le chiffre de population des chefferies traditionnelles de 1^{er} degré déterminées par Arrêté N°019/CAB/PM du 7 Février 1981



- 12- CHEFFERIE NDOU-LIBI Arrondissement de Sangmélima, Département de Dja-et-Lobo, Province du Centre-Sud 7.481 hts. Son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie de même nom.
 2. CHEFFERIE BOULOU DE BANGBIS. Arrondissement de Bangbis, Département de Dja-et-Lobo, Province du Centre-Sud 7.887 hts. Son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie de même nom.
 3. CHEFFERIE ENDDINDING Arrondissement d'Obala, Département de La Lékié, Province du Centre-Sud 79.079 hts. Son ressort territorial recouvre celui de l'ancien groupement de même nom.
 4. CHEFFERIE NGOUMBA-FANG Arrondissement de Lolodorf, Département de l'Océan, Province du Centre-Sud 10.255 hts. Son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie supérieure de même nom.
 5. CHEFFERIE WVOG IAMA I Arrondissement d'Okola, Département de La Lékié, Province du Centre-Sud 10.138 hts. Son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie de même nom.
 6. CHEFFERIE SANAGA Arrondissement de Ntui, Département du Mbam, Province du Centre-Sud 11.413 hts. Son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie supérieure de même nom.
 7. CHEFFERIE NDOG-IBA NORD Arrondissement de Bot-Makak, Département de Nyong-et-Kellé, Province du Centre-Sud 23.344 hts. Son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie de même nom.
 8. CHEFFERIE NDOG-NDJOU I Arrondissement d'Eséka, Département de Nyong-St-Kellé, Province du Centre-Sud 6.9 hts. Son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie supérieure de même nom.
- à l'exception des villages rattachés à l'arrondissement de Ngog-Mapubi.

CHEFFERIE BOLO

Arrondissement de Dsohng, Département de la Ienoug, Province de l'Ouest
22.458 hts son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie de même nom.

CHEFFERIE BANGANG

Arrondissement de Totokam, Département de Bamboutos, Province de l'Ouest
29.239 hts son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie de même nom.

CHEFFERIE DE MOUNA

Arrondissement de Totokam, Département des Bamboutos, Province de l'Ouest
27.172 hts son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie de même nom.

CHEFFERIE BAMBUDJOU

Arrondissement de Mounda, Département des Bamboutos, Province de l'Ouest
19.528 hts son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie de même nom.

CHEFFERIE BANGANGA

Arrondissement de Denguété, Département du Hidé, Province de l'Ouest
27.577 hts son ressort territorial recouvre celui de l'ancien groupement du même nom.

CHEFFERIE BANGA

Arrondissement de Bafang, Département du Haut-Nkam, Province de l'Ouest
6.637 hts son ressort territorial recouvre celui de l'ancien groupement de même nom.

CHEFFERIE BAKA

Arrondissement de Baka, Département du Haut-Nkam, Province de l'Ouest
4.641 hts son ressort territorial recouvre celui de l'ancien groupement de même nom.

CHEFFERIE VICTORIA

Arrondissement de Victoria, Département du Fako, Province du Sud-Ouest
30.252 hts son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie de même nom.

CHEFFERIE BUDA-TOWN

District de Buéa, Département du Fako, Province du Sud-Ouest 19.150 hts
son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie de même nom.

CHEFFERIE BAMUMBU

Arrondissement de Tontam, Département de la Manyu, Province du Sud-Ouest
16.831 hts son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie de même nom.

75. CHEFFERIE FONTEM Arrondissement de Fontem, Département de La Manyu, Province du Sud-Ouest 15.962 habitants
son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie de même nom.

76. CHEFFERIE MAMFE Arrondissement de Mamfé, Département de La Manyu, Province du Sud-Ouest 10.051 habitants
TOWN son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie de même nom.

77. CHEFFERIE KUMBA Arrondissement de Kumba, Département de La Mémé, Province du Sud-Ouest 40.134 habitants
TOWN son ressort territorial recouvre celui de l'ancienne chefferie de même nom.

ARTICLE 2. - Les Ministres de l'Administration Territoriale et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté conjoint.

ARTICLE 3. - Le présent arrêté conjoint qui prend effet pour compter du 7 février 1981 sera enregistré et publié en français et en anglais au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

YAOUNDE, le 24 février 1984

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE


- J. EDUARD AKAME -

AMPLIATIONS
- CAB/BR

- MINFI/SOLDE

- CF/MINAT

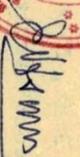
- GOUVERNEURS

- INTERIESE (77)

- J.O.

- ARCHIVES.-

LE MINISTRE DES FINANCES


- Jeanne NTSAMA -



ANNEXE N° 4 : ARRÊTE Portant homologation de la désignation de **YAYA SOULEMANOU** en qualité de Chef de 2^e degré de **LOKOTI**, Arrondissement de **MEIGANGA**, Département de **MBERE** Province de **l'ADAMAOUA**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORALE ET DE LA
DECENTRALISATION
DIRECTION DE L'ORGANISATION
DU TERRITOIRE

REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace – Work – Fatherland
MINISTRY OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION AND
DECENTRALIZATION
DEPARTMENT OF TERRITORIAL
ORGANISATION

ARRÊTE N° _____ /A/MINATD/DOT/SDOA/SCT.-

Portant homologation de la désignation de **YAYA SOULEMANOU** en qualité de Chef de 2^e degré de **LOKOTI**, Arrondissement de **MEIGANGA**, Département de **MBERE** Province de **l'ADAMAOUA**

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

VU la Constitution ;

VU la Loi n°79/17 du 30 juin 1979 relative aux contestations soulevées à l'occasion de la désignation des Chefs Traditionnels ;

VU la Loi n°80/31 du 27 novembre 1980 dessaisissant les juridictions des affaires relatives aux contestations soulevées à l'occasion de la désignation des Chefs Traditionnels ;

VU la Loi n°2005/008 du 29 décembre 2005 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2006 ;

VU le Décret n°72/349 du 24 juillet 1972 portant organisation Administrative de la République Unie du Cameroun et ses modificatifs subséquents ;

VU le Décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des Chefferies Traditionnelles, modifié et complété par le décret n°82/241 du 24 juin 1982 ;

VU le Décret n°2004/320 du 8 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;

VU le Décret n°2004/322 du 8 décembre 2004 portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n°2005/104 du 13 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;

VU l'Arrêté n°57/A/MINAT/MINFI du 26 février 1983 fixant le taux d'allocation fixe à attribuer aux Chefs Traditionnels ;

VU l'Arrêté n°27/A/MINAT/DOT du 19 janvier 1982 déterminant les Chefferies Traditionnelles de 2° degré dans le Département du Mbéré, province de l'Adamaoua ;

VU la Circulaire n°006/013/CF/MINEFI/B du 12 janvier 2006 portant instructions relatives à l'exécution et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des organismes subventionnés pour l'exercice 2006 ;

VU le dossier de l'intéressé.

ARRETE

Article 1er : Est homologuée pour compter du **8 août 2003**, la désignation faite selon la procédure réglementaire de Monsieur YAYASOULEMANOU, en qualité de Chef de 2° degré de LOKOTI, 10515 habitants, Arrondissement de MEIGANGA, en remplacement de ADAMOUE Jean OUMAROU décédé le **8 Mai 2003**.

Article 2 : Monsieur YAYA SOULEMANOU pourra prétendre aux avantages prévus par les Articles 22 et 24 du Décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des Chefferies Traditionnelles, modifié et complété par le Décret n°82/241 du 24 juin 1982.

Article 3 : La dépense relative aux avantages prévus par l'Article 2 ci-dessus sera imputable au budget de l'Etat, chapitre 07 article 330002 paragraphe 6263 (indemnités spécifiques).

Exercice 2006

Article 4 : Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- PM YAOUNDE, le
- MINEFI Le Ministre d'Etat ;
- GOUVER PRO ADAMAOUA (é) **MARAFAM HAMIDOU YAYA**

Source : MONFON YOUCHAWOU TOGNE, *Le contentieux de la désignation du chef traditionnel au Cameroun*, letanton, 14 février 2011.

**ANNEXE N° 5 : DECRET N°87-1365 DU 24 SEPTEMBRE 1987. Portant création de
la communauté urbaine de Yaoundé**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

**DECRET N°87-1365 DU 24 SEPTEMBRE 1987. Portant création de la communauté
urbaine de Yaoundé**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°87-015 du juillet 1987 portant création des communautés urbaines,

DECRETE :

Article 1er. — IL est créé dans l'agglomération de Yaoundé une collectivité publique décentralisée dénommée communauté urbaine de Yaoundé.

Les limites territoriales de la communauté urbaine de Yaoundé, dont le siège est fixé à Djoungolo I est celui de l'actuel département du Mfoundi.

Article 2. — La communauté urbaine de Yaoundé est composée des communes urbaines d'arrondissement créés par le présent décret et dénommées ainsi qu'il suit:

- 1— la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé Ier,
- 2— la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé Iie,
- 3— la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé IIie,
- 4— la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé IVe.

Article 3— Les limites de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé Ier, dont le siège est situé à Nlongkak I, sont déterminées comme suit: - au nord par l'arrondissement d'Obala; - au nord-ouest par l'arrondissement d'okola; - au sud par l'arrondissement de Yaoundé IVe (notamment le ruisseau Ewoé); - au sud-ouest par l'arrondissement de Yaoundé IIie (notamment la rivière Mfoundi et le boulevard du 20 mai); - à l'ouest par l'arrondissement de Yaoundé Iie (carrefour warda nouvelle route Bastos— la pénétrante de la présidence de la république); - à l'est et au nord-est par l'arrondissement de soa;

Le périmètre de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé Ier est constitué par les quartiers et villages ci-après énumérés dans l'ordre alphabétique.

1. BASTOS 2. Centre commercial 12. Djoungolo X 3. Djoungololo I 13. Djoungolo XI 4. Djoungolo II 14. Djoungolo XII 5. Djoungolo III 15. Ekombitié 6. Djoungolo IV 16. Emana 7. Djoungolo V 17. Essos centre 8. Djoungolo VI 18. Essos Nord 9. Djoungolo VII 19. Essos Sud

10. Djoungolo VIII 20. Etoa Meki 11. Djoungolo IX 21. Mballa I 22. Mballa II 23. Mballa III 24. Mballa IV 25. Mballa V 26. Mballa VI 27. Mballa VII 28. Mfandena I 29. Mfandena II 30. Ngoulemakong 31. Ngouso 32. NJon-essi Nkolmesseng 33. Nkolondom I 34. Nkolondom II 35. Nkolodom III 36. Nlongkak I (préfecture) 37. Nlongkak II 38. Nylon I 39. NYlon II 40. Okolo 41. Olembe I 42. Olembe II 43. Yanda

Article 4— Les limites de la communauté urbaine d'arrondissement de Yaoundé Iie, dont le siège est situé à Tsinga I, sont déterminées comme suit: - au sud, par une rue non dénommée allant de la rue du Dr Jamot au carrefour du ministère des postes, avenue Lucien Fourneau, boulevard Rudolph Manga Bell, route de Douala jusqu'au carrefour du parc national de matériel du génie civil, rivière Abierque, côtes 902, et 690; - au sud-ouest par la rivière Nga jusqu'à son confluent avec la rivière Mefou; - à l'ouest par l'arrondissement de Mbankomo; - au nord-ouest par l'arrondissement d'Okola. Le périmètre de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé Iie est constitué par les quartiers et villages ci-après énumérés dans l'ordre alphabétique.

1— Azegue I 22— Grand Messa 2— Azegue II 23— Madagascar I 3— Azegue III 24— Madagascar II 4— Azegue IV 25— Madagascar III 5— Briqueterie centre I 26— Madagascar IV 6— Briqueterie centre II 27— Messa-angono 7— Briqueterie est I 28— Messa-carrière 8— Briqueterie est II 29— Messa-Doumassi 9— Briqueterie est III 30— Messa-Ekoazong 10— Briqueterie est IV 31— Messa-Mezala 11— Briqueterie ouest 32- Messa-Nkoaba'a 12— Cité Verte 33- Messa-plateau 13— Ekoudou I 34- Messa-poste 14— Ekoudou II 35- Minkoameyos 15— Ekoudou III 36- Mokolo I 16— Ekoudou IV 37- Mokolo II 17— EKoudou V 38- Mokolo III 18— Ekoudou VI 39- Mokolo IV 19— Ekoudou VII 40- Mokolo V 20— Etetack 41- Mokolo VI 21— Febe 42- Mokolo VII 43-Ndamvout 51-NTougou I 44-Nkolafeme 52-Ntougou II 45-Nkolbisson 53-oliga 46-Nkolnkoumou 54-Oyomabang I 47-Nkomasi 55-Oyomabang II 48-Nkomkana I 56-Tsinga I 49-Nkomkana II 57-Tsinga II 50-Nkomkana III

Article 5. -les limites de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé IIIe dont le siège est situé à Efoulan, sont déterminées comme suit: - au nord par l'arrondissement de Yaoundé Iie; - A l'est par la rivière Mfoundi; - A l'ouest par la rivière Mefou de la côte 690 vers l'aval jusqu'à son confluent avec la rivière nga; - Au sud par la rivière Mefou jusqu'à son confluent avec la rivière Nsa'a. Le périmètre de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé IIIe est constitué par les quartiers et villages ci-après énumérés dans l'ordre alphabétique :

1. Ahala I 2. Ahala II 3. Biyemassi 4. Dakar IDakar II 5. Eba (Nvog-Mbetsi) 6. Efoulan 7. Elig-Efa I 8. Elig-Efa II 9. Elig-Efa III 10. Elig-Efa IV 11. Elig-Efa V 12. Elig-Efa VI 13. Elig-Efa VII 14. Etoa 15. Etoug-Ebe I 16. Etoug-Ebe II 17. Etoug-Ebe III 18. Melen I 19. Melen II 20. Melen III 21. Melen IV 22. Melen V 23. Melen VI 24. Melen VII 25. Melen VIII A 26. Melen VIII B 27. Melen VIII C 28. Melen IX 29. Mendong 30. Mfoundassi III 31. Ngoa-Ekele II 32. Ngoa-Ekele III 33. Ngoa-Ekele Obili III 34. Ngoa-Ekele Obili IV 35. Nkolbkok I 36. Nkolbkok II 37. Nkolguet 38. Nlong-Nvolyé 39. Nsam I 40. Nsam II 41. Nsimeyong 42. Nsimeyong I 43. Nsimeyong II 44. Nsimeyong III 45. Obobogo 46. Olezoa 47. Plateau gouvernemental 48. Simbook

Article 6. — Les limites de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé IVe dont le siège est situé à Kondengui sont déterminées comme suit : - au nord par l'arrondissement de Yaoundé Ier - au nord-est par la rivière non dénommée (Nkolo II) côte 686 ; - à l'est et au sud-est par la rivière Anga jusqu'à son confluent avec la rivière Mefou ; - au sud par la rivière Mefou jusqu'à son confluent avec la rivière Mfoundi ; - à l'ouest par la rivière de Yaoundé Me. Le périmètre de la commune urbaine de Yaoundé IVe est constitué par les quartiers et villages ci-après énumérés dans l'ordre alphabétique :

— Abonne — Mfoundassi V — Awae I — Mimboman I — Awae II — Mimboman II — Awae III — Mimboman III — Awae IV — Mimboman plateau — Awae V — Minkan — Awae VI — Ndmvout — Awae Mvog—Manga — Nkolndongo I — Biteng — Nkolndongo II — Ekie — Nkolndongo III — Ekoumdoum — Nkolndongo IV — Ekounou I — Nkolndongo V — Ekounou II — Nkolndongo VI — Ekounou III — Nkolndongo VII — Ekounou IV — Nkolndongo VIII — Kondengui I — Nkolndongo IX — Kondengui II — Nkolndongo X — Kondengui III — Nkolndongo XI — Kondengui IV — Nkolndongo XII — Mban — Nkolndongo XIII — Mbog-Abang — Nkolndongo XIV — Messa-Mondongo — Nkolo — Meyo — Nkomo I — Mfoundassi I — Nkomo II — Mfoundassi II — Odza I — Mfoundassi III — Odza II — Mfoundassi IV — Odza III

Article 7. — Le nombre des conseillers municipaux de chacune des communes urbaines d'arrondissement composant la communauté urbaine de Yaoundé est fixé à 35.

Article 8. — Tout changement de nom ainsi que toute modification des limites territoriales de la communauté urbaine de Yaoundé et des communes urbaines d'arrondissement qui la composent doivent faire l'objet d'un décret.

Article 9. — Le ministre de l'administration territoriale est chargé de l'exécution du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 10. — Le présent décret sera enregistré, puis publié suivant la procédure d'urgence au journal officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 24 septembre 1987

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

(e) PAUL BIYA

Source : Archives de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 1987

**ANNEXE N° 6 : DECRET N° 93/321 DU 25 NOVEMBRE 1993 Portant création des
communes urbaines et rurales**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

**DECRET N° 93/321 DU 25 NOVEMBRE 1993 Portant création des communes urbaines
et rurales**

Le président de la république décrète :

Article Premier : — Sont créés, à compter de la date de signature du présent décret, les communes ci-après désignées :

PROVINCE DE L'ADAMAOUA

Département du Mbere.

- Commune rurale de Dir dont le siège est à Dir. Le ressort territorial de la commune rurale de Dir couvre l'arrondissement de Dir. Le ressort territorial de la commune rurale de Meiganga est modifié en conséquence.

Département du Mayo-Banyo.

- Commune rurale de Mayo-Darlé dont le siège est à Mayo-Darlé. Le ressort territorial de la commune rurale de Mayo-Darlé couvre le district de Mayo-Darlé.

Le ressort territorial de la commune rurale de Banyo est modifié en conséquence.

Département du Mayo-Danay

- Commune rurale de Tchatibali dont le siège est à Tchatibali. Le ressort territorial de la commune rurale de Tchatibali couvre l'arrondissement de Tchatibali.

- Commune rurale de Datcheka dont le siège est à Datcheka. Le ressort territorial de la commune rurale de Datcheka couvre l'arrondissement de Datcheka.

- Commune rurale de Gobo dont le siège est à Gobo. Le ressort territorial de la commune rurale de Gobo couvre l'arrondissement de Gobo.

- Commune rurale de Kai-Kai dont le siège est à Kai-Kai. Le ressort territorial de l'arrondissement de Kai-Kai couvre l'arrondissement de Kai-Kai.

— Commune rurale de Gueme dont le siège est à Gueme. Le ressort territorial de la commune rurale de Gueme couvre l'arrondissement de Velle. Le ressort territorial des communes rurales de Maga et de Yagoua est modifié en conséquence.

Département de Logone et Chari

- Commune rurale de Waza dont le siège est à Waza. Le ressort territorial de la commune rurale de Waza couvre l'arrondissement de Waza.

- Commune rurale de Zina dont le siège est à Zina. Le ressort territorial de la commune rurale de Zina couvre le district de Zina. Le ressort territorial de la commune rurale de Logone-Bimi est modifié en conséquence.

Département du Mayo-Danai

- Commune rurale de Touloum dont le siège est à Touloum. Le ressort territorial de la commune rurale de Touloum couvre l'arrondissement Porhi.

- Commune rurale de Dziguilao dont le siège est à Dziguilao. Le ressort territorial couvre l'arrondissement de Taibong. Le ressort territorial de la commune rurale de Guidiguis est modifié en conséquence.

PROVINCE DU CENTRE

Département du Mfoundi

- Commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé Ve dont le siège est à Nkolmesseng. Le ressort territorial de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé Ve couvre l'arrondissement de Yaoundé Ve. Le ressort territorial de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé Ier est modifié en conséquence.

- Commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé VIe dont le siège est à BiyemAssi. Le ressort territorial de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé VIe couvre l'arrondissement de Yaoundé VIe. Le ressort territorial de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé IIIe est modifié en conséquence.

Département de la Lékié

- Commune rurale d'Elig-Mfomo dont le siège est à Elig-Mfomo. Le ressort territorial de la commune rurale d'Elig-Mfomo couvre l'arrondissement d'Elig-Mfomo.

- Commune rurale d'Ebebda dont le siège est à Ebebda couvre l'arrondissement d'Ebebda.

PROVINCE DU LITTORAL

Département du Moungo

- Commune rurale de Bare dont le siège est à Bare. Le ressort territorial de la commune rurale de Bare couvre l'arrondissement de Bare-Bakem.

- Commune rurale de Penja dont le siège est à Penja. Le ressort territorial de la commune rurale de Penja couvre l'arrondissement de Njombé-Penja.

Le ressort territorial des communes rurales de Melong et de Loum est modifié en conséquence.

Département du Wouri

- Commune urbaine d'arrondissement de Douala Ve dont le siège est à Kotto. Le ressort territorial de la commune urbaine d'arrondissement de Douala Ve couvre l'arrondissement de Douala Ve. Le ressort territorial de la commune de la commune urbaine d'arrondissement de Douala IIIe est modifié in conséquence.

Département de la Sanaga Maritime

- Commune rurale de Nyanon dont le siège est à Nyanon. Le ressort territorial de la commune rurale de Nyanon couvre le district de Nyanon.

Le ressort territorial de la commune rurale de Ndom est modifié en conséquence.

PROVINCE DU NORD

Département de la Bénoué

- Commune rurale de Lagdo dont le siège est à Lagdo. Le ressort territorial de la commune rurale de Lagdo couvre l'arrondissement de Lagdo.
- Commune rurale de Dembo dont le siège est à Dembo. Le ressort territorial de la commune rurale de Dembo couvre l'arrondissement de Dembo.
- Commune rurale de Ngong dont le siège est à Ngong. Le ressort territorial de la commune rurale de Ngong couvre l'arrondissement de Tcheboa.
- Commune rurale de Bascheo dont le siège est à Bascheo. Le ressort territorial de la commune rurale de Bascheo couvre le district de Bascheo.
- Commune rurale de Gaschiga dont le siège est à Gaschiga. Le ressort territorial de la commune rurale de Gaschiga couvre le district de Demsa.
- Commune rurale de Touroua dont le siège est à Touroua. Le ressort territorial de la commune rurale de Touroua couvre le district de Touroua. Le ressort territorial de la commune rurale de Garoua est modifié en conséquence.

PROVINCE DU NORD-OUEST

Département de Boyo

- Commune rurale de Belo dont le siège est à Belo. Le ressort territorial de la commune rurale de Belo couvre l'arrondissement de Belo.
- Commune rurale de Fonfuka dont le siège est à Fonfuka. Le ressort territorial de la commune rurale de Fonfuka couvre l'arrondissement de Bum.
- Commune rurale de Njinikom dont le siège est à Njinikom. Le ressort territorial de la commune rurale de Njinikom couvre l'arrondissement de Njinikom. Le ressort territorial de la commune rurale de Fundong est modifié en conséquence.

Département de la Donga Mantung

- Commune rurale de Misaje dont le siège est Misaje. Le ressort territorial de la commune rurale de Misaje couvre l'arrondissement de Misaje.
- Commune rurale de Ndu dont le siège est à Ndu. Le ressort territorial de la commune rurale de Ndu couvre l'arrondissement de Ndu. Le ressort territorial des communes rurales de Ako et de Nkambe est modifié en conséquence. Département de Menchum
- Commune rurale de Benakuma dont le siège est à Banakuma couvre l'arrondissement de MenchumValley.
- Commune rurale de Zhoa dont le siège est à Zhoa. Le ressort territorial de le commune de Zhoa couvre l'arrondissement de Fungom. Le ressort territorial de la commune rurale de Wum est modifié en conséquence

Département de la Mezam

- Commune rurale de Bafut dont le siège est à Bafut. Le ressort territorial de la commune rurale de Bafut couvre l'arrondissement de Bafut. Le ressort territorial de la commune rurale de Tubah est modifié en conséquence

Département de la Momo

- Commune rurale de Widikum-Boffe dont le siège est à Widikum-Boffe. Le ressort territorial de la commune de Batibo est modifié en conséquence.

Département de Bui

- Commune rurale de Nkor dont le siège est à Nkor. Le ressort territorial de la commune de Nkor couvre l'arrondissement de Noni. Le ressort territorial de la commune rurale d'Elak est modifié en conséquence

- Commune rurale de Mbiame dont le siège est à Mbiame. Le ressort territorial de la commune rurale de Mbiame couvre l'arrondissement Mbvem. Le ressort territorial de la commune rurale de Kumbo est modifié en conséquence.

PROVINCE DE L'OUEST

Département des Bamboutos

- Commune rurale de Babadjou dont le siège est à Babadjou. Le ressort territorial de la commune de Babadjou couvre l'arrondissement de Babadjou. Le ressort territorial de la commune rurale de Mbouda est modifié en conséquence.

Département de la Mifi

- Commune rurale de Lafe dont le siège est à Lafe. Le ressort territorial de la commune de Lafe couvre l'arrondissement de Baleng.

- Commune rurale de Kongso dont le siège est à Kongso. Le ressort territorial de la commune rurale de Kongso couvre l'arrondissement de Bamougoum. Le ressort territorial de la commune rurale de Bafoussam est modifié en conséquence.

Département du Noun

- Commune rurale de Bangourain dont le siège est à Bangourain. Le ressort territorial de la commune rurale de Bangourain couvre l'arrondissement de Bangourain.

- Commune rurale de Kouoptamo dont le siège est à Kouoptamo. Le ressort territorial de la commune rurale de Kouoptamo couvre l'arrondissement de Kouoptamo. Le ressort territorial des communes rurales de Fouban et Foubot est modifié en conséquence.

PROVINCE DU SUD-OUEST

Département de la Manyu

- Commune rurale de Tinto dont le siège est à Tinto. Le ressort de la commune rurale de Tinto couvre l'arrondissement de Upper-Bayang. Le ressort territorial de la commune rurale de Mamfé est modifié en conséquence.

Article 2. — Les dispositions des Articles 3, 4, 5, 14, 52, 53 et 158 de la loi n° 74/23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale sont abrogées et remplacées par celles ci— après

Article 3 —(nouveau) : 1) Chaque commune urbaine ou rurale est dirigée par un maire élu au sein du conseil municipal. Il est assisté par des adjoints également élus au sein dudit conseil

conformément à l'Article 55 de la loi n°74/23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale. 2) Le régime des grandes agglomérations est régi par une loi spéciale"

Article 4 —(nouveau)

(1) La commune est créée par décret du Président de la République.

(2) Le décret de création en fixe la dénomination, les limites territoriales et le chef-lieu"

Article 5.— (nouveau) Les organes du conseil municipal sont :

- le conseil municipal, organe délibérant

- la municipalité composée du maire et des adjoints, organe exécutif."

Article 5.1.— (nouveau)

(1) Les conseils municipaux sont renouvelés intégralement tous les cinq (5) ans à la même date. Toutefois, en cas de nécessité, le Président de la République peut, par décret, proroger ou abréger le mandat des conseillers municipaux pour une durée n'excédant pas dix-huit (18) mois, après consultation du gouvernement et du bureau de l'assemblée nationale.

(2) Chaque commune constitue une circonscription électorale.

(3) Une loi fixe les conditions d'élection des conseillers municipaux"

Article 5.2.— (nouveau)

(1) A sa première session qui se tient de plein droit le deuxième mardi après les élections, le conseil municipal de la commune urbaine ou rurale élit en son sein le maire et ses adjoints. La répartition des postes d'adjoint: au maire doit, autant que possible, refléter la configuration du conseil municipal.

(2) Le maire est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. L'élection est acquise au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si la majorité absolue n'est pas atteinte au premier tour, la majorité relative suffit au second tour et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

(3) Après l'élection du maire, il est procédé à celle des adjoints au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne.

(4) Ne sont valables que les bulletins portant un nombre de noms égal au nombre de membres à élire.

(5) Les scrutins visés aux alinéas (2) et (3) sont secrets.

(6) Le conseil est présidé par le conseiller le plus âgé.

Article 6. — Le présent décret sera enregistré et publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en Français et en Anglais.

Yaoundé, le 25 Novembre 1993

Le Président de la République

(e) Paul Biya

Source : Archives de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 1993

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE D'ILLUSTRATIONS	iv
ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	vi
RESUME	vii
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION GENERALE	1
A- PRESENTATION DU SUJET	1
B- CADRE CONCEPTUEL	2
C- LES RAISONS DU CHOIX	6
D- INTERET DU SUJET	7
E- CADRE SPACIO-TEMPOREL DE L'ETUDE	9
F- REVUE DE LA LITTERATURE	11
G- PROBLEMATIQUE	16
H- SOURCE ET METHODOLOGIE	17
I- DIFFICULTES RENCONTREES	18
J- PLAN DU MEMOIRE	19
CHAPITRE I : PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET HUMAINE DE LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE PREMIER DEGRE D'EFOULAN	21
A- LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE PREMIER DEGRE D'EFOULAN	21
1- De la cité capitale à la Commune de Yaoundé III	22
2- Les Ewondo : un peuple qui gagna le centre-ville de Yaoundé	24
3- Efoulan : la capitale de la chefferie supérieure des Ewondo	26
a) Société et éducation	27
b) Santé et économie	29
c) Religion, administration et sécurité	29
4- L'Ewondo : une langue, un peuple, une tribu	30
a) L'organisation politique chez les Ewondo	31
b) L'habitat chez les Ewondo	31
B- L'INTERET PORTE SUR LES FEMMES EWONDO	31

- 1- Comment devient-on un homme dans la tradition Ewondo ? 31
- 2- La femme Ewondo 33
- 3- Les différences sociales entre homme et femme 34

C- LA ROYAUTE ATANGANA CHEZ LES EWONDO : QUAND UNE FEMME SUCCEDE AUX HOMMES 35

- 1- Charles ATANGANA : « illustre » Roi des Ewondo et Bénes 35
- 2- Marie Thérèse ASSIGA née ATANGANA : une Princesse devenu Reine 36
- 3- Marie Thérèse ASSIGA née ATANGANA : une Femme au trône chez les Ewondo (Fille de Charles ATANGANA) 37

CHAPITRE II : TYPES DE CONFLITS DANS LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE PREMIER DEGRE D'EFOULAN, 40

A- LES CONFLITS DANS LA CHEFFERIE SUPERIEURE D'EFOULAN 40

- 1- Les conflits intra et inters personnels 40
- 2- Les conflits ethniques, religieux et/ou magico traditionnels pour la maitrise de ressources, de territoires ou de populations 42
- 3- Les conflits fonciers et politiques 42

B- CAUSES ET EVOLUTION DE CES CONFLITS DANS LA CHEFFERIE SUPERIEURE D'EFOULAN 45

- 1- L'organisation traditionnelle et La dictature au masculin 45
- 2- La désignation des chefs traditionnels 46
- 3- Conflits autour d'une lignée régnante 47

C- RESOLUTION ET IMPACTS DE SES CONFLITS DANS LA CHEFFERIE SUPERIEURE D'EFOULAN 52

- 1- La résolution des conflits dans la chefferie traditionnelle : Des méthodes Etatiques aux ressources sociétales pour la paix 53
- 2- La protection des valeurs traditionnelles 54
- 3- Les violences et les traumatismes psychiques 56

CHAPITRE III : LE ROLE DES FEMMES EWONDO DANS LA RESOLUTION DE SES CONFLITS DANS LA CHEFFERIE SUPERIEURE D'EFOULAN 58

A- LA FEMME DANS LA PROMOTION DE LA PAIX 58

- 1- Gestion et transformation des crises, des tensions et des conflits.. 59**
- 2- Gestion de la période post-conflit 60**
- 3- La gouvernance, le développement durable et la justice piliers de la paix 62**
- 4- Les cultures locales et la culture de la paix 64**

B- L'INTELLIGENCE DE LA PAIX CHEZ LES FEMMES EWONDO 66

- 1- La réponse dans la complexité de la notion 67**
- 2- La médiation : pilier de la construction de la paix 68**
- 3- Quelle est l'ingéniosité qu'on fait montre les femmes Ewondo ... 71**

C- LES FEMMES, LA PAIX ET LA SECURITE DANS LE PAYS EWONDO 73

- 1- Les femmes Ewondo face aux conflits 73**
- 2- Stratégies des femmes Ewondo et suivi 74**
- 3- La main tendue des femmes 76**

CHAPITRE IV : LES FEMMES EWONDO : CES CAMEROUNAISES MENDIANTES DE PAIX ET DE SECURITE ENGAGEE POUR LE DEVELOPPEMENT 78

A- LES FEMMES ET L'INTERET PORTE SUR LA PAIX ET LA SECURITE 78

- 1- Les différences sociales entre homme et femme les progrès de la condition féminine au Cameroun..... 78**
- 2- L'Impact de la guerre sur les femmes et la protection des femmes en temps de guerre 79**
- 3- La Prévention des conflits 80**

B- QUAND LA RELIGION S'EMPRE DE L'ACTIVISME DES FEMMES 84

1- Religion chrétienne	85
a) Eglise catholique	85
b) Protestantisme	85
2- Islam	85
3- Judaïsme et Bouddhisme	86
a) Judaïsme	86
b) Bouddhisme	87
C- LES FEMMES EWONDO ET LES STRATEGIES DE PRESERVATION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE	87
1- Comment Pensaient-elles en termes de stratégiques ?	88
2- Leurs Techniques de négociation	89
3- L'investissement pour la paix durable et la sécurité permanente. 89	
CONCLUSION GENERALE	91
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	97
A- SOURCES PRIMAIRES	97
1- Documents d'archives	97
2- Sources orales	98
B- SOURCES SECONDAIRES	100
1- Ouvrage	100
2- Article	102
3- Mémoire et thèse	103
4- Journaux	103
5- Webographies	104
ANNEXES	105
TABLE DES MATIERES	130